

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(16^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mardi 11 Octobre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN CHÉNARD

1. — **Rappel au règlement** (p. 4007).
MM. Michel d'Ornano, le président.
2. — **Politique Industrielle.** — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 4008).
MM. Noir,
Billardon,
Francis Geng,
Asensi,
Robert Galley,
Georges Sarre,
Branger,
Vennin,
Rossinol,
Alain Bocquet,
Jean-Louis Masson,
Sueur,
Charzat,
François d'Aubert,
M^{me} Gœuriot,
MM. Cousté,
Drouin,
M^{me} Sicard,
MM. René Haby,
Germon,
Bassinot,
Narquin,
Chapuis,
Roger-Machart,
Derosler,
Bergelin.
M. Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche.
Clôture du débat.
3. — **Ordre du jour** (p. 4040).

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN CHÉNARD,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Michel d'Ornano, pour un rappel au règlement.

M. Michel d'Ornano. Monsieur le président, j'estime que l'information sur les travaux de l'Assemblée doit se faire dans de bonnes conditions. Tout à l'heure, par curiosité, j'ai regardé T.F. 1. La journaliste qui rendait compte de notre débat de cet après-midi, après avoir longuement rapporté les propos tenus par le ministre de l'industrie et de la recherche, en les approuvant visiblement, a conclu de la façon suivante : « Devant une telle argumentation, que pouvait faire l'opposition ? Rien, si ce n'est manifester son scepticisme. C'est ce qu'elle a fait. »

M. André Seury. Ce n'est pas mal !

M. Michel d'Ornano. Voilà tout ce qui a été consacré à l'opposition ce soir, après de longs passages du discours du ministre de l'industrie et de la recherche.

Je vous laisse juge, monsieur le président, de l'objectivité avec laquelle T.F. 1 couvre les débats de l'Assemblée nationale. Ne conviendrait-il pas de saisir le bureau ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*)

M. le président. Je vous remercie de l'hommage que vous rendez à mon autorité sur cette assemblée. Certes mon fauteuil est haut placé, mais je ne suis pas pour autant la Haute autorité. (*Sourires.*) Il me semble que seule cette dernière, qui a été voulue et installée par le Président de la République, est en mesure de donner éventuellement suite à vos observations.

M. Pierre-Bernard Cousté. Mais le mal est fait ! (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. André Billardon. Si mal il y a !

— 2 —

POLITIQUE INDUSTRIELLE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration de la politique industrielle du Gouvernement.

La parole est à M. Michel Noir.

M. Michel Noir. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, dans la guerre économique impitoyable que se livrent les principaux pays industriels, la bataille industrielle est essentielle. C'est elle qui peut le mieux donner la mesure des capacités respectives à innover, à développer de nouveaux produits, à automatiser les productions, à former des techniciens et à bâtir des stratégies industrielles.

Cette immense bataille survient au moment où nous entrons dans une troisième révolution industrielle, à base de nouvelles technologies, laquelle bouleverse profondément les données économiques, sociales et techniques.

Dans cette bataille technologique, notre pays, comme ses partenaires de la communauté européenne, est gravement dépendant de l'étranger pour la plupart des secteurs porteurs de l'avenir.

La France, comme l'Europe, a pris un mauvais départ et rien, monsieur le ministre, depuis deux ans n'a été entrepris ou réalisé qui vous autorise à dire, comme vous l'avez fait cet après-midi, au-delà des mots, que vous êtes allés dans le bon sens.

En deux ans et demi, quatre ministres de l'industrie se sont succédé sans que l'on ait senti, tant s'en faut, une continuité dans la pensée ou dans l'action. Ne parlons pas de l'éphémère M. Joxe. En un mois, malgré le caractère plein de nuances que nous lui connaissons (*sourires sur les bancs du rassemblement pour la République*), il n'a guère laissé de traces. Que dire de M. Pierre Dreyfus, si ce n'est que personne ne se souvient guère qu'il fut ministre. En revanche, beaucoup se souviendront de la stratégie tous azimuts de M. Chevènement et de son volontarisme d'intervention dans le secteur nationalisé, même s'il ne se préoccupait pas beaucoup d'avoir l'argent nécessaire pour ce faire.

Et vous voilà, monsieur Fabius, quatrième ministre de l'industrie et de la recherche, devant l'Assemblée nationale, pour soutenir la politique industrielle du Gouvernement.

Avant de vous dire quels sont, pour nous, les objectifs que devrait poursuivre une politique industrielle, la stratégie qui pourrait y conduire et quelles conditions devraient être remplies, il est nécessaire d'observer la situation actuelle.

La situation présente se caractérise par trois traits dominants : l'industrie française est malade ; l'industrie française est sur le point de perdre pied dans les nouvelles technologies ; le secteur public industriel ne remplit pas son rôle de fer de lance.

L'industrie française est malade : confrontées à la concurrence internationale sans merci, nos entreprises industrielles sont mal en point. Du fait de la progression de leurs charges, de l'inégalité des charges des entreprises concurrentes et de l'absence de liberté, tant en matière de prix qu'en matière d'effectif, elles n'ont plus les moyens financiers pour opérer les investissements de productivité ou pour réaliser les programmes de recherche-développement.

Comment voulez-vous, monsieur le ministre, conduire une politique industrielle avec des entreprises qui perdent de l'argent et qui voient leur marge d'autofinancement chuter depuis deux ans. En deux ans, l'investissement en francs constants — ce sont les chiffres de l'I.N.S.E.E. — a diminué tant pour le secteur privé que pour le secteur public. C'est bien là le centre du débat car, vous le savez, seuls les gains de productivité et le redéploiement des gammes de produits peuvent permettre à survie de nombre d'industries manufacturières en crise. La réussite du plan textile entrepris il y a cinq ans, et que vous avez, nous le reconnaissons, eu la sagesse de poursuivre, le prouve.

Certes, le vaste redéploiement nécessaire à la survie se traduit par des coupes sombres dans les effectifs, et le plan social n'est pas le moins difficile à traiter. Mais à ne pas vouloir trancher, pour des raisons purement politiques ou électorales, dans le débat entre compétitivité et maintien artificiel de l'emploi, vous condamnez assurément les emplois de demain.

Votre politique de compromis à l'égard des secteurs ou des entreprises en difficulté épuise les ressources dont vous disposez et les détourne des investissements dans les secteurs porteurs

où vous en auriez besoin. Comment pouvez-vous, monsieur le ministre, justifier de maintenir en survie artificielle Manufrance ou La Chapelle Darblay, qui est dans votre circonscription, en leur accordant respectivement 670 000 francs et plus de 500 000 francs de fonds publics par emploi et par an ?

La réussite de la politique d'adaptation des secteurs en difficulté repose entièrement sur la capacité à restructurer, grâce à l'investissement et à la réduction d'effectifs. Faute de courage et de volonté, vous précipitez vers la disparition des entreprises et des secteurs qui pourraient être sauvés.

Une politique industrielle cohérente devrait permettre de compenser les pertes subies dans les secteurs traditionnels par le développement des secteurs d'avenir. Or, sur ce plan, on peut exprimer de grandes inquiétudes à voir comment l'industrie française est sur le point de perdre pied dans les nouvelles technologies.

Notre dépendance à l'égard de l'étranger, dans la plupart de ces secteurs, est considérable. On peut la mesurer par le volume des importations, supérieur à 80 p. 100 dans l'informatique, dans les circuits intégrés ou dans les machines-outils à commande numérique. On peut la mesurer aussi par les brevets. Vous avez chiffré notre dépendance cet après-midi. Je citerai un autre chiffre peut-être plus inquiétant encore, à savoir l'écart en nombre d'ingénieurs et de techniciens que nous formons dans les disciplines de l'électronique : trente-six fois moins que le Japon, vingt-quatre fois moins que les Etats-Unis. Il manquera, dans ce domaine, à la France près de 600 000 personnes d'ici à 1990.

Pour relever ce défi des nouvelles technologies, le secteur industriel public, grâce à la nationalisation des cinq plus grands groupes, devait, selon les déclarations du Gouvernement, jouer un rôle de fer de lance.

Force est de constater, près de deux ans après, qu'il n'en est rien.

Depuis deux ans, chacun de ces groupes a vu ses résultats se dégrader et n'a pas obtenu de la part de l'Etat actionnaire l'argent nécessaire à ses investissements ou à sa restructuration. Ainsi, le secteur industriel nouvellement nationalisé a perdu en 1982 près de 15 milliards de francs, soit beaucoup plus que le résultat obtenu en 1981, avant les nationalisations. Quant aux dotations en capital nécessaires aux investissements du secteur public nouvellement nationalisé, elles ne s'élevaient dans la loi de finances de 1983 qu'à 11,3 milliards de francs, desquels ont été enlevés en avril dernier 2,6 milliards pour cause d'économies.

Ces chiffres réels sont bien loin des grandes déclarations officielles.

Monsieur le ministre, le Président de la République avait parlé, il y a un an, de 140 milliards de francs pour la filière électronique. Je vous pose la question : où sont ces 140 milliards ? Comment les décomptez-vous ? L'Assemblée nationale aimerait entendre votre réponse.

Sur un autre plan, celui de la restructuration du secteur nationalisé, la politique suivie est faite d'erreurs : le dirigisme franco-français, dont l'affaire C. G. E. Thomson est l'exemple le plus récent, et nous en reparlerons, n'aide certainement pas nos grands groupes industriels à préparer l'avenir et à jouer le rôle moteur qui leur était imparti.

Telle est la situation de notre industrie. Compte tenu de ce constat, quelle politique retenir pour la France ?

Pour notre part, nous assignons trois objectifs à la politique industrielle :

Premièrement, parier sur les nouvelles technologies pour assurer la reconversion des secteurs traditionnels en crise ;

Deuxièmement, rechercher dans une politique industrielle communautaire la sauvegarde de notre indépendance technologique dans certains secteurs de pointe ;

Troisièmement, gagner la bataille de la compétitivité par l'investissement, la formation, l'innovation.

La stratégie industrielle de la France ne peut être une stratégie de développement tous azimuts de l'ensemble des secteurs d'activité. Nous ne pouvons avoir l'ambition d'être à la pointe dans tous les secteurs. Il nous faut choisir et déterminer les atouts à jouer, les repêts à organiser. L'exemple du textile a montré quelle politique pouvait être conduite sur des marchés où la concurrence était extrême et où les mécanismes communautaires étaient largement déficients.

Le transfert de certaines technologies de pointe aux secteurs traditionnels est la seule chance de survie dans bien des cas. Cela veut dire que les pouvoirs publics ont pour mission première d'aider cet immense effort d'investissement par une politique de bonification de taux d'intérêt et par la mobilisation de l'épargne vers l'industrie.

A cet égard, monsieur le ministre, nous ne pouvons que noter avec satisfaction l'initiative de la création du Fonds de modernisation industrielle et l'affectation à l'industrie des ressources collectées par les comptes d'épargne industrielle. Nous regrettons d'autant plus que près de 80 milliards de francs soient prélevés sur le marché obligataire français, au détriment des entreprises, pour financer les déficits publics.

Des secteurs, vous le savez mieux que quiconque, monsieur le ministre, sont dans une situation critique, telle la mécanique ou la première transformation des métaux ; ils attendent un plan à moyen terme de restructuration et de modernisation. Qu'allez-vous leur répondre ? Quelles sont vos intentions dans ce domaine ?

Le deuxième volet de notre politique concerne le pari sur l'avenir. Il s'agit de placer la France résolument dans la course aux technologies nouvelles.

Grâce au premier pari tenu dans les années suivantes, la France dispose d'atouts non négligeables dans les secteurs de pointe. Reconnaissez-le, monsieur le ministre : depuis deux ans vous inaugurez bon nombre des réalisations des gouvernements passés que vous avez pourtant tant critiqués. Si vous êtes allé à Kourou assister au lancement d'Ariane, c'est parce que, dès 1961, Michel Debré créait le C.N.E.S. et lançait la France dans l'industrie de l'espace. Si vous ouvrez officiellement tel central téléphonique de Thomson à l'étranger ou en France, c'est parce que, dans les années 1974-1976, MM. Giscard d'Estaing, Chirac et d'Ornano décidèrent de doter la France d'une industrie des télécommunications concurrentielle et de premier rang mondial.

Dans la biologie, dans le nucléaire, dans les télécommunications, dans les services informatiques, dans les matériaux composites, nous maîtrisons des technologies et nos équipes de chercheurs rivalisent avec les meilleurs. Le pari à gagner est de susciter la création dans chacun de ces domaines de capacités industrielles traduisant cette avance en produits fabriqués en série.

D'où l'effort — dont vous n'avez pas parlé — à mener en matière de liaison entre l'Université, la recherche et l'industrie. Encore faudrait-il pour cela ne pas saborder par préoccupation idéologique le secteur privé des grandes écoles techniques et scientifiques, en voulant leur ôter leur indépendance ou leurs moyens financiers.

Dans cette bataille pour la sauvegarde de notre indépendance technologique, nous devons rechercher au niveau de la coopération européenne ce qui ne pourra ressortir, faute de taille ou de moyens suffisants, au seul niveau national.

Sur ce plan, le jugement à porter est sévère. Incapables d'unir leurs efforts, les pays européens se sont mis hors course ces dernières années, les industries nationales préférant, pour beaucoup, à une coopération industrielle européenne, la vente par morceaux aux concurrents japonais ou américains. La liste des échecs de rapprochement industriel entre Allemands, Anglais et Français est éloquent et dramatique à la fois. Elle ne date pas d'aujourd'hui... vous continuez malheureusement dans ce sens.

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. C'est ce que j'ai dit !

M. Michel Noir ... mais

C'est précisément ce constat d'échec de l'Europe industrielle qui a conduit le R.P.R. à proposer, en juin dernier, une nouvelle étape de la construction européenne reposant, premièrement, sur une stratégie et une politique communes en matière de recherche-développement, deuxièmement, sur une politique concertée en matière d'économies d'énergie, troisièmement, sur une révision de la politique commerciale communautaire.

Le troisième objectif de notre politique industrielle concerne l'ensemble de nos entreprises industrielles. Il consiste à gagner la bataille de la compétitivité au triple niveau de l'investissement, de la formation des hommes et de l'innovation.

Nous l'avons dit, l'investissement est la clé du succès. La réussite de toute politique industrielle passe par une politique vigoureuse de stimulation et d'aide à l'investissement. Ce n'est pas seulement le problème des grandes entreprises. C'est également une question essentielle pour le tissu des petites et moyennes entreprises qui ont apporté une contribution essentielle à l'essor industriel français ; ce sont elles qui au cours des dix dernières années ont créé des emplois. Elles connaissent par définition des problèmes de fonds propres pour financer leur croissance et des problèmes considérables en cas de transmission. Cela doit constituer un objectif prioritaire pour les politiques conjointes Etat-régions en matière économique, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Parallèlement à l'investissement matériel, l'investissement humain est la première ressource de l'entreprise industrielle. Or l'équilibre entre les besoins de l'industrie et les offres de notre système éducatif est loin d'être réalisé.

Il est paradoxal que nous comptions 2 500 000 chômeurs et que dans le même temps nous manquions cruciallement d'ingénieurs, de techniciens, d'ouvriers hautement qualifiés. Pour réussir, toute politique industrielle suppose une révision profonde de notre système éducatif et de formation professionnelle.

M. André Soury. Vous parlez du passé ?

M. Michel Noir. Elle suppose aussi que les salariés, ouvriers et cadres se sentent motivés. Si votre lecture des textes Auroux vous permet de penser que les cadres se sentiront mieux motivés, pourquoi alors constatons-nous un tel malaise des cadres et pourquoi observons-nous une telle fuite des cerveaux de certains groupes industriels nouvellement nationalisés ? (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Un député socialiste. Qui donc a été au pouvoir pendant vingt-trois ans ?

M. Roger Corrèze. Vous deviez tout transformer en quinze jours !

M. Michel Noir. Ainsi définis les grands objectifs de notre politique industrielle, quel peut être le rôle de l'Etat et quelles sont les conditions de la réussite ?

La reconquête de la compétitivité passe d'abord par le développement et le succès de l'entreprise. Oui, toute politique industrielle, pour réussir, a besoin d'entreprises privées et publiques qui gagnent de l'argent. Toute politique industrielle a besoin, pour réussir, d'une politique économique qui accorde la priorité à la bonne santé des entreprises et qui ne détourne pas l'épargne de l'industrie pour combler les déficits publics.

Nous sommes là, monsieur le ministre, au cœur du débat. Comment et pourquoi aider au développement industriel de la France lorsque, dans le même temps, d'autres mesures mettent en cause l'existence même de beaucoup d'entreprises industrielles. Le Gouvernement a reconnu dans l'évaluation conjointe C.N.P.F. - administration — et, par ironie du sort, M. le ministre des finances nous a envoyé le document aujourd'hui même — que les charges des entreprises avaient augmenté de 24,5 milliards de francs en 1982 et de 31 milliards en 1983, le C.N.P.F. pour sa part, citant des chiffres beaucoup plus élevés. Où est la cohérence ?

Vous cherchez, vous, monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, à apporter aux entreprises des ressources pour leur modernisation mais qui vont s'envoler en fait en charges sociales, impôts et taxes. Vous pouvez bien recycler vers l'industrie toute l'épargne que vous voudrez, cela ne servira à rien si votre collègue le ministre des finances reprend tout ce que vous aurez accordé.

De la même manière la politique d'aide à la création d'entreprises et à l'innovation des P.M.E. est un élément essentiel du dispositif qui suppose que les politiques fiscale et sociale soient cohérentes.

Il nous faut maintenant évoquer ce qui a fait le plus couler d'encr, ces temps-ci, et qui est au centre de l'actualité, à savoir votre conception de l'interventionnisme et du rôle de l'Etat. C'est sur ce plan-là qu'il y a lieu d'être le plus critique.

L'interventionnisme, que j'allais qualifier de forcené, dans la gestion des entreprises nationalisées par des technocrates ou des militants socialistes n'ayant jamais travaillé dans l'industrie... (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Roger Corrèze. Il y en a à la pelle !

M. Michel Noir. ... risque de nous conduire aux pires catastrophes.

Les décisions prises depuis deux ans s'apparentent plus à un mauvais jeu de Meccano qu'à une véritable stratégie. Refuser à la Compagnie générale de radiologie le mariage avec Technicare, c'est condamner l'industrie de l'appareillage médical français. Faire échouer, par la prétention du contrôle à 51 p. 100, l'accord Thomson-Grundig-Philips, c'est hypothéquer les chances de faire le poids face à l'électronique japonaise ou américaine. Construire un groupe franco-français C.G.E.-Thomson, c'est refuser les nécessaires alliances internationales vitales au regard de l'ambition affichée en matière de filière électronique. Nationaliser C.G.C.T., interdire au groupe Saint-Gobain sa reconversion dans la bureautique, autant de décisions aberrantes, qui couleront cher dans l'avenir.

Selon nous, l'Etat n'a pas à dicter ce que doivent être les décisions des partenaires industriels. Tout au plus doit-il définir quelles sont les grandes orientations souhaitées par cohérence avec l'ensemble de la politique économique et les objectifs d'indépendance et de coopération.

Dans ses discours, le Gouvernement fait montre d'ambitions grandioses. Nous pourrions certainement le louer si dans la réalité de ses actes il n'allait pas en sens inverse. Faute d'argent, faute de libérer l'entreprise en allégeant ses charges, faute de restaurer l'équilibre des finances publiques, pour réorienter l'épargne des déficits publics vers les entreprises, vous ne réussirez pas. Il n'y aura pas de politique industrielle pour la France.

L'illusion d'un beau discours de ce mardi 11 octobre sera passée, dès la semaine prochaine, lors du débat sur le projet de budget, compte tenu des nouveaux impôts et des nouvelles charges pour les entreprises.

Vous avez affirmé cet après-midi : « Ou bien la modernisation, ou bien le déclin ». Sans changement dans la politique économique et dans la gestion des finances publiques, assurément, ce sera le déclin ! Ne vous étonnez pas en conséquence que le R.P.R., au nom duquel je m'exprime, choisisse la modernisation. C'est le sens de la nouvelle politique économique que nous proposons et qui rassemble, ne vous en déplaise, de plus en plus de Français. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Billardon.

M. André Billardon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, débattre de la stratégie industrielle de la France est un événement dont j'ai plaisir à souligner la nouveauté...

M. Georges Benedetti. C'est le changement !

M. André Billardon. ... tant il est vrai que, dans le passé, rares ont été les occasions d'une vraie réflexion du Parlement sur un sujet qui, dit-on, est peu prisé de nos concitoyens.

M. Nicolas Schiffler. Très bien !

M. André Billardon. Je préférerais, à ce propos que l'on dise plutôt que nos concitoyens ont une grande méconnaissance de ce sujet.

M. Roger Corraze. On les prend pour des imbéciles, et on le leur dit ! Ce n'est pas gentil !

M. André Billardon. Vous avez souhaité, monsieur le ministre, marquer cet événement en rapprochant, par l'exposition qui s'ouvre pour quelques jours dans l'enceinte de notre assemblée, les mots et les choses, les choix et les réalisations.

Je veux tout d'abord vous dire que c'est ainsi que nous, socialistes, nous concevons ce débat : en prise directe sur la vie industrielle concrète de la France, sans dogmatisme mais en cherchant d'une manière pragmatique les chemins de l'avenir.

L'événement d'aujourd'hui réside peut-être moins dans l'objet de nos travaux que dans leur forme car, pour ce qui est de l'assiduité de notre assemblée à se saisir depuis quelques années des grands problèmes industriels de la France, les exemples se sont multipliés depuis juin 1981 comme jamais auparavant.

Des lois de nationalisation à la loi d'orientation et de programmation sur la recherche et le développement technologique, de la loi portant création d'un office parlementaire d'évaluation des choix technologiques, aux mesures portant sur la fiscalité des entreprises et la transmission des patrimoines industriels inscrits dans la loi de finances que nous examinerons dans quelques jours, nombreux ont été les morceaux d'un puzzle dont nous avons aujourd'hui à apprécier la cohérence avant de proposer d'éventuels compléments.

Au moment où nous l'abordons, ce débat est plus que jamais capital.

Il constitue en outre une démarche courageuse.

Enfin, il doit constituer une impulsion.

Capital, ce débat l'est tout d'abord comme la marque de la parole tenue : vous honorez l'engagement du Gouvernement d'ouvrir devant l'opinion le grand dossier des stratégies industrielles de la France. Trop souvent celles-ci, lorsqu'elles ont existé, ont été élaborées dans le plus grand secret, sans information, j'allais dire, avec une certaine naïveté, sans consultation du Parlement.

Aujourd'hui encore, il faut le constater, le Parlement ne joue pas tout son rôle. Cette remarque n'est pas celle de la défiance à l'égard des choix faits, mais bien plutôt la volonté d'associer tout le pays à des choix décisifs pour les années à venir.

Capital, ce débat l'est surtout parce que telle est la mesure de l'enjeu industriel pour notre pays.

En marquant par sa présence la conclusion des journées de politique industrielle des 15 et 16 novembre 1982, le Président de la République a souhaité lui-même évaluer cet enjeu qui, selon ses propres termes, commande largement l'avenir de la France. Il ajoutait : « Il faut disposer des moyens de gagner les combats qui nous attendent et il faut sauvegarder ce qui a été construit par les travailleurs ».

Cette alliance de ce qui s'édifie et de ce qui subsiste, c'est, en une image, le mouvement de notre industrie.

La politique industrielle doit créer et entretenir cet élan : c'est donc un débat sur l'avenir que nous engageons, ensemble, aujourd'hui.

A cet égard, n'est-il pas significatif qu'il précède de quelques semaines l'examen du texte qui fixera définitivement le IX^e Plan, construit autour de cette toute première priorité pour les cinq années à venir : l'industrie ?

Notre politique industrielle doit être courageuse, comme l'est votre initiative, monsieur le ministre, d'accepter ce débat. En effet, la matière industrielle, concrète, est de celles que les mots ne transforment pas. Or, il ne s'agit pas aujourd'hui de décrire mais d'orienter.

C'est pourquoi notre débat doit faire leur part aux profondes contradictions dont la plupart viennent de loin dans le temps et d'où doivent surgir les orientations. Ces contradictions majeures me semblent être au nombre de trois.

L'industrie est un corps massif où les cicatrices s'effacent lentement. Combien profondes étaient et sont encore celles occasionnées par une politique s'apparentant davantage à une politique de l'entreprise exclusive qu'à une politique industrielle ?

Ces cicatrices sont le fait d'une double approche du système industriel. D'une part, il se réduisait à être la somme d'entreprises dont l'addition des résultats constituait le résultat de tout le système et, d'autre part, celui-ci devait être capable d'exprimer seul ces besoins.

Comment, dans ces conditions, concilier une marque aussi profonde et durable avec notre volonté de rénovation dont les effets seront nécessairement longs à se faire sentir sur le tissu industriel et dont la perception par l'opinion risque d'être tardive ?

Contradictoire est aussi la juxtaposition des nécessités immédiates de la politique économique et de la logique des choix à long terme.

L'objectif prioritaire du Gouvernement, messieurs les ministres, est la lutte pour l'emploi. Les résultats obtenus sur ce front — la progression du chômage a pu être enrayerée jusqu'ici — incitent à poursuivre.

Cependant, de toutes parts dans l'industrie, l'emploi évolue sous la double impulsion du ralentissement de la demande, qui met en péril certains secteurs de production, et de la mutation technologique qui s'accélère.

Pourtant, plus le regard se porte loin, plus cette dernière transformation apparaît nécessaire lors même qu'elle est déchirante aujourd'hui.

Le courage devant cette contradiction, monsieur le ministre de la recherche et de l'industrie, c'est peut-être une alliance entre la résolution de progresser vers cet avenir et la perception exacte de ces déchirements.

La nation, et elle seule, peut assumer cette responsabilité.

La contradiction est enfin au cœur même de notre industrie, presque d'ailleurs comme si l'on avait cherché à la diviser pour faire d'elle, selon les termes qui la désignent dans la nomenclature, « un secteur secondaire ».

Cette contradiction s'est illustrée pendant des décennies dans l'indifférence mutuelle entre un secteur industriel nationalisé, toléré car historique, et un ensemble d'entreprises dont la caractéristique première du comportement était qu'il devait soigneusement éviter de s'inspirer des pratiques du précédent.

J'examinerai rapidement dans quelques instants comment l'extension du secteur public industriel a commencé à lever cette équivoque.

Une autre manifestation de cette contradiction interne à l'industrie est l'écart qui semble se creuser entre les secteurs traditionnels et les secteurs à haute performance technologique.

Le débat est souvent âpre entre ceux qui entendent privilégier des activités dont le repli serait une perte économique et sociale, et les tenants de la mobilisation des énergies au profit des industries considérées comme d'avenir.

A cet égard, il y a lieu de dépasser les apparences. Ce débat est très largement un faux débat. Cette troisième révolution industrielle que doit accompagner notre politique pour l'industrie voit précisément l'émergence de techniques universelles transformant au moins autant les conditions que la consistance de la production.

Il y a là précisément une chance pour certains secteurs traditionnels de reconstituer leur vitalité en adoptant ces nouvelles techniques.

A elles seules, monsieur le ministre, ces contradictions que vous avez déjà entrepris de dépasser, justifieraient notre débat.

Mais je me dois maintenant, au nom de mes amis, de répondre à cette question, sans doute un peu simplificatrice : « Avons-nous une politique industrielle ? »

En préalable, je dirai que la question mérite d'autant plus d'être posée, qu'elle aurait obtenu, il y a quelques années, sans discussion possible, une réponse négative.

Non pas que les gouvernements précédents n'aient pas aidé l'industrie ! Ce n'est pas d'ailleurs la moindre des contradictions du paravent libéral. Au contraire, des sommes considérables ont été versées, souvent d'ailleurs dans la plus grande dispersion, soit au travers de procédures multiples et variées — 100 à 120 au total — soit en accompagnement de quelques plans dont la justification essentielle résidait dans les transferts financiers vers le secteur privé.

Le Plan réduit à rien le ministère de l'industrie et de la recherche avait pour mission de maintenir les secteurs jugés « sauvables » et de gérer au mieux le repli de ceux considérés comme condamnés.

Enfin, un petit cercle d'entrepreneurs de haut vol, considérés comme seuls capables de dynamisme, avaient accès aux activités de pointe dont ils étaient supposés assurer le développement.

La philosophie de l'ensemble était complétée par quelques principes très contestables : l'addition d'entreprises performantes constituait une industrie performante ; la notion de performance s'appréciait, en dernière analyse, selon le seul critère financier ; enfin la recherche de voies industrielles propres était trop risquée, par comparaison au recours à des technologies étrangères et de préférence nord-américaines.

Les résultats de ce comportement de non-gestion de l'ensemble industriel ont été et sont encore particulièrement nuisibles pour notre appareil productif.

Il serait trop long de décrire les handicaps accumulés. Une simple énumération situera l'ampleur du phénomène : chute continue de l'investissement productif, perte de maîtrise des processus industriels, détérioration de notre compétitivité, spécialisation excessive aggravant le déséquilibre de nos échanges, baisse de l'effectif salarié plus sensible que chez nos principaux concurrents — à l'exception du Royaume-Uni dont on se demande ce qu'il restera de l'industrie, compte tenu du processus engagé, que certains, sur les bancs de la droite semblent considérer avec un certain intérêt — et, enfin, croissance de l'endettement.

Bref, nous nous étions engagés sur la voie de la désindustrialisation. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Il n'est pas contestable que le contexte international, l'état de guerre économique, soit pour beaucoup dans cette situation et qu'en particulier l'accentuation récente des difficultés de notre appareil industriel s'inscrive dans un mouvement général, amplifié en Europe par les coups de boutoir du dollar.

Mais on ne saurait oublier qu'en dépit de leurs déclarations, les gouvernants d'hier ont largement ignoré les P. M. I.

Les structures de renforcement, financières, technologiques ou commerciales n'ont jamais fait l'objet d'une quelconque priorité

Comment apprécier maintenant les décisions prises depuis deux ans ? Vous en avez rappelé l'essentiel, monsieur le ministre. A l'évidence, elles sont tout à la fois nombreuses et profondes. Elles sont à nos yeux cohérentes et elles constituent les premiers éléments du redressement.

Un environnement financier favorable des entreprises est une condition indispensable au retour de la compétitivité.

Les mesures fiscales décidées pour favoriser l'investissement, le développement de l'épargne et son orientation vers l'industrie au travers d'incitations multiples montrent clairement la volonté du Gouvernement.

La voie choisie est la bonne. Sans doute la lucidité s'imposait-elle. J'entends par là qu'un bilan objectif de chacune de ces mesures doit être établi régulièrement afin d'instaurer, si besoin est, une plus grande sélectivité des destinataires pour tenir compte des objectifs prioritaires que sont la modernisation, l'effort de recherche ou l'audace à l'exportation.

En la matière, le discours doit être clair et responsable.

La mobilisation de l'épargne — sachant que celle-ci se heurte à des limites infranchissables — en faveur de l'industrie signifie que d'autres secteurs de la vie nationale doivent en accepter la logique et les conséquences.

Parler clair, c'est également souligner le rôle essentiel de l'agent économique qu'est l'entreprise dans les défis qui nous sont lancés, sans la confondre avec les revenus qu'elle procure et qui doivent prendre leur part de l'effort collectif indispensable.

Selon cette logique, l'allègement des charges, sans doute accompagné d'une simplification et d'une diminution des aides, prend tout son sens et montre même toute sa nécessité.

Le scepticisme, abondamment répandu, n'est pas de mise, dès lors que la volonté clairement affichée par le Gouvernement se traduit par des inscriptions budgétaires : depuis 1982, la croissance des crédits de recherche civile a été remarquable et l'objectif reste de consacrer à ce secteur 2,5 p. 100 du P. I. B.

Dans le projet de budget pour 1984, les crédits de politique industrielle progressent de 25 p. 100 alors que, dans le même temps, les dotations au secteur public industriel augmenteront de 72,5 p. 100.

Deux observations pour achever ce survol de l'environnement financier, dont traiteront aussi d'autres collègues de mon groupe.

Dès lors que le retour à la liberté des prix fait partie des choix du Gouvernement, il doit concerner en priorité les produits industriels dans le cadre d'engagements de régulation, du fait de son effet dynamisant sur l'ensemble de l'économie.

Ma seconde observation consistera à vous demander, monsieur le ministre, si une étude a été faite sur les conséquences qu'aurait l'instauration de financements à taux bonifiés et variables, système qui aurait le mérite de faire évoluer la dette annuelle en liaison directe avec l'inflation, et donc, à plan de charge constant, avec le chiffre d'affaires.

Le secteur public industriel est-il en passe de devenir un mal-aimé ? Certaines enquêtes d'opinion tendent à montrer une évolution de l'opinion publique à cet égard.

Le dispositif voulu au début de 1982, il est vrai, a tardé à se mettre en place et les premiers apports financiers ont été surtout perçus comme le moyen de venir au secours d'entreprises en difficulté plus que comme un moyen pour la puissance publique d'agir sur l'emploi, l'équilibre extérieur et la maîtrise des prix.

Désormais, nous sommes entrés dans une nouvelle phase avec la signature des contrats de Plan.

Leur examen illustre l'équilibre qui doit exister entre la nécessaire autonomie des sociétés et le respect des responsabilités particulières que l'Etat entend lui faire assumer. En d'autres termes, leur contenu donne un sens à l'expression « autonomie de gestion ». Celle-ci signifie maintenant que ces groupes ont à remplir le contrat qui les lie à leur actionnaire.

Le temps des grandes restructurations, que celles-ci se soient déployées dans la sidérurgie, la chimie, le téléphone ou l'électronique, a été particulièrement fertile en interrogations, en commentaires, voire en inquiétudes.

D'abord, remarquons qu'elles n'ont été possibles que parce qu'il a été procédé à l'extension du secteur public : sans celle-ci les voies de la réorganisation sont soit trop tardives, soit hésitantes — dans le passé, il en fut ainsi de l'informatique.

Ensuite, pour que la réussite soit au rendez-vous, il est nécessaire d'afficher clairement la volonté nationale. Partout où cela est possible, la concurrence dynamique doit jouer et le secteur public bancaire doit être l'outil financier de la stratégie décidée.

Il reste aussi à ce secteur, monsieur le ministre, à conduire un réel effort d'adaptation.

Dans le domaine des industries de base, plus soumises à la crise du fait de l'inertie de l'appareil de production, le secteur public élargi se doit d'assumer des responsabilités particulières.

L'approvisionnement des industries d'aval, le maintien de capacités de production nécessaires au retour de l'équilibre extérieur et le soutien à l'emploi ont conduit très souvent ces industries à ne plus obéir totalement — cela est vrai à l'extérieur de nos frontières — à la logique du marché.

Le plan de la nation doit, dans ces secteurs, préciser la part du marché intérieur qui doit être couverte par les capacités françaises de production.

C'est sur cette base que les efforts de modernisation, de rationalisation, de gains de productivité peuvent être, avec leurs conséquences parfois difficiles sur l'emploi, compris et acceptés par les travailleurs.

C'est à ce prix, monsieur le ministre, que nous recueillerons l'adhésion de ceux qui aujourd'hui vous interrogent légitimement ainsi que de la majorité qui vous soutient.

Depuis deux ans, de nombreux plans sectoriels ont été appliqués en particulier dans les industries de transformation.

Vous en avez rappelé les résultats. Il était grand temps qu'intervienne de telles mesures; sans elles que resterait-il aujourd'hui de la machine-outil ou du textile ?

A ce stade de réflexion, j'observe combien sont dépendants tous les éléments d'une politique.

A quoi serviraient regroupements et modernisation de l'industrie de la machine-outil si, en amont, ne se développaient des interventions favorables à la construction de commandes numériques ou de composants ?

Les processus de production sont si complexes qu'aucune industrie ne peut être placée en position favorable pour l'avenir si elle n'est pas au préalable replacée dans le cadre du système productif.

Au fait, l'industrie de la machine-outil, par exemple, est-elle faible parce que nous manquons de commandes numériques ou bien la construction électrique souffre-t-elle d'une dépression affectant l'industrie de la machine-outil ?

En tout état de cause, il est certain que, pour répondre à ce souci d'intégration, nous avons l'obligation d'avoir un tissu industriel dense et diversifié dont le développement par conséquent s'appuie très largement sur les P.M.I.

Vous avez assigné à ces entreprises, monsieur le ministre, un rôle moteur. Le mot d'ordre est juste et je souhaite qu'il soit entendu. Il est juste parce que ce sont les P.M.I. qui créent et créeront des emplois à l'avenir, mais aussi parce que les P.M.I. innovent et exportent.

Dès lors, se pose une question: comment concilier le fait que les emplois se créent dans le tissu industriel diffus et la capacité stratégique des grandes sociétés, de ce fait irremplaçables ?

Une première réponse est fournie par le contenu des contrats de plan passés avec les entreprises nationales invitées à instaurer avec leurs sous-traitants des relations plus équitables ou, plus généralement, à coopérer dans des domaines divers parmi lesquels le transfert de technologie me paraît être primordial car il permet d'allier innovation et capacité d'industrialisation.

Qu'il me soit permis d'insister, monsieur le ministre, sur les difficultés que rencontrent les P.M.I. auprès des banques. Si aucun progrès n'est accompli de ce côté, toutes nos réflexions d'aujourd'hui seraient vaines; comme elles le seraient si nous n'avions tous clairement conscience des difficultés que certaines de ces entreprises connaissent aujourd'hui.

Dans nos circonscriptions, nous avons tous des exemples d'entreprises menacées ou les travailleurs, qui sont toujours les premières victimes, attendent de nous ce qui s'apparente parfois au miracle.

Si, pour l'instant, la production industrielle n'a pas fléchi outre-mesure, une baisse très sensible de la demande aurait des conséquences graves. C'est pourquoi la politique économique mise en œuvre par le Gouvernement doit rester attentive à l'évolution de la situation qu'il nous est parfois difficile de suivre avec suffisamment de rapidité et de précision.

Si nous regrettons les difficultés et appelons de nos vœux une reprise, nous nous félicitons, monsieur le ministre, que votre action se développe dans deux directions importantes: d'une part, le traitement social des difficultés, qui prend en considération les réalités humaines, d'autre part, l'annonce que vous venez de nous faire d'une plus grande déconcentration des interventions de la puissance publique au travers de la généralisation des Corri. Il est certain que la dimension régionale est bien mieux adaptée pour traiter des P.M.I. dans un grand nombre de cas.

Au début de mon propos, j'ai refusé d'opposer industries traditionnelles et industries de pointe. Certes, il n'est pas possible de tout produire en France. Une trop grande dispersion des moyens aurait pour conséquence de nous placer en position de faiblesse dans tous les secteurs. Le Gouvernement a donc choisi l'avenir en mettant en place un plan électronique ambitieux.

Chacun voit bien l'intérêt il y a pour les industries d'avenir à ce que se conduise rapidement la modernisation des industries traditionnelles.

Tout en gérant au mieux les problèmes d'emploi, en particulier ceux de la formation des hommes, nous entrons dans une ère nouvelle en relevant le défi productif. Mais la modernisation fait souvent peur car elle est perçue comme un élément de rationalisation et donc comme une menace pour l'emploi.

Il faut aborder ce concept de manière plus large. Si moderniser signifie, d'une manière générale, faire appel à la filière électronique pour améliorer la productivité de l'activité productive, c'est aussi faire des études sur les modèles, améliorer la qualité des produits et investir en réseaux de distribution tant il est vrai que l'on n'exportera qu'à partir d'une présence permanente et significative sur les marchés étrangers.

Bref, je dirai que la modernisation correspond à une nouvelle approche industrielle: celle qui associe à la fonction productive la fonction commerciale, celle qui introduit une politique de produit. La mutation ainsi proposée a une dimension culturelle.

Quant aux industries de pointe, si elles ont un caractère « diffusant », contribuant à tirer l'ensemble du tissu industriel, elles n'en possèdent pas moins une logique d'action propre.

C'est pourquoi tout ce qui contribue à aider les industriels à prendre des risques technologiques est bon. Le Président de la République ne déclarait-il pas il y a un an: « Un rôle décisif sera joué par des équipes de quelques hommes rassemblés autour d'une idée, d'un programme, d'une innovation qu'ils auront su exploiter pour réussir une percée industrielle. »

Le fait que les domaines de pointe sont ceux où les coopérations internationales sont primordiales me conduit à évoquer la dimension internationale de notre sujet, qui fait partie des sujets souvent débattus.

Je me bornerai à constater que ce serait une erreur grave que d'opposer marché intérieur et exportation.

La nécessaire reconquête du marché intérieur impose à nos producteurs de prendre une part croissante des marchés en adoptant des politiques de qualité, comme elle nous oblige à faciliter l'orientation de la demande vers des produits dont une grande part de la valeur a été ajoutée en France.

La réussite de l'exportation est tout aussi nécessaire. Nous sommes à une époque où les grandes questions industrielles doivent être examinées à l'échelle mondiale. Les marchés des industries de pointe ont cette dimension — souvent les producteurs aussi.

Si nous voulons que notre industrie figure dans ce concert, il faut qu'elle trouve sa place dans ce qui prend parfois l'allure de « choc de continents ». C'est pourquoi il est important que notre pays ait présenté au Conseil des communautés européennes son mémorandum pour un espace commun de l'industrie et de la recherche.

Mais ne sommes-nous pas les seuls à croire à une politique industrielle européenne solidaire et conquérante sur les marchés tiers ?

Les avancées dans ce domaine sont bien limitées. Nos partenaires privilégiés doivent savoir qu'ils ne peuvent attendre d'une Europe où nous nous comportons en partenaires loyaux qu'elle ne serve qu'à leur ouvrir notre marché national.

D'autres aspects de l'action entreprise avec courage par le Gouvernement mériteraient aussi d'être développés — ils le seront par les orateurs du groupe socialiste — car tous contribuent à faire émerger la cohérence de votre démarche et à justifier le soutien sans faille que nous vous apportons. Tous méritent d'être amplifiés par l'action gouvernementale.

Je terminerai en évoquant le rôle des hommes dans cette aventure à laquelle vous nous avez conviés. Aller de l'avant, construire l'avenir suppose l'adhésion. Celle des salariés, bien sûr: l'adhésion de la majeure partie d'entre eux vous est acquise, car ils sont motivés par l'instauration des nouvelles relations sociales contenues dans les lois Auroux. (Exclamations sur quelques bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

L'idée d'une nouvelle productivité fondée sur la qualification, la formation et la modification des conditions de travail a fait son chemin. La volonté de participer au progrès collectif doit mobiliser les énergies et dépasser les corporatismes.

Il reste qu'une fraction de l'encadrement s'est mobilisée pour un combat moins syndical que politique et qu'une partie de ceux qui nient l'existence de la lutte des classes la pratiquent allègrement.

M. Georges Benedetti. Oh oui !

M. André Billardon. Etrange comportement que celui qui consiste à refuser ce rassemblement des aptitudes ; chacun sent bien que, jamais, les conditions de son émergence n'ont été aussi bien réunies que maintenant.

L'impératif du renouveau industriel n'est-il pas un terrain privilégié pour permettre la convergence des idées ? Ce langage est compris de tous ceux pour qui progrès social et succès industriels vont de pair. Un nombre croissant de chefs d'entreprises doit non seulement le comprendre mais aussi le parler.

Parmi toutes les questions dont j'aurais aimé traiter il en reste une, monsieur le ministre, qui me tient particulièrement à cœur : celle du rôle direct de l'Etat grâce à cet outil d'intervention qu'est votre ministère.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Billardon.

M. André Billardon. Je termine, monsieur le président.

Nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir lors de la discussion budgétaire mais, ce soir, qu'il me soit simplement permis de dire que, lorsqu'on évoque le parcours du combattant de l'industriel contre l'administration, ce n'est certainement pas de la vôtre qu'il s'agit, monsieur le ministre !

Alors, la simplification administrative absolument nécessaire ne passe-t-elle pas, tout compte fait, par un certain renforcement du ministère de l'industrie et de la recherche, c'est-à-dire par la prise en compte de manière prioritaire des problèmes industriels ?

Le débat sur le sujet est ouvert depuis longtemps. En la matière, les traditions sont tenaces. Mais, monsieur le ministre, les traditions ne sont rien devant notre volonté commune de rendre à la France la place qui lui revient sur l'échiquier international. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Mes chers collègues, deux orateurs ont profité de mon indulgence. Un léger dépassement de temps de parole puis un dépassement un peu plus long me conduisent maintenant à appeler votre attention sur le fait que le débat risque de s'achever à une heure très avancée de la nuit.

J'invite donc les prochains intervenants à plus de rigueur.

La parole est à M. Francis Geng.

M. Francis Geng. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme le temps passe ! (Sourires.) C'était il y a deux ans, presque jour pour jour, la majorité, bardée de certitudes mais déjà à l'automne de l'état de grâce, n'avait pas assez de mots pour claironner les futurs succès de la politique économique de la France, tractée par les locomotives performantes du secteur public nationalisé !

Lors du débat sur les nationalisations industrielles et bancaires, défendant la question préalable, je déclarais que ces nationalisations apparaissaient, à l'aube du XXI^e siècle, comme le triomphe du dogmatisme et de l'idéologie sur la rationalité économique, et qu'aucune nécessité ni aucune stratégie, aucune logique économique, financière et industrielle ne les justifiaient, un ministre, je ne sais lequel — tant de ministres de l'industrie se sont succédés ! — m'avait alors répondu que pour tout savoir de la politique industrielle il suffisait de se reporter aux comptes rendus des colloques du parti socialiste ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Yves Dollo. Bonnes lectures !

M. André Soury. On peut remonter aussi au général de Gaulle !

M. Francis Geng. Mais tout arrive : aujourd'hui, enfin, le Parlement, en une petite journée débat de la politique industrielle.

Deux ans après, monsieur le ministre, deux ans trop tard ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. André Billardon. Qu'a-t-on fait dix ans avant ?

M. Francis Geng. Car, bien sûr, de cohérence de la politique industrielle il n'y en a jamais eu !

Les entreprises de ce pays, en particulier les petites et les moyennes entreprises, celles dont vous-même, monsieur le ministre, affirmez qu'elles sont un des seuls réservoirs d'emploi pour l'avenir, celles qui continuent à se battre, à produire, à investir sans quêter perpétuellement les subsides de l'Etat réservés aux grands groupes, les 50 000 entreprises industrielles de moins de dix salariés, les 45 000 petites et moyennes industries, les oubliées de ce débat, le savent bien : ni les discours ministériels, ni les promesses d'aujourd'hui, belles paroles verbales, ne les rassurent.

Il y a deux ans, lors du fameux débat sur les nationalisations, le Gouvernement avait juré, la main sur le cœur, que les grands groupes nationalisés auraient une attitude exemplaire à l'égard de leurs sous-traitants. M. Charzat évoquait déjà une charte de la sous-traitance que vous-même, monsieur le ministre, venez d'exhumer.

Mais la politique menée par les grands groupes du secteur public s'analyse en fait comme une forme pervertie de politique industrielle qui a conduit purement et simplement au sacrifice de la sous-traitance. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Michel Charzat. Allons ! Allons !

M. Francis Geng. La sous-traitance, c'est 11 000 entreprises et un million de salariés.

M. Robert Malgras. Peu convaincant !

M. Francis Geng. Attendez, mon cher collègue ! Vous voulez des exemples ?

M. Jean Lacombe. Ce sont les vôtres !

M. André Soury. Et c'est le passé !

M. Francis Geng. Usinor et Sacilor par une politique délibérée de « cassage des prix » ont plus que compromis l'avenir des tréfileurs indépendants. (Interruptions sur les bancs des socialistes.)

La S.N.C.F. s'est mise à fabriquer elle-même les boulons qu'elle achetait autrefois à des sociétés privées. Le C.E.A., la S.N.I.A.S. et Air France ont recruté du personnel pour exécuter des tâches qui étaient jusqu'alors confiées à des entreprises extérieures.

M. Jacques Roger-Machart. C'est faux !

M. Francis Geng. C. I. I. - Honeywell-Bull a réintégré un programme de sous-traitance compromettant l'existence de la société Morari qui employait 700 personnes, monsieur le ministre. Thomson a soudain lâché la société Lozelec implantée en Lozère. Renault a fait appel à des fournisseurs étrangers.

Renault-Véhicules industriels, qui achetait autrefois des filtres à Gennevilliers, les commande maintenant au Maroc, où les prix sont inférieurs de 40 à 50 p. 100 et où les salariés travaillent dix heures par jour pour un salaire mensuel qui ne dépasse pas 400 francs.

M. Roger Corrèze. Bravo !

M. Francis Geng. Cet acharnement ne relève pas d'une attitude délibérée mais il est une des conséquences directes, que vous n'aviez pas prévues, de l'objectif « emploi » exigé par la pression syndicale et qui a été assigné au secteur public. C'est une véritable politique de transfert d'emplois du secteur privé vers le secteur public qui est ainsi conduite.

Les contrats de solidarité, souscrits avec tant de zèle par les entreprises nationales, et les incitations fiscales développées par le pouvoir socialiste pour camoufler la réalité du chômage, produisent de la même façon un effet pervers. Les augmentations d'emploi dans les grandes entreprises signataires, désireuses de remplir leurs engagements dans ce domaine pour bénéficier d'avantages momentanés, cachent l'intégration d'activités de sous-traitance et provoquent en conséquence des disparitions de P.M.E. et des licenciements. Ainsi le contribuable paiera-t-il deux fois : le nouvel emploi et le nouveau chômeur qui en est la contrepartie. Où est la politique industrielle dans tout cela ?

Toujours prompt à rédiger des rapports, à réunir des commissions et à esquiver, à coup d'explications embarrassées, le verdict de ses échecs économiques, le Gouvernement — avec les experts patronaux — a établi, en juin dernier, un rapport sur les charges des entreprises. Ce rapport est fondamental : pour la première fois le Gouvernement admet, même s'il n'est pas d'accord — je vous l'accorde, monsieur le ministre — sur les chiffres, que les charges qui se sont accumulées sur les

entreprises ont lourdement aggravé leur situation ; le taux d'épargne brute est tombé de 9,8 p. 100 en 1980 à 7,8 p. 100 en 1982. Voilà des réalités, Monsieur le ministre.

M. René Drouin. Et les « canards boiteux » d'avant 1981 ?

M. Francis Geng. Les entreprises ont dû entamer leur capital pour faire face à leurs échéances et à leurs investissements : 65 milliards de francs de désépargne en 1981, 82 milliards de francs en 1982 ! Les charges ont augmenté, concèdent tous les experts gouvernementaux. C'est regrettable, mais ce n'est pas notre faute, disent-ils. « Pas notre faute » ? La fiscalité alourdie : 9 milliards de francs en 1982, 10 milliards de francs en 1983 ; l'augmentation du S.M.I.C. : 5 milliards de francs ; la réduction du temps de travail ; le blocage des prix ; les prélèvements sociaux supplémentaires : 6 milliards de francs de plus en 1982, à nouveau 6 milliards de francs en 1983 ; la nationalisation des banques qui prive les entreprises du secteur privé de la liberté d'accès au crédit ; l'encadrement du crédit ; l'interventionnisme tous azimuts d'organismes bardés de sigles barbares, centralisés ou décentralisés ; les lois Auroux...

Voilà, en deux ans, le traitement de choc infligé aux entreprises françaises !

Quelques jours à peine après la publication du rapport sur les charges des entreprises, véritable signal d'alarme pour notre appareil productif, le Gouvernement décidait une nouvelle augmentation des charges — plus 0,6 p. 100 de cotisation chômage — payables par les entreprises. Ainsi, les P.M.E. françaises qui parviennent à maintenir l'emploi, en dépit de toutes les difficultés, comme d'ailleurs vient de le signaler un rapport tout à fait récent de la Banque de France, se sont vues à nouveau contraintes de contribuer à indemniser le chômage suscité par votre politique de déficit à tout va et de réformes idéologiques qui coûtent si cher. Oui, vraiment, monsieur le ministre, les P.M.E. en ont ras-le-bol !

Il y a quelques semaines, le Président de la République lançait un vibrant appel en faveur des entreprises et le Premier ministre s'engageait solennellement à ne pas aggraver les charges fiscales et sociales des entreprises. Le jour même, le projet de loi de finances faisait état de quelques milliards de francs de plus à payer pour les entreprises au titre de la fiscalité, d'un nouveau calcul des cotisations sociales qui va créer trois milliards de francs de charges supplémentaires, d'un nouveau barème des droits de succession qui va pénaliser la transmission d'entreprise. On jongle avec les milliards ! Les entreprises paient, mais elles n'en voient pas les retombées.

M. Yves Dollo. Oh, la la !

M. Bruno Bourg-Broc. C'est indéniable !

M. Francis Geng. Oui, monsieur le ministre, vraiment, en toute bonne foi, en face de telles réalités, comment croire à toutes les vertueuses exhortations des pouvoirs publics et à l'hymne que vous venez d'entonner cet après-midi à l'Assemblée nationale sur la liberté d'entreprise et sur l'esprit d'entreprise ?

Les experts du parti socialiste et du Gouvernement auront beau inventer les plus beaux plans, les plus beaux programmes, les plus beaux contrats, concevoir la meilleure politique industrielle du monde, tant qu'ils n'auront pas compris qu'il est urgent et vital d'alléger tout de suite les charges fiscales et sociales qui pèsent sur toutes les entreprises, de supprimer les carcans de toute nature qui les paralysent et de conduire une politique qui ne privilégie pas les géants et les monopoles d'Etat au détriment des autres entreprises, la situation restera intenable.

M. Jacques Roger-Machart. Démagogie !

M. Roger Corrèze. Démagogie ? Vous êtes les champions pour cela !

M. Francis Geng. Les chefs d'entreprise et les Français vous entendent, monsieur Roger-Machart.

M. Jacques Roger-Machart. Et vous, vous avez allégé les charges ?

M. Georges Labazée. Oui, qu'est-ce que vous avez fait, vous ?

M. René Drouin. Ils ont conduit la France à la faillite quand ils étaient au pouvoir !

M. Bruno Bourg-Broc. Ce dernier propos est scandaleux.

M. le président. La parole est à l'orateur, et à lui seul.

Poursuivez, monsieur Geng !

M. Francis Geng. Nous connaissons, monsieur le ministre, vos intentions véritables, en écoutant la réponse précise que vous apporterez aux deux questions précises que je vais vous poser. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

Votre budget pour 1984 atteint quelque 43 milliards de francs. Quelle part sera réservée aux P.M.E. du secteur privé ?

M. Jacques Roger-Machart. Vous demandez des aides ?

M. Francis Geng. Deuxième question. Les Codevi vont drainer 5 milliards de francs. J'apprends aujourd'hui que Renault en serait l'un des principaux bénéficiaires. Quelle part sur ces 5 milliards sera réservée aux P.M.E. du secteur privé ?

M. André Soury. Vous les avez tuées !

M. Francis Geng. J'attends la réponse. Nous saurons alors si la France a une politique industrielle authentique et si le ministre de l'industrie a un autre rôle que celui de puiser dans les ressources des entreprises, pour combler le tonneau des Danaïdes du secteur public.

Oui ! Les entreprises sont le fondement même, l'outil indispensable de la production et de la création de la richesse en France. Elles ne peuvent donc être constamment taillables et corvéables à merci pour renflouer les déficits tous azimuts de la politique du pouvoir socialo-communiste.

M. André Soury. Ah ! Ça manquait !

M. Francis Geng. Les forces d'initiative, de création, d'innovation et de conquête sont immenses dans ce pays, elles ne demandent qu'à se libérer. Pour les avoir étouffées par une politique inconsidérée...

M. Jean Lacombe. La vôtre !

M. Francis Geng. ...et une idéologie archaïque, pour avoir tenu des propos inconcevables, inadmissibles sur les entreprises et sur les chefs d'entreprise, vous ne pourriez pas provoquer le choc psychologique, l'étincelle qui rétablissent l'élan et la confiance indispensables.

M. Bruno Bourg-Broc. Très bien !

M. Francis Geng. Ce sera le rôle de l'opposition...

Plusieurs députés socialistes. Qu'avez-vous fait avant ?

M. Francis Geng. ...redevvenue majorité aux échéances prévues, de restaurer l'espoir et de redonner un avenir industriel à la France...

M. René Drouin. Ayez d'abord un programme !

M. Francis Geng. ...car aux antipodes des théories dépassées et d'un autre âge, elle fera par-dessus tout confiance à l'homme et à la liberté. (Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes. — Applaudissements sur les bancs du groupe de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Asensi.

M. François Asensi. Monsieur le ministre, mes chers collègues, pour réussir une grande politique industrielle novatrice, il paraît impensable de se passer des atouts fantastiques de la région parisienne, car la croissance des activités de recherche et d'innovations industrielles de cette dernière est essentielle pour le pays.

Or, le comportement du grand patronat et de la droite remet en cause l'équilibre du riche tissu de ses P.M.E. et de ses grandes entreprises.

Parallèlement à la politique des « créneaux » et au redéploiement industriel, principalement hors de nos frontières, la volonté de réduire ce patrimoine social et culturel est manifeste. Les forces conservatrices ont délibérément agi ces dernières années à des fins sectaires et politiciennes afin de déstabiliser le mouvement ouvrier et démocratique en région parisienne. La grande bourgeoisie française, fidèle à elle-même, n'accepte pas, en effet, que son hégémonie soit contestée.

Dans des entreprises, les ouvriers, les techniciens et les cadres formulent des propositions sérieuses. Certains dirigeants n'en tiennent aucun compte. L'application des droits nouveaux des travailleurs se heurte à la même attitude : la non-reconnaissance du rôle des autres partenaires sociaux.

Aujourd'hui, le patronat veut encore accélérer le déclin industriel de l'Ile-de-France.

Des menaces sérieuses pèsent sur l'industrie automobile et sur d'autres entreprises sous-traitantes, comme S.K.F. à Ivry, Montupet à Nanterre ou Dunlop au Bourget. Leur disparition affaiblirait la région parisienne et notre pays.

Faits inquiétants, des secteurs de pointe ne sont plus épargnés.

Par ailleurs, dans cette même région, la gestion de groupes nationalisés se démarque insuffisamment de celle que pratiquent les groupes privés.

De plus, monsieur le ministre, on peut s'interroger sur l'efficacité économique de certaines mesures. Par exemple, le transfert à Villeurbanne des Constructions de Clichy, cette entreprise de Bobigny performante et en bonne santé, suscite une incompréhension totale. Avec les députés communistes de la Seine-Saint-Denis, je ne puis que confirmer ici mon désaccord avec ce projet. A cet égard, la lutte engagée par les salariés de cette entreprise me paraît d'autant plus fondée qu'elle est conforme aux objectifs du plan machine-outil.

Les travailleurs manuels et intellectuels de l'Ile-de-France souhaitent dans leur majorité une grande politique industrielle. Il ne faut pas les décevoir.

La D.A.T.A.R. demeure l'instrument du déclin qu'elle a le plus souvent été : elle s'oppose encore à l'agrément d'implantations dans la Petite couronne, alors qu'il est largement démontré que les transferts d'entreprises hors de la région-capitale a été le plus souvent un signe d'affaiblissement de branches industrielles et qu'ils n'ont guère profité aux autres régions.

Les députés communistes agissent afin de rendre à la première région du pays le dynamisme industriel qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Il faut pour cela abandonner la logique qui a conduit aux gâchis que nous connaissons.

Pourquoi, par exemple, ne pas chercher à passer des contrats portant sur le développement de technologies ou de productions nouvelles ? Ils favoriseront la création d'emplois et la formation professionnelle pour répondre aux défis de l'an 2000. N'est-ce pas une manière originale de régler les problèmes sociaux, autrement que par la fermeture pure et simple des entreprises ?

Loin de s'opposer aux activités nouvelles, les secteurs traditionnels modernisés peuvent concourir à la formation d'une nouvelle cohérence économique.

Pourquoi ne pas rapprocher les fonctions de recherche et de production au sein même des entreprises ? En effet, les entreprises de taille moyenne en Ile-de-France se prêtent bien à ce regroupement.

Les groupes bancaires nationalisés devraient multiplier les aides aux P.M.E., notamment à celles qui créent des emplois, afin de revitaliser le tissu économique de la région.

Enfin, la D.A.T.A.R. doit jouer un rôle plus harmonieux dans la répartition équilibrée de l'emploi en veillant à l'implantation et au développement des entreprises en région parisienne.

S'engager résolument dans cette direction implique d'utiliser tous les atouts de l'Ile-de-France dans le cadre de la nouvelle croissance nécessaire à l'économie française pour atteindre les objectifs industriels dont notre pays a besoin. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Robert Galley

M. Robert Galley. Monsieur le ministre, dix-huit mois après le déferlement sur notre pays de la plus importante vague de nationalisations qu'aucun pays libre ait jamais connue, l'enthousiasme lyrique du départ fait place à un franc désenchantement.

Je ne parlerai pas ici des présidents des sociétés nationalisées, certains d'entre eux adoptant d'ailleurs une attitude heureuse de parfaite indépendance à l'égard des orientations du Gouvernement. Je fais allusion à ceux qui choisissent délibérément les investissements à l'étranger, aux Etats-Unis ou au Canada par exemple, ce qui fait grincer quelques dents dans cet hémicycle. Je veux parler aussi de ceux qui établissent entre eux des accords avec l'approbation plutôt modérée de M. le ministre des P.T.T. Mais je veux surtout évoquer le problème des cadres — dont je fais partie, et j'en suis fier — dont on ne soulignera jamais assez l'importance dans cette immense mutation technologique que connaît le monde industriel moderne. Eh bien ! monsieur le ministre, contrairement à la formule un peu angélique que vous utilisiez tout à l'heure, je puis vous dire qu'ils se sentent, dans le secteur nationalisé, devenus les otages d'un système bureaucratique que, dans leur immense majorité, ils

n'ont pas souhaité. Ils sont écrasés par la fiscalité. Ils sont contestés par les syndicalistes marxistes à raison de leurs efforts pour restaurer leur autorité dans l'entreprise. (Interruptions sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. Pierre-Bernard Cousté. C'est malheureusement vrai !

M. René Drouin. Vous êtes sectaire, monsieur Galley !

M. Robert Galley. Ils sont bien mal aidés pour promouvoir ces innovations qui apporteront à notre industrie ce regain de compétitivité et ces produits nouveaux qui doivent assurer le progrès de nos exportations.

M. Pierre Micaux. C'est la vérité !

M. André Soury. Allons, monsieur Galley, il faut être sérieux !

M. Robert Galley. Eux sur qui repose l'essentiel de l'avenir de nos entreprises, eux qui ont à faire face à l'implacable concurrence de leurs homologues japonais ou américains, mesurent à quel point la politique de notre Gouvernement d'après deux ans les a pénalisés.

Ce secteur nationalisé, loin de répondre à votre attente, est aujourd'hui en difficulté. A l'exception de la Compagnie générale d'électricité, toutes les entreprises nationalisées sont affligées des maux que vous dénonciez naguère : pertes dues à des charges sociales et fiscales trop lourdes, manque de fonds propres, taux élevés des prêts destinés aux investissements.

Pour ne citer qu'un chiffre, les apports de fonds propres aux entreprises publiques au cours de l'exercice 1983, toutes origines confondues, compenseront tout juste les pertes de l'exercice 1982 qui ont atteint 24 milliards de francs.

· Votre Gouvernement, en dépit de beaux discours, ne parvient pas à apporter aux entreprises publiques les fonds dont elles ont besoin. Vous nous avez donné des nouvelles rassurantes pour l'avenir, j'en accepte l'augure.

A fortiori, il ne fournit pas aux entreprises privées ce qui serait nécessaire à leur progrès, voire à la survie de certaines d'entre elles. Et pourtant, monsieur le ministre, force est de reconnaître que, sur un point au moins, votre Gouvernement a fait œuvre utile avec une continuité à laquelle nous n'étions pas habitués. Je veux parler après vous-même du secteur textile.

Très menacé, voyant année après année s'accroître l'avalanche des produits importés en concurrence de plus en plus sévère avec les produits français, ce secteur voyait disparaître des entreprises, diminuer le nombre des emplois, s'amenuiser à la fois marges et chances pour l'avenir.

Dans la ligne de l'action qu'avait menée M. Giraud et également dans la ligne des très remarquables conclusions de la mission parlementaire qui a travaillé sur ce sujet au cours de l'hiver 1980-1981, vos prédécesseurs ont innové en installant le plan textile de 1982 et en le renouvelant avec des modalités différentes en 1983.

Ce secteur, qui n'avait pas appelé l'attention particulière des rédacteurs du projet socialiste, qui n'avait même pas eu la chance d'être considéré comme prioritaire par ses auteurs, a donc pu à la fois échapper aux nationalisations et bénéficier de mesures d'allègement des charges sociales allant de 8 p. 100 à 12 p. 100.

Qu'en est-il aujourd'hui de ces résultats ? Comme vous l'avez déclaré, ces résultats ont été positifs, dans l'ensemble. Certes, les importations sont toujours là. Nombre de difficultés aussi. Mais nos entreprises, singulièrement les plus puissantes, ont recommencé à exporter, les dévaluations successives les ayant quelque peu aidées sur ce point. Surtout, le courant des dépôts de bilan, des faillites, des fermetures a été pratiquement stoppé. La déflation des effectifs a continué à la mesure de la modernisation des équipements et en fonction de l'automatisation des matériels, mais à un rythme moindre que par le passé.

Par ailleurs, dans l'industrie textile, il y a, selon les produits, de 30 à 45 p. 100 de main-d'œuvre dans la constitution du prix de revient. Les ristournes de charges sociales venant du plan textile correspondent en moyenne à 2 p. 100 de ce même prix de revient. C'est peu, mais c'est beaucoup. C'est en général l'équivalent du bénéfice réalisé par les entreprises moyennes du secteur textile en 1982. C'est ce bénéfice qui leur a permis de reconstituer leur trésorerie et de réaliser des investissements.

Mais alors, monsieur le ministre, une question se pose et une conclusion s'impose.

Les instances de la Communauté viennent de condamner les dispositions du plan textile dans les termes que vous savez. Qu'allez-vous faire ? Comment comptez-vous faire face à la situation ? En annulant ces mesures ? Cela replongerait nos petites

et moyennes entreprises dans les difficultés d'antan, avec le surplus de problèmes qu'entraînera l'affaiblissement du marché intérieur.

Alors *quid* de l'attitude du Gouvernement ? Vous nous parlez aujourd'hui de politique et de stratégie industrielle. Comment résoudre-vous ce problème ?

Et si, demain, vous utilisez les mêmes moyens, comment éviteriez-vous la condamnation de la Communauté ?

En second lieu, monsieur le ministre — et ce sera l'essentiel de mon propos — je souhaiterais que vous ouvriez les yeux et que vous tiriez vous-même toutes les conséquences des aspects positifs des mesures que votre prédécesseur a prises.

Lorsque nous répétons sans nous lasser que les charges sociales et fiscales, leur augmentation constante par vos soins conduisent à la ruine de nos entreprises et sont la clé des difficultés que vous rencontrez, il faut nous croire. Vous voyez bien, à la lumière même des résultats heureux du plan textile, que nous avons parfaitement raison.

Décidez carrément que ces charges ont atteint des sommets inacceptables, qu'elles rognent les marges trop étroites, qu'elles constituent des freins au développement des investissements et qu'elles prolongent, par leurs effets néfastes, la crise économique, à l'origine elle-même de la croissance de certains besoins sociaux. Cassez cette spirale infernale, sans pour autant, naturellement, vous priver des ressources nécessaires à la satisfaction des besoins sociaux.

Pour cela, quelle solution proposer ? Nous vous en avons proposé une, et nous la répétons à cette tribune : transférez progressivement une part des cotisations correspondantes sur le budget de l'Etat, en l'alimentant à due concurrence par une augmentation modulée de la T.V.A.

Une telle politique, vous le savez, présente un inconvénient, mais aussi trois avantages.

L'inconvénient, c'est l'incorporation mécanique dans le prix des produits de l'augmentation de la T.V.A. Mais, pour vous qui ne cessez de limiter l'augmentation de la capacité de consommation, pour vous qui restreignez sans cesse le pouvoir d'achat des salariés dans votre politique de refroidissement de l'économie, cela ne devrait pas être un obstacle insurmontable. (Sourires.)

En revanche, une telle mesure généralisée, ou au moins appliquée à des secteurs industriels entiers, rendrait possible la détaxation à l'exportation d'un montant équivalent de cotisations sociales « converties » en T.V.A. et restituerait partiellement l'égalité avec les produits étrangers du secteur concurrentiel, en permettant de taxer à l'importation ces produits qui, en général, supportent des charges sociales faibles ou inférieures aux nôtres. Ensuite, cette mesure relancerait l'investissement par l'augmentation des marges due au renforcement de la compétitivité, mais aussi par extension des possibilités de déduction de la T.V.A. Enfin, la souplesse du système, inattaquable au plan de la Communauté, serait telle qu'une fois revenue la prospérité et les recettes ayant de ce fait progressé, l'Etat pourrait, le moment venu, détendre à nouveau les taux de T.V.A.

Tirez aussi les conséquences de vos propres résultats positifs. Cessez de croire aux vertus de l'incantation, diminuez les charges des entreprises de manière appréciable, et vous aurez, sur les secteurs en crise, les mêmes résultats positifs. Je pense à la construction navale, au charbon, à la sidérurgie, au bâtiment, aux travaux publics, tous ces grands secteurs qui sont aujourd'hui des invalides.

M. Jean Lacombe. A cause de qui ?

M. Robert Galley. A cause, en particulier, de la politique actuelle !

Vous créez, comme le disait M. Geng, un choc psychologique comparable à celui que vous avez initié dans l'industrie textile. Vous sortirez nombre d'entreprises de la situation catastrophique dans laquelle elles sont en train de s'enfoncer.

Et puis, monsieur le ministre, si vous ne le faites pas, nous le ferons à notre heure ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais consacrer cette brève intervention aux problèmes soulevés par le financement de notre politique industrielle.

Traditionnellement, dans notre pays, l'industrie n'a jamais été privilégiée.

Pour la collecte de l'épargne, le logement, l'agriculture ou les équipements collectifs ont toujours été prioritaires. Des mécanismes comme l'épargne-logement ou l'emploi des fonds des caisses d'épargne ont constamment alimenté le phénomène.

En matière de prix, c'est la même chose. Paradoxalement, les prix industriels ont systématiquement été plus surveillés que les prix agricoles ou ceux des services, alors que leur augmentation est nettement plus lente.

Conséquence directe du désintérêt des Français pour leur industrie, ou bien confiance illimitée dans les gains de productivité pour compenser ces handicaps ? En tout cas, monsieur le ministre, il n'est pas possible de continuer ainsi. Il est urgent d'inverser cette tendance, et deux mesures principales sont venues témoigner de cette volonté.

La première porte sur les comptes d'épargne en actions. Succédant au dispositif Monory, les C.E.A. vont plus loin et élargissent la possibilité d'acquisition d'actions françaises avec des avantages fiscaux attractifs.

La seconde mesure concerne les Codévi. Le lancement de ces livrets industriels est un succès. On peut raisonnablement espérer que ces Codévi permettront de collecter aux environs de 40 milliards de francs.

Sur cette somme, en 1984, 5 milliards de francs seront affectés au fonds industriel de modernisation, au service des objectifs qui ont été rappelés tout à l'heure, c'est-à-dire des investissements de modernisation. Je voudrais toutefois vous interroger, monsieur le ministre, sur l'usage qui sera fait des 35 milliards de francs qui demeureront à la disposition des banques. Est-il prévu de donner à ces banques des directives suffisamment précises pour s'assurer que cette épargne industrielle ira bien vers l'industrie en général, et plus spécialement vers l'investissement de modernisation ?

En effet, il ne faudrait pas que le Codévi, par delà les objectifs affirmés, ne soit en définitive que le moyen, pour les banques, d'accaparer la collecte de l'épargne populaire au détriment des réseaux traditionnels des caisses d'épargne et de la Caisse des dépôts et consignations. Cette question me paraît tout à fait essentielle dans le débat sur l'orientation de l'épargne vers l'industrie.

Je voudrais, en second lieu, aborder les interventions budgétaires de l'Etat et les dotations aux entreprises nationalisées.

Le débat a été engagé sur le point de savoir si l'Etat ne consacrait pas trop de moyens aux industries en déclin, restreignant du même coup son soutien aux industries de pointe. Il est vrai que la sidérurgie ou les charbonnages seront durablement consommateurs de crédits publics. La seule sidérurgie, après les 8 milliards de francs absorbés en 1983, consommera sensiblement la même somme en 1984 et peut-être 10 milliards de francs en 1985. Mais on ne peut pas abandonner ces industries de base car, sans elles, la France serait encore plus fragile et risquerait de se trouver, dans les années à venir, encore plus exposée.

L'essentiel en ce domaine est de bien savoir où l'on va, c'est-à-dire de se fixer des objectifs, de planifier l'effort financier, de déterminer la part du marché intérieur que l'on entend couvrir. Cela étant posé, la modernisation accélérée de ces secteurs de base est la seule issue possible.

Cette modernisation aura des conséquences sur l'emploi. On ne peut donc moderniser nos industries de base qu'en créant à côté des emplois nouveaux, dans les régions touchées. La règle doit être simple : un emploi créé pour un emploi perdu. Or, aujourd'hui, cette volonté de créer des entreprises nouvelles à côté des industries de base en déclin ne connaît pas suffisamment de suite. A une croissance nulle ou très faible répond l'absence de création de grandes ou de petites entreprises. On ne peut sortir de cette spirale que par le haut, c'est-à-dire par une reprise rapide de la croissance. Sinon on ne peut pas régler la question des industries de base.

On a beaucoup médité, et encore tout à l'heure, à propos du volontarisme. Ce qui est en train de se réaliser dans les entreprises nationales apporte un flagrant désaveu à ces médisances. Le redressement du secteur nationalisé est bel et bien en cours. Des injections massives de crédits publics ont non seulement évité la mort de certaines grandes entreprises que nous avons nationalisées en 1981, mais elles ont permis de leur faire reprendre pied et de préparer l'avenir.

Il faut poursuivre activement dans cette voie. Les financements prévus pour les filières doivent être assurés. Or, monsieur le ministre, comment va-t-on trouver, par exemple, les 140 milliards prévus pour le plan électronique ?

M. Michel Noir. Bonne question !

M. Georges Sarré. L'objectif fixé aux entreprises nationales est l'équilibre pour 1985. C'est une bonne discipline qu'il faut approuver et soutenir. Mais, vous l'avez appelé avec force à propos des contrats de plan, les critères de gestion des entreprises nationales doivent intégrer l'emploi et la recherche, notamment.

Toutefois, est-ce qu'en fixant comme objectif essentiel l'équilibre dès 1985, on n'incite pas les entreprises nationales à oublier ces autres critères, à se débarrasser rapidement des branches mortes, pour se consacrer exclusivement à l'équilibre financier ? Est-ce qu'en arrêtant cet objectif pour 1985, on ne se prive pas des moyens d'influer sur les stratégies industrielles, en autorisant les responsables de ces entreprises à sacrifier beaucoup, en termes d'emploi notamment, à cette recherche accélérée de l'équilibre ? C'est, je crois, une question qu'il faut se poser, et je souhaiterais connaître, monsieur le ministre, votre sentiment sur ce point.

Le troisième volet de mon intervention concerne les charges des entreprises.

Si l'on se réfère aux conclusions du groupe de travail C.N.P.F. - administration sur les charges des entreprises françaises, on peut remettre à leur place les pleurs et les gémissements que l'on entend quotidiennement à ce sujet. La vérité, c'est que les prélèvements obligatoires sur les sociétés de 1981 à 1984 n'auront pas évolué, ou d'une manière infime : 15,6 p. 100 du P.I.B. en 1984 contre 15,3 p. 100 en 1981.

La réalité sur laquelle tout le monde s'accorde est qu'il n'y a pas eu rupture de ce point de vue en 1981. Une augmentation linéaire s'est produite depuis une dizaine d'années, mais il serait malhonnête d'imputer la situation actuelle au Gouvernement.

Les allègements des charges sociales peuvent néanmoins être un bon outil. Elles ont joué un rôle positif — comme le rappelait M. Robert Galley — pour le plan textile, heureusement mis en œuvre sans attendre l'avis de Bruxelles. Je n'ai pas retrouvé, monsieur le ministre, de mesures semblables dans le plan productique ; elles y auraient pourtant été très utiles. Est-il envisagé d'adopter de telles mesures ? Sinon pourquoi y a-t-on renoncé ?

Les charges financières, quant à elles, pèsent lourdement sur les entreprises. L'endettement antérieur est un fardeau énorme qui paralyse l'investissement d'aujourd'hui. Or, bien souvent, les taux des emprunts contractés étaient considérables ; ils ont été fixés à une époque où leur niveau atteignait fréquemment 14, 15 ou 16 p. 100. Depuis lors, l'action gouvernementale a heureusement permis une baisse des taux.

D'où l'idée d'un moratoire pour les dettes des entreprises, ou plutôt la possibilité d'échanger en quelque sorte une dette de 16 p. 100 contre une dette de 12 p. 100 auprès de la banque.

Je souhaiterais que vous m'indiquiez, monsieur le ministre, si cette politique annoncée tout récemment va se poursuivre et s'accélérer. M. le ministre de l'économie, des finances et du budget laissait entendre qu'on pourrait aller bientôt au-delà, c'est-à-dire descendre au-dessous de 12 p. 100. Ce serait une mesure salutaire, est-il envisagé d'accélérer ce mouvement ?

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le député.

M. Georges Sarré. Je termine, monsieur le président.

En matière de charges des entreprises, le refrain à la mode ces jours derniers est de proposer de diminuer simultanément les charges et les aides de l'Etat. Moins d'aides, mais moins de charges, dit le C.N.P.F. ; moins d'Etat, disent en écho les adeptes du néolibéralisme.

Cette attitude peut paraître séduisante. Je la crois, pour ma part, dangereuse et sans avenir.

Qu'il faille simplifier le système des aides tombe sous le sens. Néanmoins, supprimer telle ou telle aide aboutit à se démunir de moyens d'orientation sur la politique industrielle. Au demeurant, j'attends pour ma part avec curiosité que le C.N.P.F. nous désigne les aides à l'industrie qu'il accepte de voir supprimer.

Pour améliorer le financement de l'industrie — ce sera le dernier point que j'aborderai — il me semble plus efficace et plus utile de changer les relations entre la banque et l'industrie.

Il faut déplorer que depuis deux ans et demi, il n'y ait pas eu de changement de comportement notable de la part des banques. Or celles-ci n'ont jamais fait plus de profits qu'en 1982. Sans doute, la situation est inégale. Les banques régionales jouent beaucoup mieux leur rôle. Et chacun connaît telle grande banque nationale qui fait beaucoup mieux que telle

autre. Mais, fondamentalement, la gestion reste patrimoniale et le changement de comportement se fait beaucoup attendre. Il ne faut plus patienter.

En conclusion, je rappellerai que les enjeux du financement de la politique industrielle sont les mêmes que ceux de la politique industrielle elle-même. En période de récession ou de faible croissance, chaque mesure positive risque d'entraîner des effets contraires. Ce n'est qu'en dynamique que les ajustements peuvent se faire. Les moyens nécessaires ne seront dégagés que par un retour à la croissance. A nous d'en créer toutes les conditions.

Parce qu'elle est au service de cet objectif, la stratégie industrielle qui vient de nous être exposée reçoit notre entier soutien. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Branger.

M. Jean-Guy Branger. Le débat sur la politique industrielle d'aujourd'hui est important pour deux raisons.

La première concerne la situation des entreprises industrielles françaises. Quant à la seconde, elle est relative au développement industriel de l'Europe et à la troisième révolution industrielle. Les deux raisons sont liées dans l'environnement économique international libéralisé qui est le nôtre aujourd'hui.

La situation des entreprises industrielles françaises est inquiétante et je ferai volontairement un retour en arrière. L'année 1969 est, monsieur le ministre, une date importante pour l'Europe agricole : la politique agricole commune devient moins favorable à la France.

En 1969, l'excédent industriel français devient déficit ; le solde négatif de nos échanges industriels atteint 98 milliards de francs avec les pays de l'O.C.D.E., c'est-à-dire avec nos principaux concurrents en 1982.

En 1969 la recherche française s'essouffie, et cela continue depuis lors.

Le déclin français vis-à-vis de nos concurrents s'est accru. La crise de 1973 n'a pas entraîné la nécessaire spécialisation de nos appareils industriels et commerciaux, contrairement à ce qui s'est passé au Japon et même chez nos voisins européens.

Le système des prélèvements obligatoires c'est-à-dire des charges sociales et fiscales, est demeuré inadapté. En effet, les cotisations sociales pèsent trop lourd sur nos entreprises industrielles. Si certains secteurs industriels avaient connu, par le passé, une corrélation entre effectifs salariés et valeurs ajoutées — je pense à l'automobile — les secteurs qui dégagent désormais les plus fortes valeurs ajoutées ou les plus forts excédents commerciaux sont limités et hautement productifs. Les cotisations sociales qui pèsent sur les entreprises de main-d'œuvre gênent leur adaptation et, en définitive, ne favorisent pas l'emploi. La prise en compte de la valeur ajoutée, de la productivité des entreprises dans la répartition du poids de l'effort social de la nation devraient permettre cette adaptation.

Dans la même perspective, le système fiscal français est inadapté. La taxe professionnelle est encore là : elle freine l'investissement et l'emploi.

M. Didier Chouat et M. Jean-Claude Cassaing. Qui l'a créée ?

M. Jean-Guy Branger. C'est vrai, mais je suis d'autant plus à l'aise pour le dire que je n'étais pas député quand elle a été instituée. Je suis toujours prêt à reconnaître ce qui est.

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

M. Jean-Guy Branger. L'impératif industriel des années soixante-dix n'a pas conduit aux résultats escomptés. La concentration industrielle a souvent abouti au gigantisme, ou à des mariages d'entreprises qui ont échoué. Parallèlement, les puissantes banques françaises, après avoir dédaigné la révolution agricole des années cinquante, n'ont pas soutenu le développement industriel nécessaire et s'approprient à manquer la troisième révolution technologique. Quels ont été, monsieur le ministre, les effets des nationalisations à cet égard ?

Aujourd'hui, les petites et moyennes entreprises sont à l'honneur, pour leur efficacité, leurs exportations et leur rôle dans le domaine de l'emploi. Mais quelle est l'audace des banques françaises pour les soutenir ? Que pensez-vous des conditions de crédit qui leur sont faites ?

Sur le plan sectoriel, on constate un dualisme croissant de l'économie française. D'un côté, en effet, il y a des secteurs en déclin alors que, de l'autre, existent des secteurs de pointe dont le développement a souvent été lié à la coopération internationale : Arlène, Airbus.

Vous avez, à juste titre, insisté sur l'électronique, mais ne risque-t-on pas de délaissier des pans entiers de notre industrie qui ont fait jadis notre puissance et qui doivent être modernisés ? Ainsi, qu'en est-il du plan machine-outil ? Ne peut-on craindre, dans la même perspective, que le plan textile n'ait été trop bref pour conduire à une véritable modernisation en profondeur des industries textiles, alors que celle-ci ne peut être qu'une œuvre de longue haleine ? Enfin, la construction automobile ne prend-elle pas aujourd'hui des aspects d'industrie traditionnelle de main-d'œuvre qui doit subir la concurrence de nos partenaires européens ou de pays tiers ?

Nos excédents commerciaux en matière de transports terrestres se sont fortement réduits et se sont transformés en déficits vis-à-vis de nos voisins. En effet, notre taux de couverture des échanges en la matière avec nos partenaires européens n'a été que de 97 p. 100 en 1982, ce qui représente un milliard de francs de déficit. Le T.G.V., brillante réussite de nos industries, pourrait être l'arbre qui cache la forêt.

Cette idée de dualisme économique se retrouve au niveau mondial. En effet nos progrès technologiques actuels et ceux qui s'annoncent sont et seront de moins en moins transférables vers les pays du tiers monde. De plus, ce dualisme risque de se retrouver au niveau européen.

C'est le deuxième aspect des questions industrielles sur lequel j'aimerais insister.

L'Europe risque de connaître deux types d'économies : l'Europe à la pointe du progrès technologique et l'Europe délaissée c'est-à-dire celle des industries jugées dépassées ou l'Europe des pays qui ne peuvent suivre le mouvement industriel et de recherche des grandes nations. L'Europe industrielle est à construire. Le mémorandum français sur l'espace industriel le note opportunément. Mais l'Europe à deux vitesses n'est-elle pas autant à craindre que l'industrie française à deux vitesses ?

La construction européenne en matière d'industrie n'a pas favorisé la France. La politique communautaire en matière de sidérurgie a conduit au déclin relatif de la sidérurgie française, en particulier vis-à-vis de l'Italie. L'Europe industrielle a été, jusqu'à présent, celle des problèmes ; cela demeure particulièrement aigu en France et vous le savez, monsieur le ministre. Croit-on alors que l'Europe pourra nous aider à surmonter la crise ? Nos principaux concurrents en matière industrielle sont nos voisins européens et les succès de la coopération européenne en matière de recherche ont été réalisés en dehors du cadre communautaire. L'idée d'un relèvement temporaire du tarif extérieur commun pour protéger de vastes secteurs de notre tissu industriel n'est-elle pas alors un projet vain et illusoire ?

Le dualisme économique ne cesse d'être inquiétant. Quelles sont les limites des secteurs industriels d'avenir ? Finalement, après vous avoir écouté, monsieur le ministre, on voit à peu près quels sont ces secteurs prioritaires. Mais quels sont les secteurs qui ne sont pas prioritaires ? Je crains, pour ma part, que ceux-ci ne manquent une nouvelle fois le tournant de l'adaptation.

M. André Soury. C'est de la dialectique.

M. Jean-Guy Branger. C'est surtout la réalité. Au niveau de la dialectique, vous êtes plus fort que moi.

En conclusion, il ne faut pas que les déficits technologiques auxquels doit faire face la France cachent les réformes de bon sens qui s'imposent. Celles-ci doivent concerner les charges sociales et le système fiscal français. Vous avez dit, monsieur le ministre, que les prélèvements obligatoires devaient être stabilisés. Or ils s'accroissent. Prenez garde que nous n'ayons pas à choisir, un jour très prochain, entre le travail et la santé. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Vennin.

M. Bruno Vennin. Monsieur le ministre, dans le court laps de temps dont je dispose, je veux attirer votre attention sur une question de méthode.

La guerre économique que nous livrons se gagne avec une bonne armée industrielle. La capacité opérationnelle de cette armée est liée tout à la fois aux hommes, à la logistique et à la conception stratégique qui préside à son déploiement. Vous avez, à cet égard, fixé des objectifs clairs et mobilisateurs. Mais, de même que la politique tout court, la politique industrielle est un art d'exécution ; rien ne sert d'avoir des objectifs et des moyens si l'on ne sait pas les mettre en œuvre.

Le monde de l'industrie est un monde changeant, contrasté, contradictoire, dans lequel comptent la rapidité de la décision autant que sa pertinence, la qualité de l'information, l'articulation des moyens et des interlocuteurs entre eux, la responsabilité des exécutants sur le terrain.

Tant mon expérience professionnelle que celle que j'ai acquise comme élu m'ont appris que c'est au niveau de la mise en œuvre que le bât blesse, que les meilleures intentions et les manœuvres les plus savantes se diluent, entre autres, dans les aléas, les hésitations et les longueurs administratives. On le voit bien dans les grandes comme dans les petites affaires.

Ainsi le plan sidérurgique se heurte, certes, à l'approfondissement de la crise, mais également aux hésitations ou aux incertitudes auxquelles donne lieu sa mise en œuvre. Le plan machine-outil est un excellent instrument qui a commencé à porter ses fruits ici et là, par exemple à Berthiez-Saint-Etienne, dans le cadre de M.F.L. Mais combien de difficultés et d'échecs pour tel sauvetage de P.M.I. qui a un bon produit et une mauvaise structure financière, pour le regroupement des fabricants de rectifieuses ou pour le sort d'H.E.S.-Toyota, sans parler des contestations auxquelles peut donner lieu telle décision concernant l'application de la procédure Meca ?

A mon avis, en même temps que vous affinez notre stratégie industrielle, que vous en redéployez et en renforcez les moyens, il faut aussi, monsieur le ministre, que vous songiez à repenser l'action de l'Etat dans son application quotidienne.

A cet égard, permettez-moi de formuler quelques remarques.

Le partage des responsabilités entre divers ministères, la dispersion des pouvoirs sont source à la fois de risques, d'incohérence, d'irresponsabilité. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de difficultés des entreprises où l'efficacité du caractère interministériel du C.I.R.I. est sans doute obérée par la multiplicité des « cellules de crise » des cabinets ministériels, lesquelles semblent toujours renvoyer les interlocuteurs d'une crise à de possibles instances d'appel d'une décision pourtant déjà prise.

La faiblesse des moyens et le caractère sectoriel de l'organisation du ministère dont vous avez la responsabilité posent problème. Au niveau d'une branche ou d'un secteur d'activité finement découpé, ou bien l'on met en place une administration capable d'en maîtriser les données, et alors on est devant une organisation du type de celle des pays de l'Est, à planification centralisée — et ce n'est ni votre objectif ni le nôtre — ou bien, et c'est le cas actuellement, le ministre, ses interlocuteurs industriels et syndicaux sont en face d'un très petit nombre de fonctionnaires dont la qualité n'est pas en cause mais qui sont trop responsables, qui n'ont pas de vrais moyens, qui ne sont pas suffisamment sur le terrain et qui ne disposent pas de véritables relais pour l'exécution et le suivi des actions administratives.

Il vous faut donc avoir une administration centrée sur les fonctions et sur la mise en œuvre plutôt que sur les secteurs et sur la tutelle. A cet égard, je souhaite que vous puissiez disposer d'une capacité d'expertise compétente et mobilisable et que vous fassiez en sorte de privilégier les problèmes de normes et de procédures concernant l'innovation, le financement de la modernisation, l'exportation et le transfert de technologie, dont pourront ensuite se saisir vos interlocuteurs économiques et sociaux.

Ce que je viens de dire pour les administrations centrales est encore plus vrai pour les échelons régionaux et locaux de votre ministère.

D'abord, il me paraît nécessaire que la direction régionale de votre ministère soit, avec des moyens humains adéquats, un interlocuteur à part entière de tous les partenaires régionaux et locaux des Corri et Codefi.

Par ailleurs, le préfet, commissaire de la République, représentant unique du Gouvernement dans le département, doit avoir la responsabilité — et les moyens de l'exercer — de la coordination, de la circulation de l'information, de la prise de décision autant qu'il est possible de la déconcentrer face aux pouvoirs et mécanismes mis en place avec la décentralisation. Il faut, en particulier, que l'infanterie de la bataille industrielle, les P.M.E. et P.M.I., les organisations de travailleurs, aient des interlocuteurs compétents et mandatés sur le terrain où se livre cette bataille. Et, sans trop excéder le débat que nous avons aujourd'hui, cette remarque ricoche, évidemment, sur la structure bancaire et sur celle du ministère de l'économie et des finances.

Enfin, il vous faudra, monsieur le ministre — et je ne dirai que quelques mots pour un vaste sujet — préparer, avec vos collègues, la mise en œuvre de la réforme du droit des diffi-

cultés des entreprises. En effet, on ne peut improviser ni la compétence économique du Parquet, ni les forces d'expertise nécessaires à l'élaboration de plans de redressement, ni les équipes de management pour leur application, ni le soutien des travailleurs à toutes les phases du processus. Pourtant, c'est bien ce qu'impliquent ces projets de loi remarquables, mais qui n'auront de sens que si toutes nos administrations sont en mesure de s'en servir efficacement. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Rossinot.

M. André Rossinot. On ne propose pas, monsieur le ministre, un débat sur la politique industrielle pour éluder les questions embarrassantes et se contenter de déclarations de principe.

On ne cesse d'annoncer l'ère de la troisième révolution industrielle ; je craigns seulement que la France socialiste — quand on veut bien encore en parler — ne soit pas au rendez-vous.

En Lorraine, où des secteurs entiers sont en périls, je ne vois pas comment vous parviendrez à mobiliser les énergies, alors même que le secteur nationalisé représente 41 p. 100 des emplois et constitue le facteur déterminant de l'économie régionale.

La politique de l'Etat-patron — tel est bien le cas en effet puisque, contrairement à ce que vous prétendez, rien ne se fait en dehors des décisions et des ukases ministériels — a surtout consisté, dans notre région, en une stratégie défensive, jalonnée par les restructurations, la révision du plan acier, les concentrations d'activités, notamment dans le secteur de la chimie.

L'industrie française doit procéder à sa propre mutilation, parce qu'elle est gangrenée par ses pertes, par l'absence d'une politique d'incitation, par un mauvais climat social, souvent entretenu par l'irresponsabilité de certains syndicats. *(Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. André Soury. Merci pour les travailleurs !

Mme Colette Gœuriot. Les syndicats apprécieront !

M. André Rossinot. Au-delà des discours volontaristes et incantatoires, constants mais sans effet depuis le début de ce septennat, nous attendons des propositions. Si le Gouvernement se dérobe, la région Lorraine, et ce qui la concerne, a pris ses responsabilités : elle demande à devenir l'interlocuteur privilégié de l'Etat pour restructurer, conforter et développer son économie. *(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Jean-Claude Cassaing. Quel culot ! On met le feu et on joue aux pompiers !

M. André Soury. Il y en a qui ont la mémoire courte !

M. André Rossinot. La Lorraine entend participer à la définition des objectifs et des orientations des entreprises du secteur nationalisé.

Pour la sidérurgie, les charbonnages et la chimie, la région doit être informée des objectifs de production, des investissements à réaliser, de l'évolution du volume de l'emploi entreprise par entreprise, pour chaque site et par année.

Et pourtant, ce Gouvernement et les deux qui l'ont précédé, ne nous ont guère habitués à la concertation !

M. André Soury. Et les précédents, alors !

M. André Rossinot. Celle-ci constitue pourtant, pour nous, le préalable qui permettra de mesurer et d'organiser, de manière cohérente, les actions de reconversion et de réindustrialisation à réaliser. Il n'y a pas d'autre façon d'obtenir les mutations du tissu économique régional, sans rupture des équilibres de celui-ci.

Allez-vous, encore longtemps, monsieur le ministre laisser les habitants de cette région dans l'ignorance des décisions qui les concernent ?

M. Jean Oehler. Vous avez détruit la Lorraine !

M. André Rossinot. Après avoir décapité l'usine d'aciers spéciaux de Pompey, allez-vous enfin nous dire quel sort vous réservez à l'aciérie de Neuves-Maisons ? Avez-vous encore la volonté réelle de maintenir une production sidérurgique en Lorraine ? Si oui, à quel niveau et où ?

M. André Billardon. Et vous, qu'avez-vous fait pendant vingt-trois ans ?

M. André Rossinot. Notre région vous demande instamment, monsieur le ministre, de veiller au maintien du volume de l'emploi dans le secteur nationalisé.

Je me permets de vous rappeler, à ce sujet, que M. le Président de la République, lors de sa visite en Lorraine, en octobre 1981, avait déclaré : « Il faudra que des emplois nouveaux précèdent », — je dis bien précèdent — « d'éventuelles diminutions d'effectifs, de façon que la région preserve ses équilibres déjà si gravement menacés. »

L'incantation était au rendez-vous « la nationalisation de Sacilor-Sellac-Usinor constitue, le fer de lance de la reconquête de l'emploi », déclarait François Mitterrand à Longwy. Je déclarais plus prudemment : « Il est grave de faire naître des espérances qu'il faudra assumer. Nous donnons rendez-vous à François Mitterrand dans deux ans à Longwy. » Nous sommes au bout des deux ans.

Il y avait récemment 8 000 personnes dans les rues à Longwy.

Etes-vous prêt à assumer les engagements du Président de la République, monsieur le ministre ? Nous vous attendons à Longwy.

Mme Colette Gœuriot. Qu'avez-vous fait pendant vingt-trois ans ?

M. André Rossinot. Nous sommes convaincus, en troisième lieu, qu'il est indispensable de conserver et de conforter certaines filières traditionnelles de la Lorraine.

Cela implique une modernisation des appareils de production et la fabrication de produits à haute valeur ajoutée, une meilleure intégration de l'aval et le renforcement des industries de transformation.

Il est évident que nous sommes prêts à relever aussi le défi de la modernité, en privilégiant l'innovation, les technologies de pointe, en mobilisant les intelligences, et en amplifiant la formation.

Au-delà de la crise derrière laquelle, maintenant, vous vous retranchez, au-delà des graves déséquilibres économiques et sociaux dont la responsabilité vous incombe, vous ne proposez rien aux Français et le budget étrié de M. Delors, qui nous sera proposé dans huit jours, est en contradiction flagrante avec vos propos pontifiants et ampoulés. *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

Vous comprenez que nous ne cautionnerons pas votre politique. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Le débat de ce soir sur l'avenir industriel de notre pays concerne tout particulièrement la région Nord-Pas-de-Calais.

Notre région qui a subi durement la récession minière, celle de l'industrie textile et de la sidérurgie, plongeant dans une crise profonde des arrondissements entiers — grands comme des départements français — comme le Valenciennois, le Calaisis, Roubaix, Tourcoing, le bassin de la Sambre.

Notre région, où la droite et le patronat ont laissé en héritage une casse industrielle plus lourde qu'ailleurs.

Notre région, celle du Premier ministre, où le grand patronat manifeste une volonté délibérée de poursuivre sa politique d'abandon économique, de fermetures d'ateliers et d'entreprises, de licenciements. Ainsi le patronat de la métallurgie du Nord vient d'annoncer qu'il supprimerait dans les mois à venir plus de 8 000 emplois.

Le Nord-Pas-de-Calais n'est cependant pas un boulet que le pays traîne. Il a les atouts, les moyens et la volonté de retrouver un dynamisme nouveau et de faire face aux grands défis de notre époque.

C'est, vous le savez, une terre de vieille civilisation industrielle qui peut et doit retrouver demain une place équivalente à celle qui fut la sienne hier.

On ne peut concevoir une grande politique industrielle pour la France sans une participation pleine et entière du Nord-Pas-de-Calais.

Notre région peut et doit être un des leviers du renouveau économique français. Lors de son voyage dans notre région, en avril dernier, le Président de la République a affirmé qu'il n'y avait pas de fatalité du déclin. C'est aussi notre point de vue.

C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il faut apporter rapidement les réponses concrètes pour la mise en valeur des richesses humaines et matérielles de notre région. A cet effet il est nécessaire d'aller de l'avant dans la modernisation de nos industries de base, comme la sidérurgie, le charbon, le textile, la chimie, le matériel ferroviaire, qui occupent encore une large place dans la région.

Il faut maintenir et développer les activités d'implantation plus récentes pour aller vers une véritable diversification de l'industrie régionale.

Il faut souligner que l'implantation de l'automobile, que nous avons gagnée par nos luttes, est un atout nouveau qu'il faut développer. L'exemple de Renault-Douai, avec l'introduction de technologies nouvelles — les fameux robots — a aussi été synonyme de créations d'emplois. Renault doit d'ailleurs jouer un rôle plus grand encore pour nourrir l'économie régionale plutôt qu'investir à l'étranger.

Favoriser la venue dans notre région d'activités nouvelles dans le cadre du IX^e Plan est aussi un impératif. Dans ce sens, nous disons « oui » à Urba 2000, qui doit non seulement être conçu comme une vitrine mais être aussi créateur d'emplois nombreux dans l'électronique et l'informatique.

Le Nord — Pas-de-Calais a vraiment besoin d'une grande politique industrielle génératrice de renouveau. Elle passe par la mise en œuvre des moyens durables du développement et par une action privilégiée de l'Etat en faveur de notre région qui a droit, il est vrai, à la solidarité nationale.

Le Gouvernement dispose aujourd'hui, avec les nationalisations, de moyens importants pour assurer cette action. Le secteur nationalisé devrait jouer un rôle pilote et moteur beaucoup plus efficace dans une région comme la nôtre.

Nos populations ont le sentiment qu'on a trop tardé à mettre toutes les forces vives au service du développement économique. Il y a dans notre région des hommes et des femmes attachés à l'industrie, des jeunes qui ne demandent qu'à apprendre les métiers d'avenir, des chercheurs qui veulent inventer pour l'innovation industrielle.

Le Gouvernement de la France a pour devoir de leur donner tous les moyens et de les mobiliser afin que notre région connaisse un souffle nouveau et assure sa renaissance industrielle. La formation des hommes compte beaucoup. Les efforts importants faits pour la formation professionnelle doivent être accentués. C'est un véritable dispositif d'ensemble — formation, emplois et recherche — qui doit être mis en œuvre.

Dans le même temps, il est nécessaire, pour notre région, de donner rapidement vie aux décisions du C.I.A.T. — comité interministériel d'aménagement du territoire — pour la création des pôles de productivité et de mécanique.

L'industrie n'a pas de raison d'exister pour elle-même, mais elle doit exister pour les hommes, pour le développement de nos régions et de la France. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. Monsieur Bocquet, je vous remercie d'avoir respecté votre temps de parole. La présidence y a été particulièrement sensible.

La parole est à M. Jean-Louis Masson.

M. Jean-Louis Masson. Monsieur le ministre, mes chers collègues, en 1981 lors de l'examen du projet de loi de nationalisation de la sidérurgie, les députés du R.P.R. avaient souligné une double nécessité.

Première nécessité : définir au préalable un plan d'ensemble pour le devenir à moyen et à long terme de la sidérurgie, devant reposer essentiellement sur des investissements massifs de modernisation.

Seconde nécessité : privilégier la création de grandes unités intégrées et puissantes. En un mot, il fallait définir des pôles de consolidation à moyen terme, à la fois pour la sidérurgie littorale et pour celle de l'intérieur des terres.

Nous avons d'ailleurs déposé une proposition de loi en ce sens, qui traduisait nos idées en la matière. Or, en dépit des engagements de M. Dreyfus, ministre de l'industrie à l'époque, nous avons malheureusement constaté que les débats annoncés sur le bilan de la nationalisation n'ont pas eu lieu et que le fameux plan de ré déploiement de la sidérurgie n'a jamais vu le jour.

En effet, au lieu de ce grand plan d'ensemble sur lequel M. Dreyfus s'était pourtant engagé, on nous a proposé des plans qui étaient fort habilement qualifiés de « plans glissants ». L'intérêt des « plans glissants » était, comme leur nom l'indique,

de glisser dans le temps ! Ils n'avaient pas grande signification car le glissement permet de différer à perpétuité la réalisation des engagements, voire de ne jamais les tenir. Dieu sait si la sidérurgie française a souffert de ces « plans glissants » qui sont certes bien pratiques pour un gouvernement : les investissements qui étaient promis n'ont pas été réalisés et les engagements n'ont pas été tenus.

Mais il y a plus grave : des décisions ont été prises au jour le jour sans que l'on sache véritablement où l'on allait. D'ailleurs, aujourd'hui encore, on ne sait toujours pas si certains investissements, qui sont véritablement nécessaires pour la survie de plusieurs pôles industriels sidérurgiques, seront réalisés ou non.

Il y a plus grave encore, monsieur le ministre. En effet, la nationalisation n'a même pas eu l'un des effets que l'on pouvait en attendre : rationaliser et coordonner l'action des différentes sociétés.

Il faut savoir qu'en dépit de sa nationalisation, la société Usinor continue, plus encore qu'avant 1981, à faire cavalier seul et à jouer sa propre carte au détriment non seulement de toute la sidérurgie française, mais même des régions où cette société est implantée. Il n'est pas admissible que la société Usinor continue à brader son propre patrimoine en refusant de prendre en compte les investissements nécessaires dans ses usines lorraines et dans ses usines du Valenciennois dans le Nord de la France. Il n'est pas admissible que les dirigeants de cette société nationalisée prennent au niveau européen le contrepied des positions que défend l'autre groupe nationalisé, Sacilor.

Usinor se comporte-t-il comme un groupe nationalisé français, c'est-à-dire conscient des intérêts de notre pays, ou comme un groupe qui ne serait même pas solidaire de la nation ? En l'espèce, le Gouvernement a une responsabilité car il a toléré que le président-directeur général d'Usinor tienne et renouvelle des propos véritablement irresponsables qui ont fait un grand tort au sein de la Communauté économique européenne à toutes les sociétés sidérurgiques françaises.

Il faut donc que le Gouvernement prenne d'urgence les mesures qui s'imposent. Ces mesures sont au nombre de trois. Par le passé, j'étais hostile à une restructuration reposant sur un partage géographique entre Usinor et Sacilor, c'est-à-dire donnant les usines du Nord et du Nord-Ouest de la France à Usinor et les usines de l'Est de la France à Sacilor. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il y aurait eu un déséquilibre dans la répartition des produits plats et des produits longs entre ces deux sociétés : l'une n'aurait eu quasiment que des produits plats et l'autre n'aurait eu quasiment que des produits longs. Je suis en passe de réviser ma position car on peut désespérer de voir les dirigeants de la société Usinor adopter une attitude responsable. Ce partage devient plus ou moins inévitable à terme. Il faudrait donc que le Gouvernement prenne — première mesure — une position claire sur ce dossier.

Deuxième mesure, il faut fixer des objectifs à long terme en définissant un plan d'investissement et un plan de développement de la sidérurgie.

Troisième mesure, il faut procéder rapidement aux investissements nécessaires. A ce sujet, monsieur le ministre, qu'en est-il de la coulée continue à tube prévue à Longwy et qui avait été promise par la société Usinor ? Qu'en est-il du train à fil monovoie et surtout du train universel à profilé long de Gandrange ? Qu'en est-il du train à froid de Sollac ?

Vous savez que ces investissements sont indispensables et que, sans eux, les usines concernées seraient définitivement condamnées.

C'est une question de courage, monsieur le ministre.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Masson.

M. Jean-Louis Masson. Je termine, monsieur le président.

Les Lorrains ont le droit de savoir et le Gouvernement a le devoir de répondre à leurs questions. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le ministre, mes chers collègues, comment ne pas souscrire à l'appel pressant lancé par le Gouvernement français dans le mémorandum, dont il a déjà été question au cours de ce débat, qu'il vient d'adresser à ses partenaires de la Communauté européenne et qui porte particulièrement sur les industries de pointe, et notamment sur l'électronique et l'informatique ?

Ce texte commence par ce constat volontairement alarmiste : « Auteur exclusif de la première révolution industrielle, auteur principal de la seconde, l'Europe est en voie de manquer son entrée dans la troisième révolution, celle de l'électronique. A moins que la Communauté affirme une volonté contraire et se dote des moyens nécessaires, cette menace paraît inéluctable. » Et ce mémorandum du Gouvernement français s'achève par cette interrogation : « Quelle sera la sévérité des générations à venir si elles devaient constater qu'à l'un des moments les plus décisifs de son histoire l'Europe n'a pu faire autre chose que de s'enliser dans des controverses budgétaires ? »

Et pourtant les capacités industrielles des pays d'Europe pourraient rivaliser en ces domaines comme en d'autres avec celles de nos concurrents américains et japonais. Mais l'histoire récente nous montre qu'il est plus facile aujourd'hui pour une entreprise française de coopérer avec une entreprise japonaise ou américaine — quitte à devenir de fait une entreprise sous-traitante — que de s'unir avec d'autres entreprises européennes.

Et pourtant nos capacités de recherche sont comparables à celles du Japon et même, dans des domaines non négligeables, supérieures. Mais cela n'empêche pas de singuliers paradoxes. Ainsi, alors que les pays d'Europe ont affecté globalement deux fois plus de crédits que le Japon aux recherches sur le micro-processeur, le Japon s'attribue, comme les Etats-Unis, 40 p. 100 du marché mondial, alors que les pays d'Europe n'en détiennent que 10 p. 100. Notre effort supérieur de recherche ne s'est pas traduit sur le plan industriel ; l'une des raisons est l'absence de coordination de cet effort de recherche et de recherche-développement.

De même, alors que l'espace industriel européen permettrait des économies d'échelle, donnerait aux industries de pointe le marché sans lequel elles ne peuvent se développer, cet espace est morcelé à l'infini sous le poids de concurrences hors de mesure avec le véritable enjeu, de normes nationales multiples et variées et de protections de marchés publics qui constituent en l'espèce, comme l'écrit le mémorandum du Gouvernement : « une forme majeure de protectionnisme ».

Cela ne doit pas nous conduire à sous-estimer les points forts de l'industrie française dans les domaines de l'électronique professionnelle ou de la télécommunication, ni l'effort de recherche important mené dans le cadre du programme mobilisateur mis en place il y a deux ans, dont les objectifs très larges, sans doute trop larges au départ, ont gagné à être précisés et concentrés dans les derniers mois. Mais ces efforts, s'ils restent uniquement les nôtres, se heurteront au fait qu'il y a contradiction entre la taille des investissements nécessaires et une trop grande parcellisation des marchés et des filières de production.

Cela apparaît clairement dans le cas des circuits intégrés, où nous avons des atouts non négligeables à jouer, mais où les investissements ne peuvent pas être immédiatement rentables. L'étude réalisée par l'observatoire français des technologies avancées dans le cadre de la préparation du IX^e Plan montre, dans ce domaine, que deux choix sont possibles. Le premier consiste à copier directement, sous licence, les produits déjà développés par les Japonais ou les Américains. Le second consiste à créer des produits nouveaux en liaison étroite avec le secteur industriel des systèmes. Ce second choix est possible, car nous disposons de concepteurs très efficaces et d'une bonne maîtrise dans le domaine des logiciels.

Mais nous ne pouvons pas faire les deux choix à la fois. Le second choix, difficile mais jouable, qui préserverait une démarche indépendante dans ces secteurs décisifs, va de pair avec la constitution rapide d'une entité européenne en ce domaine et une rationalisation des études, pour reprendre les termes du même rapport préparatoire au IX^e Plan.

Je voudrais, pour finir, insister sur quatre conditions de la réussite dans ce domaine des industries de pointe.

La première est la clarté des choix. On ne peut à la fois investir massivement pour soutenir les industries traditionnelles — ou dites traditionnelles — et investir massivement pour développer les industries de demain. Il faut choisir l'avenir. Mais à vrai dire, le problème se pose autrement : le recours à l'électronique, à la productique, à la conception et à la production assistées par ordinateur, à toutes les formes de robotique, d'automatisation ou d'ateliers flexibles est la seule manière de préserver et de développer les industries et les filières que l'on dit traditionnelles. En réalité, c'est de la netteté et de la vigueur avec lesquelles on fera le pari des industries de demain que dépend l'avenir de tout notre tissu industriel ; et il reste beaucoup à faire lorsque l'on sait qu'une seule entreprise française sur dix est équipée en ordinateurs ou que 59 p. 100 de nos P.M.I. seulement sont automatisées d'une manière ou d'une

autre — chiffres importants si l'on considère que notre avenir industriel dépend tout autant de nos P.M.I. que de nos grandes entreprises.

Deuxième condition pour réussir : la rapidité d'action. C'est très rapidement qu'il faudra mettre en œuvre les mesures que la France propose aujourd'hui à ses partenaires : soutien actif au programme Esprit élaboré par douze firmes électroniques européennes ; grand projet de recherche — développement, notamment pour les nouvelles générations de circuits intégrés mais aussi dans d'autres secteurs — satellites de télécommunication ou de télévision, lanceurs spatiaux, énergies nouvelles, biotechnologie, etc. — ; mise en œuvre de nouveaux critères pour l'aide européenne et d'instruments juridiques facilitant les regroupements d'entreprises et la coopération industrielle.

Troisième condition : la formation. Un effort tout particulier en faveur de l'électronique a été consenti par le ministère de l'éducation nationale qui a affecté prioritairement à ce secteur deux postes et des moyens. Il faudra persévérer, notamment dans le cadre de la formation continue. L'action qu'il est prévu de conduire auprès du grand public par le biais de la télévision sera également un atout précieux. Car il n'est pas de stratégie industrielle profonde si elle ne s'appuie pas sur un effort d'information et de mobilisation de l'opinion publique.

Enfin, et c'est peut-être l'une des conditions les plus importantes, il faudra surmonter les craintes qu'engendrent la complexité et les performances grandissantes des machines : craintes que celles-ci ne suppriment des emplois ou n'entraînent des déqualifications. Si les progrès technologiques, et les gains de productivité qu'ils induisent, doivent nous conduire à approfondir la réflexion sur la nature et le partage du travail, on n'a jamais par le passé développé l'emploi et l'industrie en tournant le dos aux techniques de pointe. Et le surcroît de compétences et de connaissances qu'exigent les filières nouvelles conditionne non seulement la qualité des tâches professionnelles de demain mais aussi l'existence d'un nombre non négligeable d'emplois.

Un ouvrage récent nous rappelle que selon une étude remise récemment à la commission de Bruxelles, le nombre d'emplois en jeu d'ici 1990, c'est-à-dire dans sept ans, dans l'industrie européenne des technologies de l'information est évalué à quatre millions : deux millions d'emplois créés si cette industrie se développe au même rythme qu'aux Etats-Unis et deux millions d'emplois supprimés sur les cinq millions qui existent aujourd'hui si le taux de dépendance de cette industrie suit la pente actuelle.

Ces quatre millions d'emplois sont sans doute l'un des enjeux les plus importants de notre débat de ce soir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Charzat.

M. Michel Charzat. Partout l'échec des politiques industrielles du court terme et du coup par coup accentue la tentation de baisser les bras et de s'abandonner à la crise.

Partout des gouvernements conservateurs hésitent entre la précipitation et le découragement.

La majorité de gauche, dans notre pays, a choisi, elle, depuis deux ans et demi, la voie de l'effort et de la continuité, bref celle du ressuscitement industriel.

Nous nous félicitons que la représentation nationale, à mi-législature, se penche sur ce dossier dont dépendent très largement le rang de la France dans le monde et les conditions d'existence des Français.

Il est décisif que les principales orientations de la politique industrielle dont vous avez, monsieur le ministre, rappelé la logique, fassent l'objet d'un large consensus des forces vives de la nation.

Inscrire la politique industrielle dans la durée, gérer le tissu industriel plutôt que des entreprises isolées, adopter une conception élargie de développement industriel, sélectionner les technologies et les métiers les plus irradiants, coordonner les interventions de la puissance publique et associer l'initiative privée à l'effort de la nation, arbitrer, enfin, entre les divers moyens susceptibles d'être employés pour atteindre un objectif donné, tels sont les principaux commandements d'une cohérence industrielle globale, le « noyau dur » d'une stratégie au service d'une ambition collective.

Au-delà de ce débat, ne convient-il pas, comme cela fut envisagé, de promouvoir une plus large mobilisation sur l'impératif industriel, de favoriser partout les convergences entre les acteurs de la bataille économique, bref de multiplier sur le terrain les occasions d'échanger, de dialoguer, d'entreprendre ?

A cet égard, l'Etat actionnaire, qui est également l'Etat incitateur, est responsable d'un vaste secteur public concurrentiel. Il a donné, depuis deux ans et demi, l'exemple de la mobilisation et dégagé les moyens nécessaires pour que le secteur public élargi joue son rôle d'entraînement.

Il me paraît souhaitable que l'on expose, ainsi que l'a fait M. le ministre, ce qui est déjà réalisé, ce qui permet désormais de préparer l'avenir sans le sabir. Certains, en effet, sont meilleurs dans l'art de mettre en évidence les difficultés que nous ne le sommes nous, parfois, dans la présentation des résultats positifs. A cet égard, je souhaiterais rappeler ce soir quelques vérités relatives aux entreprises nationales du secteur concurrentiel.

Mes chers collègues, dans un contexte économique très difficile, la plupart des entreprises nouvellement nationalisées ont été gravement handicapées par l'insuffisance notoire de l'effort financier consenti par leurs actionnaires avant la nationalisation.

En vérité, la nationalisation de ces groupes qui auraient en tout état de cause posé un problème difficile à la collectivité, a permis de sauvegarder un potentiel industriel, technique et humain gravement menacé.

Globalement, le processus d'alourdissement des charges financières a été stoppé en 1982. Depuis deux ans, avec le soutien des pouvoirs publics, les entreprises nationales s'engagent dans la voie de l'assainissement financier.

Un objectif de retour à une situation équilibrée en 1985 a été fixé pour l'ensemble des entreprises industrielles nationales. Je pense que la plupart de ces groupes ont de bonnes chances d'y parvenir. Encore convient-il, bien sûr, de leur assurer les ressources financières suffisantes pour que les résultats, évalués en termes strictement financiers, ne soient pas obtenus au détriment des autres objectifs.

Au-delà même des résultats financiers, d'autres indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont pris en considération et doivent l'être dans l'avenir : contribution significative à l'effort de recherche et développement et à l'investissement, au rétablissement de nos échanges extérieurs, au soutien à l'emploi, à l'amélioration des relations sociales, aux actions en faveur des P.M.E. et des P.M.I.

Dans ces domaines, les entreprises nationales du secteur concurrentiel ont résolument engagé la préparation de l'avenir. Elles seront demain au rendez-vous des programmes de modernisation de notre industrie, priorité du IX^e Plan qui éclairera l'actualisation des contrats d'entreprise dès la fin de cette année.

Mais il faut voir encore plus loin. Les efforts prioritaires et les restructurations intervenues depuis quelque temps dans le secteur public — acier, chimie, informatique, engrais, communication — ne produiront leurs effets que progressivement. C'est donc au cours de ces prochaines années que doit s'affirmer la réussite globale financière, technique, commerciale et sociale des nationalisations au service de notre stratégie industrielle.

A cet égard, monsieur le ministre, deux questions principales, deux enjeux majeurs nous interpellent collectivement. Il s'agit, dans chaque cas, d'arbitrer entre des contraintes, d'assurer les équilibres du présent sans compromettre l'avenir.

Le premier arbitrage est d'ordre financier. Le projet de loi de finances pour 1984 ne prévoit que 12,8 milliards de francs pour les dotations en capital, alors que la sidérurgie, la restructuration de la chimie et diverses autres opérations en cours, notamment le rapprochement entre la C.G.E. et Thomson ou l'opération qui se développe autour de l'entreprise Bull, absorberont à elles seules près de 11 milliards de francs.

Sans collectif budgétaire, sans effort supplémentaire, les objectifs majeurs assignés aux entreprises nationales à l'horizon 1985 ne risquent-ils pas d'être compromis ? Je pense notamment à la poursuite indispensable de la relance des investissements et de la recherche, à leur comportement offensif en matière d'emploi et plus généralement à l'ensemble des objectifs de gestion, notamment pour des groupes comme P.U.K., Rhône-Poulenc ou Thomson.

Le deuxième arbitrage est celui des rapports entre l'Etat et les groupes nationalisés. Ce problème ne se pose pas — pour nous — en des termes théoriques. L'autonomie de gestion ne doit pas être mise en cause dès lors qu'elle s'inscrit dans le cadre des priorités de la nation.

En revanche, il me semble que la capacité pratique des pouvoirs publics à mettre le secteur public durablement au service de la politique industrielle peut se poser avec une acuité

grandissante. La capacité des pouvoirs publics trouve d'abord sa limite dans une certaine timidité du IX^e Plan sauf dans quelques cas, comme l'objectif de modernisation ou la productique, où il n'y a pas vraiment de stratégie industrielle indiquée aux groupes qui ont donc naturellement une très large marge d'initiative stratégique.

Ce risque de déséquilibre est aggravé par l'absence d'un véritable outil donnant à l'Etat les moyens de décider en toute connaissance de cause. Les pouvoirs publics doivent non seulement suivre les principales initiatives des groupes, par exemple en matière de restructuration ou d'investissement lourd à l'étranger, mais encore disposer dans les faits de capacités d'expertise et de jugement autonomes.

M. Robert de Caumont. Très bien !

M. Michel Charzat. Une action d'envergure visant à assurer aux pouvoirs publics une information aussi étendue et aussi diversifiée que possible, provenant de sources contradictoires et échappant aux groupes de pression privés et publics, m'apparaît donc indispensable.

Dans cette perspective, ne convient-il pas, monsieur le ministre, face à ces groupes mais aussi face aux gardiens des grands équilibres macro-économiques, de renforcer la capacité d'expertise autonome de votre ministère afin de donner corps à la stratégie industrielle et aux objectifs du IX^e Plan, afin de faire respecter également les objectifs de reconquête du marché intérieur et de conquête des marchés extérieurs ?

Il est, par exemple, inquiétant de voir le plan textile condamné par les autorités de Bruxelles, ces autorités impuissantes par ailleurs à faire du marché européen une zone de cohérence et de solidarité face aux compétiteurs extérieurs. Qu'en sera-t-il, demain, des plans productique, machine-outil, ou du programme d'action de la filière électronique ?

La France veut faire franchir une nouvelle étape à l'Europe, celle d'un espace commun de l'industrie et de la recherche. Pour y parvenir, le secteur public élargi et, plus généralement, la politique industrielle de la nation doivent donner l'exemple d'une capacité collective à relever les défis dans la perspective d'une croissance nouvelle qui permettra de concilier la modernisation du tissu industriel et la reconquête progressive du plein emploi.

A l'évidence, une politique industrielle plus globale, plus cohérente, plus rigoureuse commence à s'imposer dans le pays. Nous souhaitons que cette stratégie puisse s'affirmer encore plus fortement contre les privilèges, contre les routines, contre toutes les formes de conservatisme et de sclérose.

Nous ne doutons pas que ce débat y contribuera largement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, dans la France que vous gouvernez, l'industrie entre certes dans les palais nationaux mais, malheureusement, au moment où elle quitte les usines. Elle y entre symboliquement avec cette exposition organisée à l'Assemblée nationale et avec celle que vous avez eu l'amabilité de nous annoncer pour 1985.

Mais, au-delà de l'accessoire, le primal donné à votre prétendue stratégie industrielle reflète une vision de l'économie où l'activité est impulsée par l'Etat qui fait ou fait faire. Cette vision nous paraît mauvaise, cette vision est probablement fautive. Votre politique économique générale est en fait une politique anti-industrielle, parce qu'elle est une politique anti-entreprises.

Quant à votre politique industrielle proprement dite, elle vous mène de déconvenues en déconvenues. Deux ans et demi après le 10 mai, l'héritage, vous l'avez vous-même reconnu, n'y est plus pour grand-chose. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. André Soury. Nous n'avons jamais dit cela !

M. François d'Aubert. C'est aujourd'hui votre responsabilité, celle de vos deux prédécesseurs, M. Chevènement et M. Dreyfus, qui est engagée.

M. André Soury. Il ne faut pas plaisanter !

M. François d'Aubert. Je ne m'attarderai pas sur le bilan de la reconquête du marché intérieur. Dans tous les secteurs et filiales touchés par la grâce d'un plan gouvernemental, les balances commerciales se sont aggravées.

Je ne m'attarderai pas sur les espoirs déçus du volontarisme industriel : il a fallu deux ans pour restructurer la chimie alors que M. Dreyfus avait prévu de le faire en deux mois.

Mme Colette Goeriot. Et à vous il a fallu combien de temps ?

M. François d'Aubert. Je ne m'attarderai pas sur le rôle avorté du secteur nouvellement nationalisé. Il devait être le moteur de l'investissement, il est devenu le turbopropulseur de la dépense budgétaire.

M. Michel Charzat. Allons, allons !

M. François d'Aubert. Je ne reviendrai pas sur la dichotomie la plus choquante, celle entre l'économie privée et l'économie publique. Chacun sait maintenant que l'accroissement des encours bancaires profite essentiellement aux entreprises nationales au détriment du secteur privé.

Enfin, je ne m'attarderai pas non plus sur les promesses de dotation faites aux industries de l'avenir, comme la filière électronique. En 1983 comme en 1984, nous serons loin du compte, loin des besoins, loin des engagements solennellement souscrits, notamment dans les plans.

Sans donc revenir sur ce passif qui est déjà le vôtre, je voudrais seulement vous poser douze questions, monsieur le ministre...

Plusieurs députés socialistes et communistes. Combien ?

M. François d'Aubert. Douze.

M. André Soury. Pourquoi pas treize ?

M. René Drouin. N'oubliez pas que vous n'avez que cinq minutes !

M. François d'Aubert. ... sur les affaires industrielles que vous êtes, je l'espère, en train de traiter.

Première question. Quand M. Dreyfus était ministre de l'industrie il avait annoncé qu'il allait « faire rendre gorge » aux frères Willot. Récemment, le Gouvernement, contre l'avis de la communauté française, a approuvé un accord entre les dirigeants de la compagnie Boussac Saint Frères et MM. Willot qui leur rend leur situation — y compris financière — dans le groupe. De plus, cet accord compense toute charge financière qui pourrait leur être imputée à titre de dommages et intérêts à l'issue du procès en cours.

Vous qui avez approuvé cet accord, monsieur le ministre, considérez-vous que « leur faire rendre gorge » était maladroit ? Considérez-vous comme fondée, en droit et en équité, une disposition qui annule en fait, pour M. Willot, toutes conséquences financières des décisions de justice à venir ?

M. Jacques Becq. Giscard avait frappé avant !

M. François d'Aubert. Deuxième question : ministre de l'industrie, M. Dreyfus, auteur du « plan cuir » avait officiellement annoncé quatre projets d'usines de prêtannage. Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, où en sont ces projets, quels projets ont vu le jour, quels projets sont en préparation, et si l'objectif de quatre projets est toujours retenu ?

Troisième question : l'usine de la Cellulose de Strasbourg est en règlement judiciaire depuis trois ans, le Gouvernement a fait faire étude sur étude sans pouvoir élaborer une solution industrielle viable. Considérez-vous, monsieur le ministre, que cette usine n'a pas, à terme, d'espoir de vivre en équilibre ? Dans le cas contraire, avez-vous une solution à proposer ?

M. Adrien Zeller. C'est une bonne question ! Merci de la poser !

M. François d'Aubert. Quatrième question : le plan textile prévoit et pralique des allègements de charges pour les entreprises. Pouvez-vous, monsieur le ministre, préciser quelles dispositions le Gouvernement entend prendre à la suite des décisions de la Cour de justice européenne lui demandant, par ordonnance en référé, de suspendre tout renouvellement de ces allègements ?

Cinquième question : comment comptez-vous, monsieur le ministre, régler le problème de la surcapacité française en pétrochimie ? Quel est l'avenir des grandes plates-formes de Dunkerque, Carling, Feyzin, Laverà, Gonfreville ? Estimez-vous devoir en sacrifier une dans l'avenir ?

Sixième question : quelles mesures entendez-vous prendre ou quelles démarches prévoyez-vous de faire au plan européen, pour que les producteurs français d'engrais puissent compenser le handicap que constitue le prix du gaz — notamment algérien — par rapport à la concurrence européenne ?

Septième question : quelles mesures comptez-vous prendre pour diminuer les pertes de C. D. F. - Chimie, qui dépassent, dans certaines activités, sa valeur ajoutée ?

Huitième question : comment entendez-vous remédier au fait que pour des raisons d'indice des prix — propres à M. Delors — le prix des produits pharmaceutiques évolue de telle sorte que la capacité de recherche et d'investissement des firmes pharmaceutiques est sur une pente négative qui compromet très sérieusement l'avenir de cette industrie et le rôle qu'elle entend jouer, notamment en matière de biotechnologie ?

M. le président. Il faut conclure, monsieur d'Aubert !

M. François d'Aubert. Je n'ai plus que quatre questions ; j'en avais annoncé douze.

Neuvième question : comment comptez-vous tenir en 1984 les engagements financiers de l'Etat en subventions pour la filière électronique ? Sur quels crédits sera financé l'apport de 720 millions de francs de l'Etat à l'accord C. G. E. Thomson ? Quel sera le montant de la dotation en capital attribuée à Bull ? Quel est le montant, en 1983, des achats opérés par cette entreprise aux Etats-Unis. Enfin, dernière question sur la filière électronique, sur quelles années exactement porte le plan de la filière électronique : sur 1982-1986, selon la première version, ou y a-t-il maintenant un glissement vers 1983-1987 ?

Dixième question : après la nationalisation honteusement cédée par l'Etat de C. G. C. T. et la cession par Thomson à la C. G. E. de son activité téléphonie, quelles garanties concrètes le Gouvernement peut-il donner pour maintenir l'emploi à son niveau actuel dans la téléphonie ?

Onzième question : après le matraquage fiscal dont est victime l'industrie du magnétoscope, les ventes de ces appareils sont inférieures de moitié aux prévisions, ce qui pénalise notamment le groupe Thomson — et cela ne va pas dans le sens de l'intérêt de l'Etat — mais aussi tout le secteur de la vidéo. Considérez-vous toujours, monsieur le ministre, que l'électronique grand public, dont font partie les magnétoscopes et la vidéo se situe encore parmi les onze secteurs prioritaires de la filière électronique ?

Enfin, douzième question : quelles dispositions entendez-vous prendre, monsieur le ministre, pour régler les problèmes de l'imprimerie de Montsouris ?

Comptez-vous en faire supporter le coût aux éditeurs, et notamment aux grands hebdomadaires, au risque de mettre en danger la santé financière de la presse et, partant, la liberté d'expression ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Mme Colette Goeriot. Et vous, que proposez-vous donc ?

M. André Soury. Rien, il ne propose rien !

M. le président. Je demande une fois de plus aux orateurs de respecter les temps de parole qui ont été acceptés par les présidents de groupe.

La parole est à Mme Goeriot.

Mme Colette Goeriot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, en juin 1982, le plan acier arrêté par le Gouvernement représentait une rupture avec vingt années de déclin et de casse organisés par le patronat et la droite. Pour la première fois, en effet, l'argent versé à la sidérurgie était destiné à améliorer l'outil, la production, la compétitivité pour reconquérir le marché national dans les termes définis par le rapport Judet.

La nationalisation d'Usinor et de Sacilor intervenue à l'automne 1981 donne la structure possible pour la mise en œuvre d'une autre politique, enfin tournée vers le progrès, l'intérêt des régions et du pays.

Pendant, monsieur le ministre, force est de constater qu'en octobre 1983, dans la sidérurgie et les mines de fer de Lorraine, ça ne va pas. Les causes profondes en sont connues.

C'est d'abord l'héritage de décennies de sabotage qui interdit à la droite et à ses hommes, dans nos régions et au Parlement, animés par le seul esprit de revanche, de donner quelque leçon que ce soit à la gauche.

Ce sont ensuite les contraintes européennes de la C. E. E. d'Eurofer, de la commission de Bruxelles.

L'importance stratégique du secteur sidérurgique est telle qu'économiquement et politiquement, tirer vers le bas cette industrie et la production d'acier, c'est tirer vers le bas l'ensemble de l'économie.

Affaiblir la sidérurgie, saper le socle sur lequel repose tout l'édifice de transformation de l'acier, tarir la source d'alimentation autonome de nos industries, c'est se lier les mains et être condamnés à assister impuissants à la poursuite du recul. C'est pourquoi les communistes français à l'Assemblée européenne, le 7 juillet dernier, ont voté contre les projets de la commission de Bruxelles, seuls à s'y opposer fermement.

L'expérience passée et la situation de nos échanges imposent de ne plus diminuer nos capacités de production. Et cela pour deux raisons essentielles : la première, c'est que la façon la plus efficace d'aller vers les 24 millions de tonnes n'est pas d'amputer d'une manière irréversible l'outil capable de les produire ; la deuxième, c'est qu'à l'horizon 1985-1986 tout le monde ne serait pas logé à la même enseigne. Les forts, en 1985, dicteraient encore leur loi en fonction de leurs critères. Nous serions, quant à nous, du côté des faibles.

Aujourd'hui, la sidérurgie souffre de la baisse de la consommation des ménages, de la chute des investissements, de la réduction de la production industrielle. Si, comme nous le souhaitons, la croissance repart, la consommation d'acier progressera également. C'est pourquoi il faut préserver nos capacités de production pour être prêts à répondre à la demande.

La troisième série de causes de la situation de la sidérurgie, ce sont les critères anciens de gestion qui sont toujours en vigueur.

Je veux souligner ici la responsabilité qu'Usinor et Sacilor ont aujourd'hui à assumer. Groupes nationalisés, ils doivent résolument s'engager dans une stratégie de reconquête du marché intérieur.

Or le marché français continue d'être envahi par de l'acier et des produits sidérurgiques fabriqués à quelques kilomètres de nos frontières.

Usinor et Sacilor ont pour devoir de concevoir une stratégie permettant de réduire ces déficits, de reconquérir le marché national de l'amont jusqu'à l'aval.

Les communistes ne perdent pas de vue qu'il y a la crise, le problème des débouchés, les difficultés financières héritées de l'ancienne politique, en un mot, la gestion capitaliste de la sidérurgie, l'intégration européenne. Pour en sortir, il convient de rompre avec cette logique-là et de construire une véritable filière acier jouant à fond la carte de l'augmentation de la qualité des produits.

Pour cela, les députés communistes, s'appuyant largement sur les propositions des travailleurs de la sidérurgie et des mines, formulent trois séries de solutions :

Premièrement, la démocratie : la prise en compte des avis formulés par les ouvriers, ingénieurs, cadres, techniciens de la sidérurgie et des mines, de leurs organisations syndicales de Longwy, de Jœuf, de Moyeuve, qui expriment leur refus légitime des conséquences extrêmement négatives que ne manqueraient pas d'avoir sur l'emploi et l'appareil de production les mesures annoncées par MM. Lévy et Dollé, avalisées par le Gouvernement, alors qu'elles font l'unanimité contre elles.

Deuxièmement, il faut s'appuyer sur les atouts régionaux. La sidérurgie, c'est d'abord le fer. La Lorraine dispose du gisement le plus riche de toute l'Europe de l'Ouest. Ses concessions appartiennent aux deux tiers à Usinor et Sacilor dont les plans ignorent totalement l'extraction et l'utilisation du minéral.

Dans les mines, c'est comme avant, entend-on, pire qu'avant même ! Les fermetures de puits continuent, malgré les engagements pris par François Mitterrand en Lorraine. La situation dans les localités se détériore avec une remise en cause des droits acquis concernant le logement, le chauffage, les pensions et retraites, l'inqualifiable refus sur la pension de reversion des veuves de mineurs.

M. Jean-Guy Branger. Vous êtes plus sévère que moi pour le Gouvernement !

Mme Colette Gœuriot. Que l'amertume et la colère soient grandes se comprend aisément ! Nous assistons à l'extinction pure et simple de toute une classe ouvrière, à la destruction irréversible du gisement de fer le plus important d'Europe.

M. Christian Bergelin. C'est pire qu'avant !

Mme Colette Gœuriot. Et je salue ici le courage et la détermination de cette corporation minière, de toute une population consciente de mener une lutte constructive pour rompre avec le passé et préserver l'avenir.

La France a besoin d'une grande région à tradition minière, sidérurgique et métallurgique comme la Lorraine.

En même temps, et parce qu'elle est une région d'industrie de base, la Lorraine constitue un terrain approprié pour la mise en œuvre des techniques de pointe s'appuyant sur des pôles universitaires et de recherche déjà développés.

Ces techniques n'ont en effet de sens et de justification que dans la mesure où elles sont introduites dans le processus de la production industrielle.

La troisième proposition que je formulerai concerne les méthodes, la manière de gérer. Il convient de définir de nouveaux critères, afin de tenir à la fois sur les fronts de l'emploi, de l'inflation, du commerce extérieur, de l'équilibre des régions, et afin de favoriser le bien-être des femmes, des hommes, des jeunes qui vivent en Lorraine.

M. Jean-Guy Branger. A côté des vôtres, nos critiques sont modérées !

Mme Colette Gœuriot. Contrairement à M. Lévy qui déclare qu'il faut savoir regarder au-delà de nos frontières, nous affirmons qu'il faut en priorité et en permanence regarder à l'intérieur de nos frontières.

Il importe de répondre aux questions suivantes qui sont vitales pour notre économie :

Qui achète quoi ? Où se fournissent les innombrables consommateurs d'acier, et en premier lieu les entreprises publiques ? Qui, en France, préfère acheter les minerais et aciers importés, et pourquoi ?

La sidérurgie et les mines, ce sont les 1 200 000 personnes qui, ajoutées aux 92 000 salariés de ce secteur, travaillent dans la fonderie et les entreprises de première transformation.

Chaque coup porté à la sidérurgie se répercute sur toute la chaîne. En 1982, 51 000 emplois en moins dans la sidérurgie et les mines ont entraîné 12 900 suppressions d'emplois dans la fonderie et 13 100 dans la construction mécanique, soit 31 000 en tout.

En conclusion, je veux affirmer qu'il n'est pas trop tard. Il faut discuter, il faut cesser d'être muet sur l'avenir du bassin ferrifère. Il faut engager la concertation bassin par bassin, ouvrir les dossiers de ceux qui connaissent bien leur usine, leur mine, leur chantier, les traiter en travailleurs responsables, capables de comprendre la réalité. C'est ce qu'ont réaffirmé avec force les 10 000 manifestants de Longwy, le 23 septembre dernier.

Ce qu'ils répètent aujourd'hui dans l'ensemble des localités du bassin à l'appel du front commun syndical est confirmé par les propositions contenues dans cette lettre que je vais vous remettre, monsieur le ministre. C'est ce qu'ont réaffirmé les mineurs à Metz hier, les délégations reçues par les groupes à l'Assemblée nationale. C'est ce qu'ils précisent dans cette adresse de la corporation minière au Président de la République. C'est ce que demandent les 1 500 cartes de pétition que je vais avoir l'honneur de vous remettre...

M. le président. Veuillez conclure, s'il vous plaît.

Mme Colette Gœuriot. Je conclus, monsieur le président.

... concernant la mine de Jœuf-Moyeuve, ses 500 emplois et la survie à terme de l'usine Sacilor. C'est ce que précise la charte intercommunale du bassin minier de Landres, qui s'appuyant sur les industries de base, veut résolument construire l'avenir par la diversification.

Monsieur le ministre, les objectifs gouvernementaux sont justes, et nous les soutenons. Pourtant, dans les mines de fer et les bassins sidérurgiques du Nord et de Lorraine, cela ne marche pas ! Car les plans d'Uainor et de Sacilor ne conviennent pas à ces régions. Les pratiques sont les mêmes qu'avant. Ce n'est pas par plaisir que tous manifestent et agissent, mais parce qu'ils veulent que la gauche réussisse.

Je vous demande, monsieur le ministre, le gel des décisions qui pourraient conduire à des situations de caractère irréversible comme les fermetures de puits de mine. Je souhaite aussi que se tiennent des tables rondes bassin par bassin et que la reconquête de notre marché intérieur devienne une réalité. Je vous demande d'agir pour aboutir à de meilleurs équilibres au sein de la C.E.E., pour que cessent les querelles stériles entre Usinor et Sacilor, qui ne profitent qu'à nos concurrents, et qu'au contraire une coopération constructive voie le jour.

M. le président. Je vous demande de conclure, madame Gœuriot.

Mme Colette Gœuriot. Je conclus, monsieur le président.

Vous pouvez compter sur les Lorrains, monsieur le ministre, sur les mineurs et les sidérurgistes qui ne se laissent pas abuser par la droite disqualifiée pour parler au nom de la région et de l'intérêt national...

M. André Soury. Très bien !

Mme Colette Gœuriot. ... dès lors que vous saurez prendre l'exacte mesure du mécontentement, de la déception, mais aussi de l'espoir, de la volonté de réussir, d'aller de l'avant qui anime les Lorrains.

Vous pouvez compter sur eux ; c'est une chance à ne pas gâcher. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. Encore une fois, j'en appelle au respect des temps de parole, mes chers collègues.

La parole est à M. Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Monsieur le ministre, après la séance de cet après-midi, nous avons eu l'occasion de visiter, à quelques mètres d'ici, une exposition très intéressante où nous avons pu rencontrer des responsables de petites et moyennes entreprises qui exposaient certains aspects de leurs activités.

Mais nous avons également rencontré des hommes qui étaient là pour protester, et notamment, venant de notre région Rhône-Alpes, les responsables des motos B.F.G., qui ont reçu la médaille du meilleur ouvrier de France, et qui viennent de la renvoyer au Président de la République. En fait, ces responsables sont très soucieux de savoir s'il y aura, oui ou non, en France une industrie de la motocyclette et de la moto. On me répondra sans doute que nous sommes ici loin des technologies de pointe dont nous venons de voir et d'admirer quelques aspects, et dont nous sommes fiers en tant que Français.

Monsieur le ministre, je vous ferai tenir une lettre fort intéressante qui m'a été remise par un ingénieur, directeur d'une P.M.E. industrielle et où il écrit notamment ceci :

« Il faut respecter ceux qui entreprennent et ceux qui prennent des responsabilités. Mais tout entrepreneur est-il un buveur de sang s'il réussit et réalise des profits ou est-il devenu un canard boiteux s'il a des difficultés ?

« Les cadres et les agents de maîtrise doivent être respectés dans leur entreprise, et les dernières grèves dans le secteur automobile ont montré la dégénérescence de ce respect.

« Au demeurant, comment être satisfait quand on ne reçoit même pas les commandes de ses clients à cause de l'interruption d'un service public. » Il fait évidemment là allusion à la grève des postes.

Et il poursuit, en parfaite harmonie avec vos propos de cet après-midi, monsieur le ministre :

« L'industrie doit vraiment promouvoir une politique commerciale agressive et continue. Nous ne savons pas assez vendre, tant sur le marché intérieur que sur les marchés d'exportation. L'industrie n'investit pas suffisamment et pas assez longtemps pour assurer un succès commercial. »

Et il conclut : « La consommation immédiate, la recherche forcée de la sécurité, la retraite, la diminution du temps de travail, sans augmentation préalable de la productivité, la protection à tout va, la défense des droits acquis, la palabre à la place du travail, le protectionnisme, c'est la mort et nous, nous voulons vivre. »

Pour ma part, je crois qu'il faut que ce débat de politique industrielle apporte une réponse positive et, à cet égard, votre discours mérite d'être retenu, monsieur le ministre.

A la vérité, votre discours sur la politique industrielle fut aussi un discours politique. Vous avez voulu — et j'ai là sous les yeux le compte rendu analytique de notre séance de cet après-midi — rassembler les forces économiques et sociales. Vous avez notamment déclaré : « Ce rassemblement suppose l'acceptation de règles communes : le refus de l'anti-syndicalisme primaire, le refus aussi de l'anti-patronalisme primaire. »

Et vous ajoutez : « Je le répète, ce n'est pas seulement une crise économique que nous vivons, c'est aussi une révolution industrielle. Si nous voulons y faire face, nous devons mobiliser les énergies de tous. »

J'ai remarqué, monsieur le ministre, que ces propos très nouveaux, et au demeurant réalistes, ne recevaient pas l'appui de toute votre majorité.

Si le discours est nouveau, c'est que vous avez finalement pris conscience qu'il fallait que tous participent à la modernisation de l'industrie sous peine de courir à l'échec. Cela mérite d'être

souligné, car vos propos marquent bien les étapes successives parcourues par un gouvernement qui, face à des difficultés, prend conscience du fait que certaines promesses sont parfois difficiles à tenir, et même, dans certains cas, contraires à l'intérêt national.

Ce langage nouveau on le trouve également dans votre souci d'assurer à la fois le développement de la révolution industrielle — on pense à l'électronique — et la survie des entreprises de main-d'œuvre, et singulièrement du textile et de l'habillement, pour lesquelles vous avez poursuivi la politique d'allègement des charges sociales conduite par votre prédécesseur, M. Dreyfus.

M. Galley vous a posé tout à l'heure une question fort judicieuse : pouvez-vous faire partager vos vues par nos partenaires européens au niveau du conseil des ministres, afin que cette politique, qui est bonne, soit non seulement une politique française, mais aussi une politique européenne ?

A ce sujet, je voudrais être sûr que ce memorandum sur la politique industrielle, qui va à la fois dans le sens des décisions de Stuttgart et dans celui du conseil européen d'Athènes, débouchera bien sur une politique industrielle non seulement nationale, mais communautaire. Il importe que nous fassions participer nos partenaires de la Communauté à nos analyses et à nos objectifs, de manière que le marché européen, aujourd'hui désuni, devienne un véritable « marché intérieur » où l'on pourra créer une société européenne ou un groupement d'intérêt économique européen, où il existera un brevet communautaire, des marques communautaires, bref, devienne ce grand marché dont nous n'avons pas encore bénéficié sur le plan industriel.

Je souhaite profondément qu'à l'occasion des prochaines réunions avec vos collègues ministres de l'industrie, vous dégagiez la perspective, véritablement nécessaire à mon sens, d'une politique industrielle européenne, notamment dans le domaine des hautes technologies, des technologies de pointe. Il ne suffit pas de constater que la Californie va bientôt être la septième puissance mondiale, il faut se dire que nous avons toutes les capacités intellectuelles et matérielles pour relever le défi de l'électronique qui, pour le moment, s'est surtout développée, c'est vrai, sur les deux rives du Pacifique.

L'effort nécessaire, nous l'avons fait pour le nucléaire. A cet égard, j'aurais aimé, monsieur le ministre, que vous rendiez hommage au président Pompidou car, en fin de compte, toute notre politique de production d'énergie électrique d'origine nucléaire est due à sa décision de 1973 et au fait qu'elle a été poursuivie sans arrêt depuis. Et si maintenant vous pouvez, à juste titre, déclarer que la France est en mesure de devenir exportatrice de courant électrique, c'est à cette décision que vous le devez.

Exporter du courant, c'est une chance qu'il faut saisir. Mais il se pose alors la question de savoir ce qu'il adviendra de notre politique de vente de centrales nucléaires. En effet, si nous vendons le courant, nous ne vendrons peut-être plus les centrales. Il y a là un problème de choix et je voudrais que, sur ce point précis, vous nous apportiez une réponse.

J'ajoute qu'il ne faut jamais séparer une politique industrielle de ce que vous appelez les déterminants généraux — je dirai plus simplement de l'économie générale, de la politique générale. Il n'est pas possible d'isoler la politique industrielle et, de ce point de vue, il faut bien comprendre que les petites et moyennes entreprises auxquelles vous avez fait allusion sont essentiellement préoccupées par les charges successives qui les atteignent.

Quand vous dites que ces petites et moyennes entreprises doivent régler leurs problèmes dans le cadre de la région, c'est une vision juste, et nous devons le souligner. Mais, surtout, il faut développer cette politique dans le cadre précis où ces entreprises ont besoin de financement, d'un soutien à l'innovation. Il faut, en un mot, leur permettre de s'insérer dans un cadre géographique qui correspond à leur dimension.

Mais les petites et moyennes entreprises ont également le droit d'accéder aux marchés publics. Ce problème n'est pas encore résolu et, quand on parle d'une sorte de convention pour la sous-traitance effectuée par ces entreprises, je ne peux pas la séparer de la question de l'accès aux marchés publics.

Enfin, j'aimerais que le memorandum sur la politique industrielle européenne dont vous avez parlé soit assorti d'une réflexion et de propositions sur la création d'un espace social européen. En effet, comment peut-on imaginer la poursuite d'une politique de réduction du temps de travail et d'allongement des congés payés dans l'industrie ou dans les autres branches d'activités si nos partenaires, qui sont généralement nos concurrents, n'ont pas la même politique ? En un mot, on ne peut pas vouloir une politique industrielle commune

— et votre memorandum est, en ce sens, intéressant — sans l'assortir de propositions précises sur l'harmonisation des conditions sociales dans l'ensemble de l'Europe.

M. le président. Monsieur Cousté, je vous accorde encore une minute.

M. Pierre-Bernard Cousté. Je vous en remercie, monsieur le président.

J'ajouterai que des mesures d'urgence s'imposent, notamment dans le domaine de la mécanique, mais aussi dans d'autres domaines où la récession sévit et où des surcapacités existent.

Il faut, à mon sens, supprimer sans délai, pour la mécanique, le décalage d'un mois pour la récupération de la T. V. A. C'est un moyen immédiat de lui redonner les ressources financières indispensables sans lesquelles, vous le savez, les entreprises risquent de disparaître les unes après les autres.

Mon dernier mot sera extrêmement simple, monsieur le ministre. Il faut, pour la vie industrielle, moins d'intervention de l'Etat, plus de liberté pour les prix et de flexibilité dans l'organisation du travail. Mais il faut en même temps plus de coopération européenne car, sans elle, une relance nationale ne profite pas à notre industrie nationale — vous en avez fait l'expérience — mais à ceux qui, à un instant donné, ont les meilleures capacités pour pénétrer le marché français.

En conclusion, je dirai que les entreprises françaises veulent vivre et se développer. Mais, pour qu'elles puissent le faire, encore faut-il que vous, ministre de l'industrie, leur accordiez votre confiance. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Drouin.

M. René Drouin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans la politique industrielle de la France, le secteur des industries traditionnelles est certainement le plus préoccupant, tant pour les pouvoirs publics que pour les capitaines d'industrie chargés de ce secteur, mais aussi et surtout pour les hommes et les femmes de régions entières.

Dans le temps relativement court qui m'est imparti, il ne me sera pas possible de les citer tous, ni d'entrer dans les détails de chacune d'elles.

Néanmoins, monsieur le ministre, pour ces industries de base, l'objectif affiché et poursuivi par votre politique est la modernisation. Je ne puis que vous en féliciter, tout en regrettant que cette modernisation ait dû attendre 1981 pour être entreprise de manière rationnelle et coordonnée.

Cette volonté se traduit par le plan textile qui, au prix d'exonérations partielles de charges sociales, a permis, jusqu'ici, la progression des investissements et le maintien de l'emploi, plan textile dont la remise en cause serait catastrophique dans le contexte actuel.

Pour ce qui est du charbon, le groupe socialiste ne peut qu'approuver la proposition prioritaire d'exécution n° 5 qui affirme qu'il faut économiser l'énergie, en particulier celle qui est importée, et qu'il faut favoriser les opérations de substitution vers les énergies les moins coûteuses en devises, puisque le charbon national, quand il est un gisement réputé bon, répond à cette préoccupation.

Le charbon lorrain s'inscrit dans cet ordre d'idée. La France doit consommer du charbon si elle ne veut pas être trop liée au pétrole et au gaz importés.

M. Jean-Guy Branger. Et le nucléaire !

M. René Drouin. Je tiens d'ailleurs à vous faire observer, monsieur le ministre, que, par effet induit, conforter l'exploitation de la houille ne pourra que favoriser encore davantage les industries constructrices de matériel minier.

Par ailleurs, C. D. F. - Chimie, en s'orientant vers la carbochimie, substituant le charbon aux hydrocarbures, participera à son tour à notre souci d'indépendance en matière d'énergie.

En conséquence, tout en sachant aujourd'hui que l'énergie sera excédentaire au cours des dix prochaines années, la relance charbonnière ne doit pas être remise en cause.

Dans ce débat de politique industrielle, la sidérurgie se doit d'occuper une place importante, et personne ici ne s'étonnera que l'essentiel de mon propos aille à ce secteur d'activité.

Sans vouloir méconnaître les difficultés dues à l'approfondissement de la crise, aux mutations technologiques, au protectionnisme du marché, comme aux U. S. A., et à l'atonie des marchés au plan mondial, il est aujourd'hui reconnu que

l'objectif du plan acier, défini au mois d'août 1982, d'aller vers une production de vingt-quatre millions de tonnes en 1986, comme le souhaitaient les hypothèses hautes, pose de sérieux problèmes. Cette année, dix-sept millions de tonnes à peine sortiront des aciéries. Qu'en sera-t-il en 1984 ?

Résultat, les déficits financiers s'additionnent : Creusot-Loire, pour son redressement, a besoin de 7 milliards de francs ; Usinor et Sacilor ont reçu 6,45 milliards de francs en dotation de capital pour 1983, et néanmoins leur déficit atteindra 7 milliards de francs ; Usinor devra recevoir une « rallonge » de 2 milliards de francs rien que pour finir l'année.

Le retour à l'équilibre en 1986 risque donc d'être difficile à obtenir.

Dans ce contexte, permettez-moi, monsieur le ministre, de marquer mon étonnement, voire mon inquiétude, devant les propos tenus par le P. D. G. d'Usinor à propos de la concurrence que se livreraient les groupes sidérurgiques et face à son diagnostic, lourd de choix menaçants pour la Lorraine.

Si ce P. D. G. est prêt à sacrifier Longwy, Neuves-Maisons, voire la filiale d'Usinor, les hauts fourneaux d'Uckange, au nom de sa politique de restructuration, il me semble utile que le pouvoir politique, qui exerce la tutelle des industries nationalisées, et que vous représentez, fasse connaître très clairement son sentiment.

M. Francis Geng. C'est cela, l'autonomie de gestion !

M. René Drouin. Monsieur le ministre, la Lorraine a déjà payé un très lourd tribut à la crise. Depuis 1945, elle a su donner au pays le meilleur d'elle-même. Aujourd'hui, elle attend que la France fasse à son égard l'effort nécessaire qu'elle a elle-même consenti au profit de l'intérêt national.

Au plus haut niveau, on en est parfaitement conscient. Le Président de la République l'a parfaitement signifié dans son discours de Longwy, en octobre 1981. Il s'est engagé à ce qu'aucun puits de mine ne soit fermé avant 1985 et à ce qu'aucun emploi ne soit supprimé sans reconversion préalable. Le Premier ministre, en décembre 1982, à Pont-à-Mousson, avait, en ce qui concerne les mines de fer, clairement énoncé que des mesures devraient être prises pour conforter l'exploitation du minerai lorrain.

Je tiens, de cette tribune, à vous faire part de l'inquiétude croissante des mineurs de fer qui voient, contrairement aux engagements pris, les installations se fermer et les départs en préretraite se multiplier, dès l'âge de quarante-quatre ans, ce qui est véritablement stupéfiant. Se soule-t-on du coût social considérable pour la nation de telles mesures ? Comment peut-on rationnellement expliquer que le minerai lorrain soit utilisé et apprécié côté luxembourgeois par Arbed alors que, côté français, nos sidérurgistes font appel à une part croissante de minerai suédois au détriment de leur propre sous-sol ?

Devant un tel paradoxe, par souci de rationalité économique, je vous propose, monsieur le ministre, au nom des députés socialistes des régions concernées, MM. Durieux, Malgras, Schiffler et Tondon, si vous en êtes d'accord, bien sûr, de mettre rapidement sur pied une mission d'étude chargée d'examiner, avec les groupes sidérurgiques, des représentants des ministères et les élus locaux concernés le problème dans son entière dimension : économique, technique, sociale.

M. Francis Geng. Et humaine !

M. René Drouin. Parallèlement des contrats de plan pourraient fixer les grands objectifs de chaque groupe sidérurgique.

A ce jour, aucun plan « fonte », aucun plan d'aménagement minier n'ont été établis. Ce constat est grave de conséquences. Aussi, afin d'éviter des erreurs irréversibles et en attendant les résultats de cette éventuelle mission d'étude, ne serait-il pas sage, monsieur le ministre, d'obliger Lormines et Usinor à geler les décisions de suppression d'emplois qui se multiplient ?

Quant à la sidérurgie, l'impératif du retour à l'équilibre est parfaitement sain. Mais, à trop vouloir le privilégier, on risque de provoquer un véritable drame. Vous êtes suffisamment averti, monsieur le ministre, pour savoir que les rares entreprises d'importance implantées dans les régions sidérurgiques françaises sont souvent sous-traitantes de la sidérurgie et qu'aux difficultés de cette mono-industrie s'ajoutent, en Lorraine, par contrecoup, celles des industries annexes, telles Vallexy, C. F. E. M., Creusot-Loire, les Laminiers à froid de Thionville, C. G. E. - Alstom, S. L. C. A. dans l'aéronautique.

En Lorraine comme dans le Nord, régions de mono-industrie, tant que la diversification restera aussi limitée, il ne pourra être question de fermer des sites sidérurgiques autour desquels tourne encore l'essentiel de l'activité économique de bassins

entiers. Je pense, entre autres, à Longwy. J'ai d'ailleurs entre les mains une lettre du front syndical de Longwy, que je suis chargé de vous remettre à la fin de mon intervention.

Une impulsion nationale doit être donnée pour que les industries de pointe — bureautique, informatique, télématique — s'implantent réellement dans les régions sidérurgiques. La qualité des hommes, la longue tradition industrielle, les outils de formation, l'importance des infrastructures de communication, sont autant d'atouts que la Lorraine, notamment, met aujourd'hui dans la balance.

Dans ces conditions, diversification, mais aussi modernisation des installations, sont les deux priorités impératives et urgentes pour ces régions, où des décisions claires et précises sont attendues. Elles doivent s'appuyer sur la concertation et l'examen contradictoire des propositions faites tant par les élus que par les organisations syndicales. Ainsi, la construction du laminoir à froid, clé de voûte indispensable pour l'avenir de Sollac, ne peut être différée éternellement.

M. le président. Monsieur Drouin, je vous accorde une minute pour conclure.

M. René Drouin. Je termine, monsieur le président.

Le train universel de Gandrange doit être construit sans plus tarder. La place des installations d'Usinor-Thionville doit être confortée, comme celle de Saulnes et Uckange. Ces décisions, si elles sont prises et définies selon un échéancier précis, sont de nature, croyez-moi, à corriger la morosité des régions concernées, morosité du reste curieusement entretenue par la droite qui, au lieu de participer, dans les assemblées régionales où elle est majoritaire, à l'effort de redressement — qu'elle n'a jamais su entreprendre — se réjouit des difficultés et attise les passions. Je pense en particulier à l'attitude de M. Rossinot et de M. Masson au conseil régional de Lorraine.

M. Adrien Zeller. Avec quels moyens ?

M. René Drouin. L'effort doit être multiplié. Vos réponses, monsieur le ministre, sont attendues comme un signe d'espoir. Le Nord et la Lorraine sont à notre écoute. Ces régions attendent du Gouvernement qu'il fasse de leur renouveau économique une priorité clairement définie. Sur place, syndicats comme organisations patronales, élus locaux et population sont prêts à compléter votre action en s'investissant totalement dans la recherche d'un nouvel et durable équilibre économique. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Je ne voudrais pas me trouver dans l'obligation de retirer la parole aux orateurs qui dépasseraient leur temps de parole d'une façon excessive.

La parole est à Mme Sicard.

Mme Odile Sicard. Monsieur le président, mesdames, messieurs, il est bien évident que, lorsque le ministre de l'industrie et de la recherche parle non seulement de politique industrielle mais de stratégie industrielle, cela traduit la volonté du Gouvernement de livrer bataille pour redresser et même recréer dans certains secteurs une industrie forte. Quand on livre bataille, on a un plan pour aboutir à ses objectifs et on cherche à valoriser au mieux ses moyens, mais, quels que soient ces moyens, rien ne peut remplacer dans notre monde de technologie avancée les hommes et les femmes qui, à tous les niveaux de la production, sont ou devraient être les acteurs du progrès. C'est à ce propos que je voudrais situer mon intervention.

Devant l'anarchie du développement économique de notre époque et les ravages entraînés dans le reste du monde par le développement des pays les plus industrialisés, des voix angoissées en sont arrivées à nier la nécessité de la croissance, comme si ce n'était pas le propre de l'humain que de vouloir toujours plus et mieux et le propre de la science d'y arriver.

On peut discuter longuement de ce qu'est le progrès mais les prodigieuses conquêtes de la science nous poussent en avant et le pouvoir des hommes n'est pas de décider de ce qu'ils vont inventer mais éventuellement d'en faire bon usage. C'est pourquoi les progrès ne peuvent se faire qu'en avançant avec la science et la technologie et en mettant en place les structures politiques et sociales qui permettront aux hommes et aux femmes de ce pays de contrôler le développement et ses effets au lieu d'être dominés par lui.

Aucune politique ne pouvant décider du développement technologique à l'échelle mondiale, nous devons prendre les décisions qui nous éviteront d'être laissés pour compte par les autres nations et nous permettront de faire partie de celles qui auront

vocation à maîtriser le développement parce qu'elles ne l'auront ni refusé ni laissé à l'anarchie du marché, qui aboutit à l'enrichissement des riches et à l'appauvrissement des pauvres, ou à la bureaucratie, qui le stérilise.

Au niveau politique, c'est le plan de la nation qui doit permettre de coordonner toutes les énergies et de traduire dans les faits l'esprit d'entreprise des Français quant à l'avenir de leur industrie.

Après le succès des assises de la recherche, des assises de l'industrie avaient été projetées, qui auraient été l'occasion de lancer sur la place publique une grande concertation industrielle associant tous les acteurs de l'industrie. Sans doute la complexité de notre organisation industrielle rendait-elle difficile une concertation aussi globale. Mais après que les choix stratégiques, les objectifs et les grandes lignes du développement pour les années prochaines ont été définis par la première loi de Plan que nous avons votée, après que nous aurons adopté des programmes prioritaires pour réaliser ces objectifs, il me semble qu'il faut veiller, monsieur le ministre, pour que l'impulsion donnée par ces programmes se concrétise dans un accroissement de notre productivité et de notre compétitivité, à ce qu'elle s'appuie sur le potentiel de dynamisme que représentent tous les travailleurs à tous les échelons. Y sommes-nous prêts actuellement ?

Il n'est pas indifférent qu'on ait parlé de révolution industrielle et maintenant de révolution technologique, car les progrès techniques entraînent des changements tels dans les données de l'histoire que seuls peuvent avoir des chances de les maîtriser les peuples qui les accompagnent d'une révolution appropriée.

La Révolution française a eu le grand mérite, reconnu dans le monde entier, d'avoir remis en cause les rapports sociaux et affirmé que tout homme devait être citoyen à part entière, mais le monde industrialisé d'aujourd'hui est en retard d'une autre révolution.

Alors que tout le développement industriel passe par l'entreprise, aucun grand pays industriel n'applique vraiment ce principe que nous venons d'adopter en France, il y a à peine plus d'un an, et dont l'application n'en est qu'à ces balbutiements : la citoyenneté dans l'entreprise. A différents niveaux, la féodalité y a toujours régné, avec ses hiérarchies verticales, et en France plus qu'ailleurs.

La révolution sociale, qui doit permettre à tous ceux qui contribuent à l'activité d'une entreprise, quel que soit leur poste, de lui apporter leur intelligence, leur esprit d'invention et de progrès en s'exprimant librement sur leur travail, c'est elle qui a été amorcée par la loi du 4 août 1982.

Jean Auroux écrivait que « le pari engagé était celui d'une organisation démocratique des rapports sociaux fondés sur la confiance, la reconnaissance de la compétence de chacun à parler de son travail et des moyens de l'améliorer, ainsi que sur la valorisation des capacités individuelles ».

D'autres pays se sont engagés avant nous sur cette voie mais notre législation nous permet maintenant d'aller plus loin qu'eux et cela nous donne des chances nouvelles au moment où la révolution technologique oblige à repenser les postes de travail.

Une partie des dirigeants, une partie des cadres ont vu, dans cette reconnaissance de la responsabilité de chacun à participer à l'amélioration des conditions de production, une contestation de leur rôle. Mais quels cadres pourraient, à eux seuls, repenser toutes les façons de travailler alors que certains aspects de la tâche ne sont vus que par celui ou celle qui l'accomplit ? N'est-ce pas un beau rôle que d'inciter à l'expression en vue d'une meilleure organisation, d'une plus grande capacité d'adaptation aux nouvelles technologies, d'une plus grande rapidité de réaction de l'appareil industriel ?

Personne ne remet en cause la nécessité de l'encadrement et j'ai pu constater, comme bien d'autres, le mécontentement des ouvriers lorsque les cadres, sous prétexte de leur laisser l'initiative, désertent l'atelier. C'est dans un climat de confiance, non d'indifférence, que naissent les idées, qu'on soit à un poste ou à un autre, mais il ne doit plus y avoir de postes dits de responsabilité et d'autres qui ne le seraient pas.

Cependant, pour que cet esprit d'initiative et de responsabilité soit capable, à grande échelle, de participer à la valorisation de nos atouts, deux conditions doivent être rapidement réunies : tout d'abord, une rapide amélioration de la formation professionnelle continue, sur laquelle je ne ferai pas de développement puisqu'elle va être l'objet d'un de nos prochains débats.

M. le président. Madame Sicard, je vous demande de bien vouloir conclure.

Mme Odile Sicard. Il est dans la logique de mon propos d'insister sur le fait que la formation est le coefficient de la réussite d'une expérience comme la notre. Sans elle, comment réussir, puisque c'est le savoir-faire des ouvriers comme des cadres qui apporte ce plus à la machine la plus perfectionnée ? C'est pourquoi les moyens de l'industrie ne sont pas indépendants de ceux de la formation.

Pour terminer, je voudrais insister sur l'autre condition de la réussite de cette révolution sociale dans l'entreprise que doit engager l'application des lois Auroux et de celle sur la démocratisation du secteur public, je veux parler de l'exigence qu'elle comporte d'un autre mode de gestion dans les groupes industriels.

M. le président. Madame Sicard, concluez, car vous avez dépassé votre temps de parole.

Mme Odile Sicard. Il ne faut pas oublier que ces groupes, créés avec l'encouragement du pouvoir politique dans les années soixante pour doter la France de quelques multinationales, ont été modelés par des banquiers et des gestionnaires. Faisant confiance à la croissance pour aplanir les difficultés, les dirigeants de ces groupes étaient surtout sensibles à la notion de taille globale, et, dans beaucoup de cas, l'accroissement des activités s'est faite par agglutination lors des fusions ou des rachats, plutôt que par développement interne.

La structure par filiale telle qu'elle a été pratiquée a le plus souvent abouti à une sorte de féodalisation des quasi-entreprises dont les dirigeants ont eu en charge la responsabilité de la production, du commercial et du social, sans être maîtres ni du financement, ni de la stratégie industrielle qui restaient du domaine exclusif des holdings.

Sur le plan humain, comme sur le plan social, l'absence de projet d'ensemble pour valoriser la notion de groupe l'a plutôt rendue suspecte.

Comment s'étonner, dès lors, de l'absence de concertation, de dialogue entre les partenaires sur la vie de l'entreprise et de la difficulté de les établir, même dans la plupart des groupes aujourd'hui nationalisés ? Il semble, monsieur le ministre, qu'à l'occasion de la révision des contrats de plan ou d'accords industriels, une exigence nouvelle doive apparaître. L'autonomie de gestion que respecte l'Etat doit être l'autonomie d'une gestion appropriée à une industrie en pleine mutation. Le pouvoir trop souvent confisqué depuis vingt ans par les financiers doit être rendu aux hommes de métier et d'expérience. La direction générale ne doit se couper ni de l'expérience des cadres ni de celle des ouvriers, et la concertation que tous réclament ne pourrait que rester vide de sens si deux logiques continuaient de s'opposer : la gestion d'un côté, la technique de l'autre.

Si le rôle de la direction est la synthèse entre ces différentes fonctions, il faut que celle-ci soit rendue possible par le fonctionnement des différentes entités, le choix des hommes et les structures de consultation, sur lesquelles il faudrait sans doute approfondir notre réflexion.

Pour que les travailleurs se mobilisent vraiment dans la bataille industrielle, il faut qu'ils se sentent considérés comme des partenaires responsables sans l'avis desquels on ne peut pas décider de l'avenir de l'entreprise. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. René Haby.

M. René Haby. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat d'aujourd'hui sur la politique industrielle de la France a soulevé des problèmes économiques de caractère très général.

Bien entendu, la polémique politique, la démagogie et même l'utopie ne pouvaient en être absentes, encore qu'on ne puisse le regretter.

Rassurez-vous, monsieur le ministre, ce n'est pas sur ces terrains que je me placerai. Je me situerai seulement sur celui de la technique pour évoquer un problème particulier, encore que spécifique, de l'ensemble de notre marché national — je veux parler de la fabrication en France des aciers de qualité, qui correspond d'ailleurs à une certaine tradition lorraine.

Or on envisage actuellement d'y étendre la fabrication d'acier par fusion électrique de ferrailles, procédé certes indispensable pour abaisser les prix de revient des aciers de bas de gamme — je rappelle que les Breslani produisent à un coût inférieur de 500 francs par tonne à la moyenne française — mais qui n'est pas en mesure de répondre aux besoins de la clientèle dès que celle-ci a des exigences particulières de qua-

lité. La présence de produits non ferreux, le cuivre en particulier, dans les ferrailles ne permet pas, en effet, d'obtenir une pureté et une homogénéité suffisantes pour des aciers électriques.

Or, d'après des études récentes, le marché actuellement ouvert à l'industrie française pour ses aciers de haut de gamme se situe au-dessus de 1 million de tonnes par an, dont un tiers environ pour répondre aux besoins en fils d'acier des fabrications de pneumatiques.

Si l'on ne veut pas abandonner ce créneau intéressant, il est indispensable de disposer en France d'une aciérie de conversion travaillant des produits issus de minerais de qualité, du type des hématites, et associée à un train à fil moderne.

Or, les installations actuelles d'une usine lorraine, celle de Neuves-Maisons, répondent à ces exigences. L'aciérie à l'oxygène date de 1979. Complètement informatisée, elle est la plus moderne de France. Sa capacité, de 1,2 million de tonnes, est parfaitement adaptée au marché que je viens de vous décrire. Le train à fil, lui, est utilisable depuis cet été, aussi bien pour les aciers doux que pour les aciers durs, et présente les mêmes caractéristiques de modernité. Il est agréé par Michelin pour ses fournitures. Enfin, c'est à l'intérieur de la France une des rares usines implantées sur une voie d'eau à grand gabarit, qui lui fait parvenir à bon compte coke et minerais. La canalisation de la Moselle jusqu'à Neuves-Maisons a représenté pour la collectivité nationale une grosse dépense, qui ne peut aujourd'hui rester sans emploi.

Et pourtant, les informations qui circulent en Lorraine laissent entendre que l'on s'oriente vers l'arrêt de cette aciérie performante, pire, vers sa démolition, pour la remplacer par une aciérie électrique à production limitée et de bas de gamme, mais dont l'installation coûterait la bagatelle de 30 à 40 milliards de centimes. Politique qu'il faut bien appeler de Griboille, rendue plus nette encore par le fait que Sacilor envisage, lui, de maintenir en Lorraine une aciérie de conversion, dont on sait pourtant qu'elle est relativement ancienne, surdimensionnée et associée à des équipements extérieurs manifestement obsolètes.

Je ne vois pas comment, monsieur le ministre, malgré vos propositions, la région aurait les moyens d'arbitrer entre deux puissants groupes nationaux, pour lesquels une usine n'est qu'un pion parmi d'autres.

Je souhaite donc que soit entendu mon plaidoyer pour une solution rationnelle, qui ne peut être que favorable à Neuves-Maisons, solution qui tiendra compte, d'une part, des besoins français, d'autre part, des réalités de la Lorraine, de cette Lorraine crucifiée sur l'autel de la modernisation sidérurgique. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Je vous remercie, mon cher collègue, d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Germon.

M. Claude Germon. L'enjeu de la stratégie industrielle est trop grand pour que quiconque, individu ou collectivité, s'abstienne de s'engager. Monsieur le ministre, après avoir traité dans mes rapports annuels de différents aspects de l'industrie française, je souhaite aborder aujourd'hui un sujet dont on s'est peu préoccupé jusqu'à présent et qui, cependant, n'est pas négligeable, à savoir le rôle des collectivités locales dans le développement industriel.

Les dépenses des collectivités locales représentent environ le dixième de la production intérieure brute de notre pays. Au cours des dix dernières années, les budgets locaux ont cru de 50 p. 100 en volume, soit deux fois plus vite que la richesse nationale ; cet accroissement a été payé par moitié par la croissance économique et par moitié par l'aggravation de la pression fiscale.

C'est ainsi que, dans la même période, la part des impôts locaux dans la P.I.B. est passée de 3,9 à 4,9 p. 100, alors que la part des impôts d'Etat restait stable. Les finances locales ont donc joué un rôle non négligeable dans l'évolution des prélèvements obligatoires, sous la pression de l'évolution des besoins réels des citoyens, dont les conditions de vie, liées à la concentration urbaine et à la salarisation croissante des couples, exigent des équipements collectifs et des services publics nombreux et coûteux. Les collectivités locales sont donc devenues la base sociale principale des travailleurs, même s'ils ne s'en rendent pas totalement compte. Il est nécessaire que ce rôle soit maintenu.

Mais il serait dangereux — et, je crois, impossible — de laisser se poursuivre dorénavant l'augmentation des prélèvements obligatoires locaux ; et cela pour trois raisons.

Premièrement, la croissance économique est faible et ce surplus doit être affecté en priorité à l'investissement industriel, à la formation des hommes, à la protection sociale.

Deuxièmement, nous sommes arrivés, en matière d'impôts locaux, à ces rivages interdits dont parlait récemment le Président de la République. Il n'y a plus de réserves d'accroissement de la pression fiscale.

Troisièmement, si l'on veut diriger l'épargne de façon prioritaire vers l'investissement industriel, il faut, que cela plaise ou non — et je sais que cela ne peut pas plaire aux élus locaux — diminuer le volume d'emprunt des collectivités locales.

C'est une rupture avec les pratiques de ces dernières années : les élus n'y sont pas tous prêts. Et je crois pourtant que c'est une nécessité.

Elle devrait donc se traduire par le maintien en volume des dépenses des collectivités, par le maintien du taux de pression fiscale, à bases économiques égales, et par l'allègement des programmes d'emprunts.

S'ouvre alors, en même temps que les difficultés, une contraction.

En effet, les collectivités locales sont de très loin le premier constructeur de France et réalisent à elles seules les deux tiers des équipements publics.

Comment, avec des budgets de rigueur, continuer à soutenir l'industrie du bâtiment et des travaux publics, durement secouée par la crise ?

La réponse consiste à créer des équipements qui s'auto-amortissent, c'est-à-dire qui soient sans incidence sur la poche des contribuables.

Le logement — et d'abord le logement à caractère social — est de ceux-là ; nous savons que, dans les grandes agglomérations, nous allons vers une grave crise du logement dans les prochaines années ; il faut la prévenir.

Mais bien d'autres équipements s'amortissent d'eux-mêmes, notamment en matière énergétique : ici des travaux d'isolation, ailleurs la construction d'une usine d'incinération ou le remplacement d'une chaufferie urbaine au fuel par une chaufferie à charbon.

Même chose pour les infrastructures créatrices de richesses. Le Gouvernement vient de décider le câblage de la France en fibres optiques, ce qui est bien : mais on l'oriente en priorité vers les ménages, ce qui est moins bien. Je pense qu'il faut câbler en priorité les zones industrielles, relier ce câblage à des antennes et doter ainsi nos industriels dans de brefs délais d'un maillage de communications performant. Les collectivités locales peuvent y prendre une part d'initiative et de pré-financement, remboursable dans des formes faciles à définir.

Un autre goulet d'étranglement de notre industrie est celui de la formation des hommes. Nous manquons cruellement de travailleurs qualifiés, d'ingénieurs, de cadres et de techniciens adaptés aux emplois nouveaux. La solution de fond appartient à l'éducation nationale et au ministère de la formation professionnelle. Mais, là encore, alors qu'il faut faire vite pour redresser la situation que nous ont léguée nos prédécesseurs et faire face à un monde qui se transforme sous nos yeux, il faut y associer le facteur de démultiplication des collectivités locales.

Je citerai deux exemples. L'éducation nationale a un vaste projet informatique ; mais il sera nécessairement un peu long à mettre en place. Pourquoi, partout où c'est possible, les maires n'inscriraient-ils pas dans leur budget 1984 des sommes destinées à doter les établissements d'enseignement public d'outils informatiques ? J'ai trouvé, sur cette proposition, l'enthousiasme d'un recteur, de directeurs d'établissement du premier ou du second degré, et même d'une inspectrice d'école maternelle.

A un autre niveau, il est possible, au plan local, de créer des formations nécessaires à l'économie mais qui n'existent pas dans notre système scolaire : j'apprécie, monsieur le ministre, que nous ayons pu créer ensemble, avec votre concours financier, un institut de promotion supérieur du travail, dont la première mission est de donner une formation d'ingénieurs technico-commerciaux à des techniciens supérieurs, comblant ainsi une grave lacune. Bien entendu, l'éducation nationale pourra prendre le relais quand elle le voudra. Mais, aujourd'hui, il faut faire vite et les collectivités locales sont aptes à répondre avec souplesse et rapidité.

Je ne dirai rien, monsieur le ministre, du levier puissant que constituent les budgets des collectivités locales dans la reconquête du marché intérieur ; certains y verraient un encouragement au protectionnisme, ce qui ne constitue pas le fonds

de notre politique. Je crois d'ailleurs que, de ce point de vue, le sens de l'intérêt national est aussi puissant chez les élus de notre pays que chez les élus des pays voisins.

Enfin, monsieur le ministre, on ne saurait parler des collectivités locales sans lien avec les problèmes d'aménagement du territoire. De larges zones se sont dépeuplées ; d'autres, à base agricole, n'ont pas pris le train du développement industriel ; d'autres encore industrialisées depuis longtemps, vivent douloureusement les mutations technologiques ; il y a enfin celles, rares, où la croissance se poursuit. Comment répondre à ces graves problèmes sociaux et économiques ?

Aucune solution ne doit être écartée, y compris celle qui consiste à implanter dans les zones en difficulté des activités nées dans les régions les plus dynamiques.

Mais certaines activités supportent mal le voyage. Prospères dans leur milieu d'origine, il arrive trop souvent qu'elles stagnent dans la terre d'accueil où elles ont été transférées et y apportent moins qu'on ne l'espère ; c'est alors la collectivité nationale tout entière qui enregistre une perte.

Que dire aussi de certaines tentatives d'expédier loin de leurs bases des laboratoires de recherche de haut niveau, au risque de démanteler des équipes ?

Dans une période où le temps est un facteur politique, nous devons encourager toutes les initiatives de développement même si, plus nombreuses dans les régions les plus actives, elles profitent à ceux qui sont déjà favorisés.

A l'époque de la décentralisation, ne vaut-il pas mieux encourager tous les acteurs de la vie économique à faire l'inventaire des atouts de leur propre région et à les mettre en valeur, plutôt que d'attendre d'un ministère la solution miracle ?

Corrélativement, ne vaut-il pas mieux permettre aux régions mieux armées de mettre en œuvre les puissantes synergies dont elles sont porteuses, quitte à ce qu'elles contribuent financièrement au développement des régions en difficulté ?

En d'autres termes, si aucune politique d'aménagement du territoire ne peut être systématiquement rejetée, je donne l'avantage à l'aide sur le transfert, à l'initiative sur la passivité, à la création sur le partage. Mieux vaut deux manteaux de saint Martin que la moitié d'un.

Trois mots, enfin, avant de conclure.

Le premier, pour souhaiter que la réforme de la taxe professionnelle, réclamée par les industriels, ne pénalise pas les communes les plus actives dans le développement économique mais que, au contraire, elle soit un puissant facteur d'incitation.

Le deuxième, pour rappeler que la bataille industrielle commence par le maintien des activités existantes, même lorsque leur rentabilité n'est pas assurée en termes capitalistes. Car la gauche a le devoir de mesurer le coût social et humain en intégrant les indemnités de chômage et les drames personnels, le coût politique aussi que représenteraient de lourds conflits, tels que celui du *Porisien libéré* ou de Chaix, naguère, avec, cette fois-ci, des députés de la majorité aux côtés des travailleurs.

Le troisième, pour me réjouir de n'avoir pas eu aujourd'hui à parler de politique des normes comme clé d'un nouvel essor puisque, monsieur le ministre, vous avez mis en œuvre les conclusions de la commission que j'ai eu l'honneur de présider, conclusions que le Gouvernement a adoptées sous forme de décret pris en conseil des ministres.

La crise va affecter l'ordre des nations. Notre volonté, c'est que la France, inversant le cours du déclin des dix dernières années, en sorte renforcée, aux tout premiers rangs des grandes nations industrielles du siècle prochain.

Mes chers collègues, ceux d'entre vous qui ont des voitures françaises verront peut-être, dans les jours prochains, apposé sur la lunette arrière de leur véhicule, un autocollant semblable à celui que j'ai en main, sur lequel on peut lire : « Je soutiens l'industrie française. » Ils sont signés de l'A. R. M. I. F. La traduction de ce sigle est libre : il peut s'agir de l'Association pour la reconquête du marché intérieur français, ou bien de l'Association pour le renouveau et la modernisation de l'industrie française. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Je vous remercie, Monsieur Germon, d'avoir bien voulu respecter votre temps de parole.

La parole est à M. Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre, mes chers collègues, dessinant les contours de notre avenir, pesant sur notre devenir, la politique industrielle est une stratégie pour produire mieux et davantage.

Mais il n'y a pas de politique industrielle véritable s'il n'y a pas de liaison réelle, consubstantielle, pourrais-je dire, entre industrie et recherche. Cette vérité est aujourd'hui reconnue par tous. Cette affirmation paraît une banalité d'évidence. Faut-il rappeler qu'il n'en a pas toujours été ainsi et que, si l'effort de recherche industrielle avait été, dans le passé, comparable à ce qu'il était dans les autres pays industriels avancés, un certain nombre de difficultés présentes n'existeraient pas.

Vous avez, monsieur le ministre, rappelé l'insuffisance du nombre des brevets déposés en France et l'insuffisant effort de formation dans des secteurs touchant à l'électronique et à l'informatique. Il s'agit bien des conséquences de ce qui a été fait il y a cinq ans voire dix ans.

M. André Soury. C'est évident !

M. Philippe Bassinet. ... ou plutôt de ce qui n'a pas été fait.

La loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France, adoptée par notre assemblée en juillet 1982, a fixé les objectifs et les priorités, traduisant ainsi une grande ambition nationale. Elle a, entre autres, souligné la nécessité de promouvoir un véritable essor de la recherche industrielle pour mettre les entreprises françaises à la hauteur du défi qui leur est lancé par la compétition mondiale. Relever le défi technologique est pour les entreprises une condition de survie. Si l'industrie s'alimente de marchés nouveaux, elle se nourrit également de cette autre nouveauté que sont les produits nouveaux et les techniques nouvelles. A l'heure où la conquête n'est plus assurée par des perspectives de croissance spectaculaires mais par le franchissement de seuils technologiques, il est plus que jamais nécessaire que notre industrie fixe loin son horizon et crée pour l'avenir en même temps qu'elle produit pour le présent. Il nous faut d'une certaine manière compléter notre gamme de productions et apprendre à produire de la découverte.

Aujourd'hui, la légitimité d'une politique de la recherche industrielle ne saurait donc souffrir de doute. Quatre directions principales peuvent orienter son application : définir et soutenir des choix cohérents pour une recherche industrielle ; diriger aussi souvent que possible les sources de découverte vers des applications industrielles ; développer les activités de recherche à l'intérieur même de l'industrie ; enfin, interconnecter les différents pôles de la recherche.

Il importe tout d'abord de maintenir pour cette partie de la recherche qui profite directement à l'industrie un système de choix cohérents. Certes, en matière de recherche, même industrielle, il est difficile, voire dangereux d'imposer un cadre trop rigide, tant il est vrai que la contrainte exclut la découverte. Cependant, un objectif quantitatif et des missions attribuées à chacun des partenaires de la recherche industrielle peuvent constituer l'armature d'une action dans le domaine de la recherche industrielle.

Un objectif quantitatif, d'abord : le développement de notre recherche industrielle doit être poursuivi de façon à doubler le plus tôt possible le cap d'un effort de recherche dans les entreprises équivalent à 1,5 p. 100 de notre produit intérieur brut. A cet égard, les commandes publiques doivent diffuser tous leurs effets stimulants dans le cadre des grands programmes technologiques nationaux qui, pour les principaux, comportent une part déléguée à l'industrie dépassant 70 p. 100, qu'il s'agisse du programme d'aéronautique civile, de télécommunications, d'espace ou des programmes militaires.

A l'intérieur de cet objectif, une mission spécifique revient à chacun des partenaires de la recherche industrielle.

Au secteur de la recherche publique, dépositaire de nos programmes fondamentaux ou peu finalisés doit être reconnue une mission d'animation scientifique et d'entraînement, d'autant mieux poursuivie que seront renforcés les liens entre l'industrie et le secteur de la recherche publique. J'y reviendrai.

Les grandes entreprises nationales, confrontées en première ligne aux mutations qui bouleversent les marchés industriels, détiennent les éléments nécessaires pour conduire la part de notre recherche industrielle concentrée et offensive, bénéficiant à cet effet de l'impulsion de l'Etat.

Enfin, le réseau des petites et moyennes entreprises est l'instrument de cette recherche industrielle diffuse qui a toute sa place dans notre politique industrielle, comme facteur d'ajustement de l'offre à la demande et de conquête de marchés extérieurs, que l'innovation à elle seule suffit parfois à ouvrir.

La politique industrielle que vous poursuivez, monsieur le ministre, dote cet objectif et ces missions de moyens financiers encourageant en particulier l'émergence d'activités de recherche à l'intérieur même du secteur industriel.

Outre les dotations budgétaires affectées aux principaux programmes technologiques qui vont prochainement être soumises à l'examen de notre assemblée dans le cadre du projet de loi de finances, pour 1984, ces moyens financiers associent les aides directes et les financements orientés.

Au titre des aides directes, le crédit d'impôt recherche, introduit dans la loi de finances pour 1983, a marqué cette volonté d'encourager effectivement et concrètement la recherche au sein même de l'industrie. L'action de l'Anvar dans le domaine de la modernisation industrielle vient quant à elle d'être confirmée puisée, à sa mission de gestionnaire des primes à l'innovation est venue s'ajouter, sur votre décision, Monsieur le ministre, celle de distribuer les financements du Fonds industriel de modernisation.

Au titre des financements orientés, un ensemble de procédures est maintenant opérationnel comportant les concours en fonds propres des sociétés financières d'innovation, les crédits bonifiés dits de « long terme innovation » et, sous une forme renouvelée en 1982, les crédits désencadrés dits de « moyen terme innovation ».

Tel est, monsieur le ministre, le cadre général dans lequel s'inscrivent les rapports de la recherche et de l'industrie. La politique industrielle que vous poursuivez doit encourager dans trois directions l'évolution de ces rapports : plus de recherche vers l'industrie, plus de recherche dans l'industrie, moins de cloisonnements dans le secteur de la recherche industrielle.

Il importe que les travaux de recherche profitent aussi à l'industrie et, à cet égard, l'un des rôles de la politique industrielle est d'organiser la connexion à l'industrie de la recherche publique. Un cadre juridique existe à cet effet : des initiatives se multiplient dans ce sens au sein des principaux organismes de recherche.

Le cadre juridique, c'est le G.I.P., groupement d'intérêt public, défini et créé par la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique.

Le groupement d'intérêt public permet la coopération entre personnes morales de droit public et de droit privé, ce qui présente de multiples avantages. En effet, cette coopération favorise la mobilisation et la synergie des différents acteurs, elle est un puissant facteur de décloisonnement des organismes et elle se révèle souvent comme la meilleure garantie de l'intérêt économique des projets.

Ce type de structure se multiplie actuellement, régularisant parfois une collaboration ancienne, encadrant cependant le plus souvent de nouveaux rapports. Ainsi, à lui seul, le C.N.R.S. étudie-t-il actuellement une dizaine de projets de groupements d'intérêt public auxquels il s'appête à prendre part.

D'autres modes de coopération entre le secteur de la recherche publique et l'industrie, moins formalisés certes, ont d'ores et déjà trouvé leur réalité. Ce sont le plus souvent des décisions autonomes d'organismes publics de recherche, que votre politique industrielle doit encourager.

C'est ainsi que l'I.N.R.A. a développé une base de données regroupant 4 000 opérations de recherche, qui sera disponible pour les entreprises, dès la fin de cette année, que l'I.N.S.E.R.M. s'est doté en 1982 d'un service de valorisation économique et sociale, chargé des transferts de technologie biomédicale, que le C.N.E.T. vient de compléter son service des brevets, de la valorisation et des relations industrielles, en lui adjoignant des correspondants dans chacun de ses centres, que le C.N.E.X.O. vient de créer un poste de délégué à la valorisation et qu'une délégation à l'innovation dépendant de l'institut de recherches technologiques et de développement industriel opère depuis un an au sein du C.E.A.

Ainsi, ce qu'il est convenu d'appeler la valorisation industrielle de la recherche devient enfin une réalité forte dans notre pays. Il importe que cette transformation se poursuive : votre politique industrielle doit l'accompagner.

Mais, drainer plus de découvertes vers l'industrie, c'est également développer la recherche au sein même de l'industrie. La recherche permanente et organisée demeure un luxe dans les entreprises françaises : parmi les 1 500 entreprises qui se sont ouvertes à cette activité, rares sont celles dont la taille peut être considérée comme moyenne, surtout dans les secteurs de haute technologie. Seules emploient plus de cinquante chercheurs une trentaine d'entreprises qui assurent les trois quarts de l'effort de recherche et de développement de l'industrie.

C'est donc la concentration, qui caractérise notre potentiel industriel de recherche, principalement parce que la plupart des programmes, qu'il s'agisse, par ordre d'importance, de l'électronique, de l'aéronautique ou de la construction automo-

bile, nécessitent des moyens lourds. De ce fait, l'accès de notre moyenne industrie aux activités de recherche ne peut être envisagé hors d'une politique de transferts, allégeant ces contraintes financières.

L'écllosion de pôles de recherche au sein même de l'industrie est certes affaire de moyens — je l'ai souligné — mais également affaire d'hommes et d'idées. Deux initiatives dans ce sens méritent d'être citées dans ce débat. Le système des contrats industriels de formation par la recherche, mis en place dès l'automne 1981, incite les entreprises à orienter le début de carrière de leurs cadres vers la recherche et donc à s'y ouvrir elles-mêmes. Sur près de 160 contrats conclus en 1982 et le même nombre en 1983, plus du tiers a été signé par des entreprises moyennes.

En ce qui concerne enfin la découverte elle-même, son enregistrement et sa protection, vous avez exposé, monsieur le ministre, le 3 août dernier, un plan de développement des brevets et licences destiné à mieux aimer nos chercheurs industriels, pour faire aboutir leurs idées et combattre la contrefaçon. L'institut national de la propriété industrielle et ses délégués régionaux y auront tout leur rôle.

Ainsi notre industrie peut-elle devenir encore davantage le territoire d'une recherche appliquée que la transformation de l'univers industriel rend plus que jamais nécessaire. Encore faut-il que chacun des pôles de la recherche industrielle communique véritablement. Cette interconnexion nécessaire est sans doute, des trois tendances que j'ai souhaité relever, la plus difficile à conforter. Elle met en jeu, en effet, aussi bien la formation des futurs cadres de notre industrie, le rôle de l'université comme partenaire de l'industrie pour la recherche que la capacité de notre secteur industriel à se doter d'instruments de recherche communs à une filière entière.

En ce qui concerne la formation de ceux des jeunes qui exerceront dans l'industrie, il importe de souligner l'enjeu que représente l'éveil à la recherche. La formation à et par la recherche ne doit pas être l'apanage d'une seule catégorie d'établissement d'enseignement supérieur. L'enseignement dispensé dans les écoles d'ingénieurs et les I.U.T. doit non seulement exposer l'état de l'art, mais également comporter les conditions de sa future transformation. L'absence de cette disposition commune à la recherche est l'une des causes de sa raréfaction dans certains secteurs de l'industrie mais explique également le cloisonnement qui existe entre les multiples cellules où, dans l'industrie, la recherche est menée pour compte propre.

Trop souvent, les centres techniques industriels — C.T.I. — et les centres de formation, écoles d'ingénieurs ou de techniciens supérieurs, n'ont pas ou peu de relations. Les C.T.I., organismes professionnels, ont pour vocation de gérer les problèmes techniques d'intérêt commun, pour un secteur industriel donné, notamment pour ceux qui comprennent une large proportion d'entreprises petites et moyennes.

L'importance du rôle de ces centres techniques est diverse, à l'image de l'hétérogénéité de leur statut, de leur taille, de leurs ressources financières et aussi, il faut bien le dire, de la qualité des prestations et services rendus. Certains centres techniques industriels sont des embryons de centre de recherche, d'autres sont de véritables centres de recherche, ayant une consécration internationale.

Faire évoluer ceux des C.T.I. qui ne rendent pas les services attendus s'impose. En se rappelant toutefois qu'on ne peut parler de recherche technique et moins encore de centres de recherche technique en s'en tenant à la seule activité de recherche, il faut lier cette activité à celle de diffusion et de formation en amont et au secteur industriel concerné en aval. N'oublions pas, par ailleurs, que la diffusion de la technologie transversale a été trop souvent négligée. Il s'agit pourtant d'un appui, d'un soutien indispensable, dont l'importance est par trop souvent méconnue.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Je conclus, monsieur le président.

J'aurais voulu également parler de la coopération européenne en matière industrielle, que vous avez appelée de vos vœux, monsieur le ministre. Le temps me manque pour le faire. Je signalerai seulement l'importance du memorandum présenté par le Gouvernement français au conseil des communautés européennes en septembre 1983. Après avoir analysé la situation présente, il propose une nouvelle étape historique dont le développement de la communauté, la constitution progressive d'une coopération scientifique et industrielle, capable de relever le défi de la troisième révolution technologique.

Il est significatif que, dans ce domaine, les quelques grandes réalisations communes qu'il nous est donné d'observer se soient édifiées autour d'ambitieux projets de recherche. Il y a là un symbole dont doit tirer leçon la politique industrielle que vous venez de nous exposer et qui recueille l'adhésion de votre majorité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Narquin.

M. Jean Narquin. Monsieur le ministre, en prévision de notre débat d'aujourd'hui, j'avais préparé une intervention critique. Après vous avoir entendu, je renonce à mon texte, car je suis d'accord avec l'essentiel des propos que vous avez tenus cet après-midi, du moins sur le plan littéraire.

Mais je vais descendre des sommets de la rhétorique où vous nous avez entraînés et me limiterai à celles de vos déclarations qui me paraissent justifier une appréciation ou appeler une question.

Votre discours avait une tonalité connue, celle du IX^e Plan dont il constitue, vous l'avez dit, l'inspiration. Mais j'ai retrouvé aussi l'exposé des motifs du volet industriel du Plan intérimaire. D'ailleurs, comment la mutation cosmique que vous avez décrite aurait-elle pu échapper à ce spécialiste de la prospective qu'est M. Rocard ? (Sourires.)

Parler de l'industrie à ce niveau, c'est en effet évoquer l'ensemble de la politique du Gouvernement. Vous avez fait mention d'un « constat de départ ». Ce constat ne doit pas être abstrait ou théorique, il existe : c'est le bilan du Plan intérimaire. J'espère que la commission nationale tripartite dont vous avez annoncé la naissance se fera la main sur ce bilan. Elle verra alors la distance qui sépare les engagements des résultats.

Vous avez insisté sur le rôle de la politique industrielle dans l'aménagement du territoire. Cette constatation m'autorise à porter un témoignage régional sur certains de vos propos.

Vous semblez irrité, monsieur le ministre, quand la population juge l'industrie sur les entreprises en difficulté. Mais, dans une région où plus de la moitié des entreprises sont dans ce cas, comment faire autrement et comment garder le moral ?

Les P.M.E. sont écrasées de charges et ensevelies sous les tracasseries bureaucratiques, dites-vous. Mais alors, peut-on prendre au sérieux les propositions que vous envisagez concernant leur environnement, l'administration, le rôle des banques, quand on constate que M. le Président de la République lui-même, qui dénonce fermement le poids excessif des charges, n'a rien pu faire pour en endiguer la montée ?

En contrepoint de ces charges, que vous dénoncez, vous avez créé toute une panoplie extraordinaire d'interventions en tous genres. Vous pensez que les chefs d'entreprise ne s'y retrouvent pas ! C'est vrai. Après avoir créé des charges qui condamnent l'entreprise, on va créer des administrations pour la sauver !

En fait, le malade est tellement anémié qu'il n'accepte plus les innombrables fortifiants ou purges dont on garnit sa pharmacie. Démoralisé, il renonce.

Le sort des P.M.E. relèvera de la responsabilité des instances régionales, dites-vous. Certes. Mais c'est la politique générale du Gouvernement qui est le grand régulateur de leur santé économique et de leur destin. Je redoute que les instances régionales ne soient appelées à faire, à leurs frais, de la réanimation pour répondre aux mauvais coups portés par d'autres.

Enfin, les créations d'entreprises ne sont pas toujours la conséquence d'un environnement favorable ; elles sont surtout à l'heure actuelle la conséquence du chômage des cadres. Certains, qui veulent « s'en sortir », créent des entreprises dont on peut craindre que le taux de mortalité ne soit élevé.

« L'Etat ne peut pas tout faire », avez-vous affirmé, monsieur le ministre. Mais c'est le Gouvernement qui a défini le rôle de l'Etat. A la page 109 du Plan intérimaire, je lis qu'il devra « baliser l'avenir, réduire les incertitudes, élargir l'horizon économique, en levant l'obstacle de la vulnérabilité financière des entreprises par la stabilisation des impôts et des charges ». Il reste à faire dans ce domaine.

Les entreprises publiques, elles, sont présentées comme les « leviers de la rénovation de notre appareil productif ». La mission est donc bien tracée. Au passage, j'espère que le dialogue des entreprises nationales avec les régions n'évoluera pas vers des marchandages où le maintien de tel ou tel établissement serait négocié contre l'intervention des collectivités locales.

J'ai noté que vous considérez les entreprises nationales comme un espace privilégié du dialogue social, base de la politique industrielle. Monsieur le ministre, je rapporterai donc ce message aux travailleurs de Thomson à Angers qui ont appris

l'accord Thomson-C.G.E. en lisant leur journal. Je dirai également aux ouvrières licenciées pour n'avoir pu accepter des conditions de travail incompatibles avec leurs obligations de mères de famille qu'elles seront reclassées car vous l'avez promis et je crois qu'elles ne le savent pas.

« Quand le Gouvernement doit intervenir, il faut qu'il soit saisi à temps », avez-vous déclaré, monsieur le ministre. Je crois que vous avez été exaucé par les ouvriers des Ardoisières de l'Anjou dont je viens de lire sur les téléscripteurs qu'ils ont manifesté tout l'après-midi. Pourquoi l'ont-ils fait ? Parce que depuis des mois et des mois on les « ballade » de concertations en discussions et en palabres à tous les niveaux ; on laisse entendre qu'une solution industrielle est en vue, mais on ne la voit jamais. Monsieur le ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger deux fois sur cette affaire qui est un test de crédibilité. Abattez vos cartes, il est grand temps, et dites-nous ce que le Gouvernement entend faire.

Vous souhaitez réduire la durée du travail. Fort bien ! Mais comment voyez-vous l'évolution des salaires dans le cadre de cette réduction ? Feront-ils l'objet d'une adaptation proportionnelle, avec le risque de recul de la demande interne et l'effondrement prévisible de certains secteurs ? Ou alors les salaires seront-ils maintenus au risque, non moins évident, d'anéantir des pôles de production encore compétitifs ?

J'ai noté que vous souhaitez la liberté des prix. Les chefs d'entreprise aussi. Tout le monde est donc d'accord ! Pourquoi cette liberté se fait-elle attendre puisque, maintenant, elle semble faire l'unanimité ?

Enfin, vous avez évoqué les plans sectoriels. Je ne partage pas l'opinion émise ici qui les présente comme totalement négatifs. Ils ne le sont pas, notamment dans le textile, le cuir ou l'ameublement. Mais il est vrai que les engagements n'ont pas tous été tenus dans la chaussure, le jouet, le papier carton, par exemple. Des retards graves ont été pris sur les prévisions. Les plans sectoriels devraient être programmés soigneusement et dotés réellement des moyens correspondant aux promesses faites.

Monsieur le ministre, pour conclure, vous avez parlé de rassemblement dans des termes que j'aurais aimé entendre en d'autres circonstances et, par exemple, au moment de la discussion de la loi d'amnistie. Passons !

Vous tracez de grandes perspectives sur lesquelles on ne peut qu'être d'accord. Mais à court et à moyen terme, je suis obligé de vous dire que je relève des contradictions qui devraient d'abord être tranchées pour rendre à notre pays une politique industrielle qui soit vraiment claire et dynamique. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Chapuis.

M. Robert Chapuis. Monsieur le ministre, vous nous avez montré comment vous entendiez faire face aux difficultés dans le cadre d'une politique industrielle offensive, capable de répondre aux exigences de la période que l'on résume par le mot général de « crise » et qui revêt deux caractéristiques.

C'est une mutation. Vous y répondez — c'est aussi le premier objectif du IX^e Plan — par une volonté très ferme de moderniser notre appareil de production.

C'est aussi, et vous l'avez précisé, une compétition. En s'appuyant sur la mutation des techniques et des systèmes de production pour obtenir les meilleurs gains de productivité, les entreprises et les nations elles-mêmes cherchent avant tout à s'assurer les parts de marché les plus larges possibles dans les pays en voie de développement, comme dans les autres pays industriels, souvent plus solvables. C'est ainsi qu'elles espèrent assurer aux citoyens de leur pays soit le maintien, soit l'amélioration de leur niveau de vie.

Cette compétition pose des problèmes redoutables, car elle peut créer les plus graves conflits dans le monde. Elle est dangereuse, parce qu'elle assure les dominations des plus forts et surtout des plus riches non seulement à l'échelle internationale, mais aussi dans chacun des pays. La question qui se pose est de savoir si un gouvernement de gauche, un gouvernement progressiste, peut relever le défi et maintenir un pays à un fort niveau de compétitivité tout en assurant une meilleure égalité entre les citoyens, une meilleure répartition des fruits du travail et une sécurité suffisante pour lui-même et pour le continent dont il est partie intégrante. C'est ce défi qu'entend relever le Gouvernement de la gauche sous la responsabilité de François Mitterrand, Président de la République.

Tel est bien l'enjeu de la politique industrielle. Cela signifie — et vous l'avez démontré — que notre industrie doit et peut accroître sa compétitivité. Mais cet effort risque d'être perdu

si nous ne sommes pas capables de développer une politique commerciale à la mesure de notre ambition industrielle. C'est sur ce point que je voudrais insister.

On sait les problèmes que pose le déficit de notre balance commerciale. Le Gouvernement a réagi devant cette situation et le plan de rigueur nous a permis de reprendre les affaires en main, d'arrêter le déclin et de nous redonner des moyens d'agir.

Il importe maintenant d'engager cette action. En effet, il ne suffira pas, bien entendu, d'agir sur le solde de notre commerce extérieur. Il faut agir sur chacune de ses composantes, les importations et les exportations, d'une part, la maîtrise du marché intérieur, d'autre part et accroître en même temps l'effort de pénétration des marchés extérieurs. On se heurte alors — et vous l'avez évoquée dans votre diagnostic sur les années précédentes — à une grave difficulté : insuffisance du dynamisme commercial d'un trop grand nombre d'entreprises comme de notre pays lui-même.

Il ne faut certes pas généraliser trop vite. Il existe, dans le secteur public comme dans le secteur privé, des entreprises qui savent allier le dynamisme commercial au dynamisme industriel. On en trouve dans le secteur agro-alimentaire et je connais dans ma région des coopératives agricoles ou viticoles qui savent commercialiser leurs produits dans d'excellentes conditions en France et à l'étranger.

J'en connais aussi dans le secteur métallurgique et, si nous sommes encore faibles dans la machine-outil, nous pouvons être forts dans la chaudronnerie ou le matériel pétrolier. De même, il ne faut pas oublier que l'automobile française a su gagner des parts de marché importantes à l'étranger, en Afrique, au Proche-Orient, mais en Amérique aussi, y compris aux Etats-Unis. Peut-être peut-on regretter que ce dynamisme extérieur ne se soit pas toujours retrouvé à l'intérieur, face à la concurrence étrangère ! Mais il est évident qu'on ne sauvera pas l'industrie automobile, pas plus que d'autres industries, en l'enfermant dans nos frontières, mais au contraire en lui permettant de se mettre à la dimension du monde.

Cet exemple montre bien qu'il serait absurde d'opposer marché intérieur et marché extérieur. L'un doit servir d'appui à l'autre ; les difficultés commencent quand les erreurs ou les insuffisances sur l'un viennent mettre en cause les efforts qui ont été faits sur l'autre.

D'une manière générale, pour faire en sorte de soutenir la politique industrielle que vous proposez, il est nécessaire pour notre pays de repenser sa politique commerciale à tous les niveaux. Sinon il ne servirait à rien de redonner du souffle à notre appareil de production. Or les obstacles sont énormes. J'en citerai brièvement trois.

Nous manquons de cadres commerciaux compétents, en quantité, mais aussi en qualité. Le système de formation favorise la gestion et la production au détriment de la capacité commerciale. Vendre, trouver des marchés, c'est déjà déchoir. D'autres pays n'ont pas les mêmes exigences : ils forment des hommes qui savent discerner les besoins, juger les évolutions de la demande en relation avec les nouvelles possibilités techniques, comprendre les mécanismes internes d'une société ou d'une couche sociale. Je ne suis pas sûr à cet égard que nos attachés commerciaux à l'étranger aient toujours ce type d'attention et c'est un euphémisme.

Deuxième obstacle, les services commerciaux à tous les niveaux sont souvent déconnectés des autres secteurs, qu'il s'agisse de la production ou de la recherche. Il serait pourtant fondamental que puissent jouer le maximum d'interactions entre ces trois secteurs pour définir la politique d'une entreprise ou déterminer la mise en œuvre d'une filière. Trop souvent, c'est le bilan financier qui crée l'occasion de la rencontre. On peut alors parfois remonter la chaîne des erreurs qui auraient pu être commises, mais il est trop tard.

Troisième obstacle, le système de distribution français s'est peu à peu fermé sur lui-même, dans des bastilles qui hésitent suivant les moments entre la connivence ou la concurrence. Il s'agit de protéger son fief avec l'appui d'une banque ou d'une société financière, mais il ne s'agit pas de propager du dynamisme commercial, y compris celui du petit commerce, dans les forces vives de notre pays et plus précisément de nos régions. On fixe la demande, on ne cherche guère à la comprendre. Peu importe alors que le produit soit français ou étranger ; peu importe qu'on facilite les opérations de dumping de telle ou telle firme étrangère, au risque de tuer tout un secteur industriel. On l'a vu pour le meuble et pour la chaussure. On peut le voir demain pour certains produits alimentaires ou pour de rares biens d'équipement où nous restons encore compétitifs.

Ces obstacles montrent d'eux-mêmes les moyens qui permettront de les surmonter. J'évoquerai donc en terminant mon exposé quatre perspectives pour dépasser ces obstacles.

Il faut associer davantage le secteur de la distribution au nouveau de la production française. Par des groupements, par des contrats, par des réinvestissements dans le secteur productif, par une meilleure communication, il doit être possible d'agir efficacement. Les banques peuvent y contribuer par leurs conseils, mais aussi parfois par des pratiques moins tatillonnes.

Il faut engager des efforts collectifs pour la promotion en France et à l'étranger des produits nouveaux, mais aussi des produits régionaux. Avec les associations de consommateurs, il doit être possible d'utiliser le réseau des chambres de commerce et d'industrie et d'accompagner sur le plan commercial le dynamisme que la décentralisation est en train de donner à nos régions ou à nos départements. Dans ce domaine, les Italiens, les Espagnols, voire les Allemands ont peut-être des leçons à nous donner. Nos régions doivent être un lieu de convergence et d'élaboration pour des politiques commerciales plus proches des besoins de consommation comme des réalités de la production. Elles peuvent être aussi — certaines commencent à l'être — d'excellentes bases de lancement des produits français vers d'autres pays, parfois bien au-delà de l'Europe.

L'Europe, précisément, peut être le lieu d'une confrontation et d'une coordination efficace pour chacun des pays qui la composent. Nous ne devons pas craindre de rechercher, au-delà des accords commerciaux, des sociétés commerciales communes — le memorandum si souvent évoqué souligne cette possibilité — capables d'assurer la promotion des produits européens, capables par exemple de développer de véritables firmes européennes sur les autres continents. La France a tout à gagner à se mettre à la dimension de l'Europe pour se mettre mieux à la dimension du monde.

Cette dimension internationale n'est certes pas suffisante pour notre économie, mais elle est nécessaire. Il faut en tirer les conséquences en matière de politique commerciale à l'étranger. Les entreprises publiques peuvent jouer ici un rôle déterminant, en mettant leur réseau à la disposition des P. M. E. par exemple, mais surtout en créant des effets d'entraînement par les marchés qu'elles peuvent acquérir. Il n'est pas normal que nous sachions vendre des armes sophistiquées, mais que nous ne sachions pas en tirer profit pour d'autres secteurs industriels, en matière de télécommunications, d'ingénierie ou de nouvelles technologies.

Nous devrions disposer dans certains pays de véritables délégations du commerce extérieur, qui connaissent parfaitement les possibilités et les besoins du pays qui les accueille et qui connaissent tout aussi bien les capacités immédiates ou potentielles de l'industrie française. Nous savons que des efforts sont faits dans ce sens mais il faut certainement aller plus loin et aller vite.

La politique commerciale ne se résume pas en une action de publicité. Elle implique une véritable organisation, à la dimension de la politique industrielle dont notre pays a besoin. Il lui faut des hommes compétents, une capacité offensive, une relation étroite avec le tissu industriel au sens large du mot. Les pouvoirs publics ont une responsabilité en ce domaine, parce qu'il existe un grand secteur public mais aussi parce qu'il leur revient de créer les coordinations et de donner les impulsions nécessaires. C'est ainsi que votre politique industrielle, monsieur le ministre, pourra porter tous ses fruits et qu'elle pourra garantir mieux l'avenir de notre pays tout entier. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Roger-Machart.

M. Jacques Roger-Machart. Monsieur le ministre, mon propos portera sur les problèmes spécifiques des P. M. E. et des P. M. I., éléments incontestables de la politique industrielle. Je voudrais souligner la volonté du groupe socialiste, qui est d'ailleurs celle du Gouvernement, de restaurer dans ce pays une véritable liberté d'entreprendre, de favoriser le dynamisme des entreprises par une action sur leur environnement et leurs structures financières et de mieux organiser les rapports des P. M. E. avec les pouvoirs publics.

La liberté d'entreprendre et de créer une entreprise reste limitée dans notre pays : seuls ceux qui disposent d'un capital personnel peuvent user de cette liberté.

Il convient de démocratiser l'accès à l'initiative économique, à la liberté d'entreprendre, en particulier pour ceux qui veulent mettre en valeur les résultats d'une recherche. Certaines mesures qui vont dans ce sens ont déjà été prises par le Gouvernement.

Il faut cependant aller plus loin, spécialiser des banques ou des instituts financiers dans l'apport de fonds propres aux créateurs d'entreprises, inciter plus généralement le système bancaire à partager le risque industriel du créateur en misant sur l'homme et son projet plus que sur son patrimoine, simplifier la réglementation et lever les lourdeurs administratives.

Il conviendrait également de s'attaquer au modèle culturel dominant suivant lequel trop de jeunes ambitionnent d'entrer dans un corps administratif ou technique de l'Etat, au sein duquel la carrière est assurée, plutôt que de prendre des risques dans une entreprise.

Au-delà de la création d'entreprises, il faut également évoquer le problème de leur transmission. Aujourd'hui, 60 p. 100 des chefs d'entreprise ont plus de cinquante ans et l'on peut s'attendre dans les prochaines années à de nombreux problèmes, la législation, je le souligne, ne facilitant guère ces transmissions.

Il conviendrait selon nous de réfléchir à une réforme de la loi qui permette de distinguer la transmission légitime du patrimoine que constitue la valeur de cette entreprise, par application des taxations en vigueur, de la transmission de sa direction par voie d'héritage, ce qu'aucune raison particulière ne justifie.

Il faut aussi évoquer les problèmes posés par les entreprises en difficulté au sujet desquelles trois projets de loi préparés par le Garde des sceaux sont actuellement en cours de discussion. Ces projets tout à fait pertinents réformeront profondément le droit de la faillite dans des conditions qui devraient favoriser le redémarrage, chaque fois que possible, des entreprises en difficulté. L'un de nos collègues, M. Vennin, a évoqué au cours de ce débat l'intérêt qui s'attache à une mise en œuvre de ces textes, avec la participation des services extérieurs du ministère de l'industrie.

Il s'agit aujourd'hui de parler surtout des entreprises saines et susceptibles de se développer. Elles rencontrent pourtant de nombreuses difficultés qu'il serait souvent possible de lever. Je pense notamment à l'excessive dépendance à l'égard des grands groupes donneurs d'ordre ou des grandes surfaces de distribution qui « se nourrissent » du crédit fournisseur.

Les pouvoirs publics ont invité les grands groupes nationalisés à établir des relations plus équitables avec leurs sous-traitants et à nouer des liens de coopération dans des domaines variés comme la recherche, le transfert technologique ou l'exportation. Il n'empêche que trop souvent encore toute baisse de conjoncture les frappe brutalement car les grands groupes, en cherchant naturellement à limiter la diminution de leurs plans de charge, cessent de donner du travail à leurs sous-traitants. Je constate cette pratique personnellement dans l'industrie aéronautique de la région toulousaine.

La dépendance de très nombreuses petites et moyennes entreprises est due également à l'excès qui est fait du crédit inter-entreprises, par les grandes surfaces notamment. Actuellement la durée moyenne de ce crédit est de cent jours, ce qui représente un montant se situant entre le tiers et le quart du chiffre d'affaires de l'industrie. Cette situation selon laquelle l'industrie finance la distribution est extrêmement malsaine et il convient d'y remédier.

Sachant qu'il faudra du temps pour modifier les comportements, il est indispensable de commencer le plus tôt possible et d'introduire une réglementation stricte. L'Etat doit donner l'exemple : à mon avis, il faudrait limiter à quarante-cinq jours les délais de paiement des marchés publics. Si ce problème était réglé, la question du financement des P. M. E. et P. M. I. se poserait dans des termes sensiblement différents.

Au demeurant, les entreprises françaises ont des fonds propres dont le niveau est très généralement reconnu comme insuffisant ; il s'agit de le relever.

Nous pensons qu'au-delà des exigences minimales formulées par la loi pour le capital social constitutif, la structure du bilan doit rester équilibrée au fur et à mesure du développement de l'entreprise, ce qui suppose notamment une augmentation régulière de ce capital social à proportion de l'accroissement de l'activité. A cet égard, plutôt que de fixer des règles contraignantes, il convient de faciliter les augmentations de capital et d'inciter à une incorporation des résultats d'exploitation dans le capital social.

A ce sujet, je souligne combien il est anormal, sur le plan des principes économiques, de pénaliser le résultat de l'exploitation par l'impôt sur les sociétés à 50 p. 100, sans distinguer entre la part de ce résultat qui, donnant lieu à distribution, doit naturellement être taxée, et la part du résultat susceptible d'être réservée dans l'entreprise pour être incorporée au capital : on pourrait imaginer qu'elle ne soit pas taxée.

Il reste que la P.M.I. doit pouvoir également trouver des fonds propres grâce à des apports extérieurs. Pour cela il me paraît souhaitable d'introduire entre l'épargnant et l'entreprise un intermédiaire qui puisse apparaître comme le véritable partenaire financier du chef d'entreprise. L'expérience positive d'un institut régional de développement industriel menée en Midi-Pyrénées montre le très grand intérêt d'une telle formule.

Cela me conduit à insister sur l'importance de dispositifs régionaux en matière de rapports entre entreprises et pouvoirs publics. Si l'Etat doit naturellement conserver toutes ses prérogatives en matière de grands choix stratégiques, de politique sectorielle ou de filières, il faut confier aux régions l'animation du tissu industriel.

Tel est le choix que vous nous avez annoncé et dont je me plains à souligner le bien-fondé. En effet, les actions de transfert technologique, la mise en œuvre de la formation professionnelle pour mieux répondre aux besoins de l'industrie, la garantie de certains risques, la gestion des systèmes d'aide, le développement du marché des services aux entreprises et l'allègement du coût de ces prestations de service, la mise en place des mécanismes de prévention des difficultés sont des actions d'industrialisation qui ne peuvent être valablement menées qu'au niveau régional et non au niveau national.

Le Gouvernement devrait donc inviter les régions à développer de telles politiques en liaison avec les organismes consulaires et bien sûr les services extérieurs de l'Etat, essentiellement les services extérieurs du ministère de l'industrie et de la recherche, et la trésorerie générale de région sous l'autorité du commissaire de la République de région.

Pour nous socialistes, l'entreprise n'est pas simplement un patrimoine dont le propriétaire pourrait disposer à sa guise. Elle représente une réalité complexe associant à son dirigeant les travailleurs et leur encadrement, les fournisseurs, les prestataires de service, les banquiers ou les clients. Tous possèdent un savoir-faire qu'ils associent pour mener à bien le projet collectif qu'est l'entreprise. Cette réalité complexe, on ne peut la réduire ni pour faire de l'entreprise une chasse gardée du patronat, ni pour nier la nécessité d'entrepreneurs dynamiques.

La politique industrielle doit être aussi une politique de l'entreprise. Nier cette évidence serait se condamner à l'échec. L'oublier conduirait à l'inefficacité. La comprendre et savoir la traduire dans l'action conditionnent la réussite. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le ministre, mes chers collègues, au terme de ce débat, tout n'a-t-il pas été dit ? Sans doute.

Néanmoins, élu du Nord-Pas de Calais, région industrielle s'il en est, qui a tant apporté et qui apporte encore à notre pays, région qui a contribué et qui contribue encore à la prospérité de la nation, je ne peux que me réjouir et féliciter le Gouvernement d'avoir organisé ce débat sur la politique industrielle.

Il eût été incomplet s'il n'avait traité que des nouvelles industries, des techniques « de pointe », comme on les appelle communément. Il n'était ni possible ni imaginable de ne pas prendre en considération ce qui existe. Les régions de vieille industrie, d'activités traditionnelles disposent, en effet, d'un potentiel tel que c'eût été un crime de ne pas prétendre les revivifier.

Or, malheureusement, telle était pourtant la politique d'hier. Peu importaient le grand nombre de travailleurs concernés, la qualification, parfois de haut niveau, de ces travailleurs ou les infrastructures, réalisées souvent par les collectivités locales et payées donc en partie par les travailleurs.

Combien de cris, combien d'appels avons-nous dû lancer vers les gouvernements précédents sans jamais être entendus ! Combien de délégations d'élus ou de travailleurs avons-nous dû mener auprès des ministres d'hier pour les entendre compatir à nos difficultés ...

M. Jean Narquin. Maintenant, tout va bien ?

M. Bernard Derosier. ... pour se réfugier ensuite derrière un libéralisme de mauvais aloi qui conduisait à la ruine des régions entières, qui laissait s'abattre des pans entiers de ce qui avait fait notre richesse : sidérurgie, métallurgie, charbon, textile, mots magiques, synonymes de richesse, de travail et de développement, devenus, au fil des ans, synonymes de

catastrophe et de malheur parce que la droite, incapable d'une vision prospective de progrès, avait laissé les choses aller à vau-l'eau !

J'ai entendu tout à l'heure notre collègue M. Noir parler du « plan textile entrepris il y a cinq ans ». Plus le mensonge est gros, plus il risque d'être cru. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. Robert Galley. C'était le plan Giraud !

M. Bernard Derosier. Votre plan textile à vous, chers collègues de l'opposition, c'était une concurrence étrangère éfrénée que les accords internationaux d'alors ne réussissaient pas à contrebattre !

C'étaient des milliers d'emplois supprimés chez M. Boussac ou chez les tristement célèbres frères Willot, auxquels s'est intéressé tout à l'heure notre collègue d'Aubert. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. François d'Aubert. Justement, ils sont revenus !

M. Francis Geng. Grâce à vous, dans la majorité !

M. Bernard Derosier. Ne traitez pas, mes chers collègues, la politique industrielle par l'invective !

Le sujet est trop sérieux et vous ne vous y êtes jamais attaqué lorsque vous étiez au gouvernement !

M. Francis Geng. Il faut mettre votre pendule à l'heure !

M. Bernard Derosier. Vous contribuez à la retarder, mon cher collègue !

Depuis deux ans et demi, des millions d'hommes et de femmes de régions industrielles comme la mienne, attachés à leur pays, attachés à leur travail, savent eux, que les choses ont changé dans ce domaine également.

M. Jean Narquin. En effet !

M. Bernard Derosier. Ils savent qu'il faudra du temps pour remédier aux conséquences de l'impérialisme de la droite française.

M. Jean Narquin. Qu'est-ce que vous attendez ?

M. Bernard Derosier. Mais ils savent aussi que la volonté politique exprimée par la gauche, par son gouvernement, par vous-même, monsieur le ministre, se traduira par un mieux-vivre pour leurs enfants et pour eux-mêmes. Et pour des travailleurs habitués à la dure vie à l'usine ou à la mine, voilà qui compte !

La modernisation d'une industrie comme la nôtre ne se fait pas à coup de subventions à fonds perdus ou de plans conjonctuels, mais à partir d'une politique affirmée mise en place par le Gouvernement, soutenue par la majorité de gauche.

Vous avez rendu, monsieur le ministre, à l'encadrement, un hommage auquel je souscris, mais je dis aussi aux quelques manifestants réactionnaires ou fascisants qui, la semaine dernière, en costume trois pièces, brandissaient des banderoles et clamaient des slogans indignes de ce qu'ils prétendent être, qu'ils se sont déconsidérés par leurs actes aux yeux de ces millions de travailleurs qui pendant des années ont manifesté avec dignité, mais sans être entendus, leur volonté de ne pas mourir. (Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Depuis la fin des années cinquante, la France, comme les autres pays de l'O.C.D.E., a bénéficié d'un essor industriel remarquable. Malheureusement, la décennie qui s'achève n'a pas vu l'industrie relever les défis de notre société qui change. Derrière la fermeture de quantité d'usine et d'ateliers, derrière la suppression de centaines de milliers de postes de travail, que fallait-il voir ?

Bien sûr, ici et là, d'autres créations d'entreprises et d'emplois, mais surtout une fois abandonné l'effort de planification et de reconstruction un gigantesque redéploiement : l'environnement et la concurrence constituaient de nouvelles exigences.

Sous couvert de la crise du système monétaire, de la division internationale du travail, de l'expansion des multinationales et de l'aggravation de la concurrence, il fallait restaurer le taux de profit de certains groupes industriels au détriment d'autres secteurs et surtout du niveau de vie des salariés.

Fallait-il licencier aujourd'hui pour sauver l'emploi de demain ? Fermer en France pour ouvrir à l'étranger ? Il le fallait pour certains grands groupes capitalistes protégés par les gouvernements d'avant mal 1961, ...

M. Robert Galley. Pechiney ?

M. Bernard Derosier. ... mais il ne le fallait pour la France !

Les travailleurs n'oublient pas et n'oublieront pas les grèves qui, de 1974 à 1981, ont ponctué le redéploiement industriel marqué en fait d'un recul permanent avec les restrictions de crédit, la libéralisation des prix et les engagements qui marginalisent la France.

Nous en connaissons les conséquences : suppressions de postes, de qualification ou mutations des activités avec la sous-traitance, la polyvalence, la mobilité et la précarité.

Nous avons connu aussi le redéploiement massif du chômage. L'aide publique à l'industrie a été durant ces années tournée vers les grands groupes : six grands groupes industriels ont reçu 50 p. 100 des aides publiques alors qu'ils n'employaient que 10 p. 100 des effectifs de l'industrie.

M. François d'Aubert. Ça continue !

M. Bernard Derosier. Grâce à la volonté exprimée par le suffrage universel, une politique industrielle a été affirmée. Cela s'est traduit par une véritable bataille institutionnelle, sociale et économique pour faire face à la gigantesque mutation qui s'ouvre à nous.

Bataille institutionnelle d'abord. Les différentes lois sur la décentralisation ont donné enfin les moyens à l'ensemble des acteurs du champ politique de participer à la réindustrialisation de notre pays. (*Exclamations et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

MM. François d'Aubert et Francis Geng. Vous pensez à Dunlop ?

M. Bernard Derosier. Moyens d'intervention économique, moyens de planifier, moyens de contrôler : telles étaient les armes qui nous manquaient.

Le Gouvernement et la majorité de cette assemblée ont permis qu'il en soit ainsi. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. François d'Aubert. Allez dire cela à La Chapelle-Darblay !

M. Bernard Derosier. Quels que soient vos sarcasmes, il n'empêche que désormais nous avons les moyens d'intervenir en matière de politique industrielle !

Bataille sociale ensuite. Il ne suffisait pas de moderniser l'infrastructure de nos entreprises, encore fallait-il changer les rapports sociaux dans l'entreprise, vous l'avez souligné, monsieur le ministre. Les lois Auroux permettent d'alimenter la dynamique d'une mobilisation économique et sociale constructive face à la crise.

Mais tout n'est pas encore parfait dans ce domaine (*exclamations et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française*) et les réticences de certains chefs d'entreprise, que vous soutenez, messieurs de l'opposition, pour appliquer les nouvelles dispositions devront rapidement disparaître. Là où ces réticences existent, elles constituent des freins au développement industriel que nous souhaitons. L'appel au sens de la responsabilité, qui est l'essence même de la démocratie, n'a plus la même signification que l'appel lancé par la majorité d'hier.

Bataille économique enfin. Le Gouvernement montre une volonté de mise en place d'une véritable politique industrielle avec une intensité que nous avons rarement vue. L'objectif de cette politique est de réindustrialiser la France afin de reconquérir son marché intérieur. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. François d'Aubert. En ce moment c'est plutôt l'inverse !

M. Bernard Derosier. Votre excitation montre bien que vous êtes mal à l'aise ! (*Exclamations et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. François d'Aubert. Non, bien réveillés !

M. Bernard Derosier. S'il apparaît clairement à l'Etat qu'il ne peut agir sur tous les déterminants de la production et de l'investissement il apparaît, et il l'a fait, qu'il doit agir sur les stratégies des grands groupes industriels et bancaires par la nationalisation, la relance du processus de planification et la définition d'objectifs clairs et ambitieux.

N'en déplaise à l'opposition, le débat de stratégie industrielle de ce jour n'est pas un débat factice. Il s'appuie sur des faits concrets qui ont marqué ces deux dernières années : ils ont valeur de référence, dans ma région en particulier, qu'il s'agisse du plan textile ou du plan machine-outil par exemple.

Ce débat prépare l'avenir de la France, c'est-à-dire la troisième révolution industrielle qui est engagée et parfaitement analysée par le Gouvernement.

Mais, monsieur le ministre, si la stratégie industrielle et technique de la France doit permettre à notre pays d'être bien placé en matière d'industries nouvelles, elle doit aussi veiller à la réindustrialisation des régions d'industries traditionnelles. C'est une condition indispensable à sa réussite. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Je vous remercie d'avoir parfaitement respecté le temps de parole qui vous était imparti.

La parole est à M. Bergelin, dernier orateur inscrit.

M. Christian Bergelin. Monsieur le ministre, nous voici au terme d'un débat qui illustre nos divergences.

Si l'on s'en remet aux réalités, abstraction faite de vos précautions oratoires, l'étatisme, les nationalisations et la bureaucratie constituent pour vous et pour vos alliés le remède miracle à la crise. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. André Soury. Ce n'est pas nouveau !

M. Christian Bergelin. Nous, nous savons que ces mesures aggravent les difficultés et asphyxient peu à peu l'économie.

Mme Colette Goeuriot. Critiques éculées.

M. Christian Bergelin. Voilà donc le Parlement saisi d'un problème fondamental — cela a d'ailleurs été annoncé à grand renfort de publicité : la politique industrielle de la France.

Nous avons entendu aujourd'hui des constatations, des déclarations d'intention, des vœux pieux. Encore conviendrait-il, monsieur le ministre, de ne pas mettre la charrue avant les bœufs. Il ne saurait, en effet, y avoir de politique industrielle sans politique de l'entreprise.

Cette dernière est malade, à cause des contraintes incessantes, des réglementations abusives, des charges financières et sociales sans cesse aggravées. Elle est malade de la procédure d'embauche et de licenciement du personnel, source de chômage. Elle est cancérisée par l'action des syndicats politisés, par la C.G.T. en particulier, qui, partout, au nom d'une idéologie fondée sur l'affrontement et la lutte des classes, affaiblit notre appareil de production. (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. André Billardon. Vous faites dans la nuance !

M. Christian Bergelin. Depuis 1981, vous avez fait fuir la confiance et vous avez découragé les Français.

Vous avez voulu désigner à la vindicte populaire tous ceux qui entreprenaient, les suspectant de je ne sais quel forfait. Le profit, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement des entreprises, était assimilé au choléra.

La France n'a plus confiance en vous ! Si, d'aventure, vous vous interrogez sur les raisons profondes de cette mutation, je vais vous en donner quelques exemples pour vous aider à réfléchir.

Au mois de janvier 1981, François Mitterrand, Pierre Mauroy et vous-même déposiez une proposition de loi sur la sidérurgie. Vous vous engagiez à porter rapidement, sous réserve que les conditions politiques changent, la production de l'acier à 31 millions de tonnes. Résultat ? 18,6 millions de tonnes en 1982. 17 millions de tonnes en 1983 !

Pour le charbon, même processus : on allait rouvrir les mines, exploiter de nouveaux puits et combler peu à peu notre déficit extérieur. Objectif immédiat : produire de 28 à 30 millions de tonnes ? Résultat : 18 millions de tonnes en 1982 et peu de changement en 1983.

Cet après-midi, vous nous faisiez l'aveu que vous ne pourriez continuer à subventionner les Charbonnages de France.

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Je n'ai pas dit cela !

M. Christian Bergelin. Le rideau est tiré. L'espérance provoquée chez des millions de familles est à la mesure de leurs désillusions d'aujourd'hui.

Double langage, là comme ailleurs. Ce matin, les médias se sont fait l'écho de 12 000 nouvelles suppressions d'emplois dans la sidérurgie.

Lorsque vous comparerez vos promesses aux résultats obtenus, vous comprendrez mieux vous-même, sans aller plus avant, que vous avez déclenché le processus de rejet.

Les réalités prennent le pas sur les promesses, les choix ne sont pas assumés, les déclarations d'intention ne masquent plus le manque de courage du Gouvernement : une politique pour faire plaisir, puis un retournement à cent quatre-vingts degrés pour essayer de faire face. Mais la confiance n'est plus là, la cohérence non plus. Les Français s'interrogent, et les déficits s'accroissent.

Les entreprises nationalisées, « fer de lance de la nouvelle politique industrielle », d'après votre prédécesseur, M. Chevènement, et second levier, d'après vous, de votre action, engendrent maintenant un déficit tel que, l'année prochaine, les contribuables les auront payées au moins deux fois.

On ne peut pas faire de politique industrielle sans la participation et l'accord objectif des entrepreneurs et des salariés. Si vous aviez pris la précaution de les interroger...

M. André Soury. Vous, vous voulez les licencier !

M. Christian Bergelin. ... ils vous auraient certainement assuré qu'ils avaient avant tout besoin de liberté.

Je ne sais pas si les Français sont ou ne sont pas, ainsi que vous l'avez dit tout à l'heure, d'un mot curieux, « éta-phobes ». Mais, ce dont je suis certain maintenant, c'est qu'ils ont de plus en plus la phobie du socialisme. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Mme Colette Goeuriot. Que proposez-vous ? Vous n'avez fait que poser des questions !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. A cette heure assez tardive — ou matinale, cela dépend du point de vue ! — on comprendra que je réponde à chacun des intervenants sans entrer autant dans le détail que certains l'auraient souhaité.

A M. d'Ornano, premier intervenant et qui nous a saisis de toute une série de remarques, j'adresserai la même réflexion qu'à beaucoup d'autres de ses amis de l'opposition. Ce qui me frappe, c'est que vous avez une espèce de temps à deux vitesses. Ce qui est positif dans l'industrie d'aujourd'hui et que j'ai rappelé, c'est votre fait : ce qui est difficile, c'est le nôtre. Moi, j'ai une vision plus simple de ces choses. L'horizon de l'industrie est nécessairement éloigné et l'on ne peut bâtir en six mois ou en un an. Votre propos, me semble-t-il, aurait gagné en force si vous n'aviez utilisé des références un peu tronquées, en ne prenant comme terme de comparaison que l'année 1980. En vous écoutant, je me disais : voilà cette année 1980 parée de toutes les vertus ! Or je me suis aperçu, avec l'aide de mes collaborateurs, que cette référence fausse complètement l'analyse.

Prenons quelques exemples :

Selon vous, les comptes de la sidérurgie se seraient dégradés formidablement en 1982, avec un déficit de 7 600 millions de francs : en 1980, c'était beaucoup mieux : le déficit n'était que de 3 200 millions de francs. Eh oui ! Mais, entre les deux, il y avait l'année 1981, dont on ne peut pas dire qu'elle soit liée de quelque manière à des opérations juridiques qui n'étaient pas encore décidées et cette année-là — ce qui est un peu ennuyeux pour la démonstration de votre thèse et pour la réalité économique elle-même — la sidérurgie accusait un déficit de 7 100 millions de francs.

Vous citez C.D.F. Chimie. En 1980, c'était 546 millions de francs de déficit et en 1982, trois fois plus ? Oui, mais en 1981, ce déficit était déjà de 1 213 millions.

M. Michel d'Ornano. Je n'ai pas parlé de C.D.F. Chimie !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Pechiney-Ugine-Kuhlmann ? En 1980, toujours selon vous, c'était formidable : plus 792 millions. Oui, mais en 1981, le déficit atteignait 2 milliards 416 millions de francs au moment où le groupe était nationalisé.

Bref, il faut avoir à propos de ces choses, comme vous avez pu le faire dans d'autres circonstances et j'ai regretté que tel n'ait pas été le cas dans votre intervention de cet après-midi, beaucoup d'objectivité dans les jugements et ne pas faire deux poids deux mesures — chausser des lunettes roses lorsqu'il s'agit de se tourner vers le passé et des lunettes grises, ou noires, lorsqu'il s'agit de regarder le présent.

Car enfin, monsieur d'Ornano, vous avez été ministre de l'industrie et de la recherche. Ce n'est pas vous faire injure, car chaque homme politique est responsable de ses actes, que de dire que c'est probablement sous votre ministère qu'a échoué un grand espoir européen, peut-être le seul qu'on ait pu caresser à l'époque en matière informatique, le projet Unidata.

Ce n'est pas non plus vous faire injure, car ce sont des réalités qui appartiennent maintenant presque à l'histoire, que de dire que le général de Gaulle — je l'ai rappelé cet après-midi — avait mis l'accent sur la recherche et qu'en 1969 les crédits alloués à celle-ci représentaient 2 p. 100 du produit intérieur brut : moins qu'aujourd'hui, mais la somme était tout de même considérable. Oui, mais en 1974 et en 1975 j'imagine que vous étiez alors responsable en ce domaine — ce pourcentage était descendu à 1,8. La recherche fondamentale ? En sept ans, les laboratoires ont perdu 40 p. 100 de leur potentiel.

Oui, les grands programmes technologiques que vous avez rappelés ont été lancés du temps du général de Gaulle. Le soutien de l'Etat à la recherche industrielle est passé de 4,7 milliards de francs en 1973 à 4 milliards de francs en 1978. Je pourrais allonger la liste.

Chacun est responsable de ses actes. Mais j'aurais souhaité que, dans ce débat, puisque vous interveniez le premier après moi au nom de l'un des groupes de l'opposition, vous saisissiez la balle au bond. Car l'ambition industrielle, la politique industrielle devraient, doivent offrir un terrain de rassemblement à l'ensemble des Français. Je me désole donc quelque peu que certains groupes politiques ne l'entendent pas ainsi.

M. Michel d'Ornano. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Il est bien tard, monsieur d'Ornano. Je continue mon propos, si vous le voulez bien.

M. Marchais est intervenu après vous pour développer ses analyses. Sur de nombreux points, et cela n'étonnera personne, il y a convergence entre ses analyses et les propositions du Gouvernement. Lui-même et les autres intervenants du groupe communiste approuvent les orientations d'ensemble. D'ailleurs, il serait surprenant qu'il en aille autrement, car, je l'ai rappelé, ma déclaration, je l'ai faite au nom du Gouvernement qui en a délibéré en conseil des ministres.

Certains domaines, comme la sidérurgie, ont suscité des inquiétudes — j'y reviendrai tout à l'heure — chez les députés du groupe socialiste et aussi de l'opposition.

De l'avis de M. Noir, les entreprises sont malades. Il en a rappelé les causes en évoquant les charges et en soulignant que c'était une longue affaire.

Oui, c'est une longue affaire, et qui remonte à bien loin. Toujours selon lui, la France perdrait pied dans les nouvelles technologies. Dans mon propos, et parce que je considère que c'est la réalité des choses, j'ai essayé de ne pas présenter une vision déformée de la réalité. J'ai employé une formule : « l'industrie française n'est pas un champ de ruines mais, en même temps, nous avons beaucoup de difficultés ».

Je crois que c'est cette image contrastée — si je peux formuler une demande auprès de l'ensemble des parlementaires — qu'il faut essayer de faire passer, non seulement parce qu'elle est vraie, mais parce qu'il y a l'opinion publique, nationale et internationale. Quelle crédibilité aurions-nous si, tout en affirmant qu'il faut développer l'industrie française, nous présentions d'elle un visage déformé ? Sans doute M. Noir a-t-il à ce point de son exposé quelque peu caricaturé sa pensée. C'est du moins l'explication la plus bienveillante que je puisse avoir.

Il m'a demandé, ainsi que M. d'Aubert et M. Sarre, où on en était des 140 milliards de francs de la filière électronique, chiffre qu'avait retenu mon prédécesseur en présentant le plan électronique en 1982, et qui se répartissait en 60 milliards de crédits publics et 80 milliards d'investissements provenant des entreprises, publiques ou privées, françaises ou étrangères installées en France. Si les prévisions en matière de crédits publics ont été respectées en 1982, et, si en 1983, la direction est bonne, en dépit des rigueurs budgétaires, on peut être inquiet, en revanche, à propos de la masse des investissements. Pour 1984 — même si le budget de l'industrie et de la recherche est un de ceux qui progresse le plus — les crédits publics ne seront pas toujours à la hauteur de nos espérances. C'est la raison pour laquelle lorsque, très récemment, j'ai fait le point

en conseil des ministres sur la filière électronique, j'ai insisté pour que l'objectif des 140 milliards de francs soit maintenu, en affirmant qu'il nous fallait donner un sérieux coup de collier. J'attache donc une grande importance au programme productique, qui devrait permettre de relancer l'investissement dans ce secteur. Il constitue une innovation très utile et se situe dans la bonne voie, puisqu'on n'aborde pas les questions seulement sous un angle sectoriel, mais qu'on encourage une technologie à travers toute une série d'entreprises, en l'occurrence essentiellement les entreprises manufacturières. De ce programme, dont certaines dispositions doivent être réglées et qui demande des contacts avec la commission de Bruxelles, nous attendons un bond très important. A l'horizon des quatre ou cinq ans qui viennent, il sera l'une des actions principales de mon département.

Se demandant quelle politique il fallait suivre, M. Noir a fait des propositions qui s'inspirent d'une sorte de nominalisme politique. Lorsque je l'entendais énumérer des têtes de chapitre : parler sur les technologies nouvelles, avoir une stratégie européenne, investir, former, exporter, je me disais : je prends ! Mais lorsqu'on met les choses sous les mots, c'est peut-être un petit peu plus difficile. (Sourires.)

Je ne sais quelle est la bonne explication : est-ce un sentiment politique d'opposition systématique qui le pousse à être en désaccord avec le Gouvernement ?

M. André Soury. Eh oui !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Ou bien donne-t-il un autre contenu que le Gouvernement à un certain vocable ? Toujours est-il que, tout en appréciant son intervention, j'aurais souhaité que le mot de rassemblement, qui a une certaine consonance, me semble-t-il, dans la tradition gaulliste, en eût davantage dans sa pensée !

M. Billardon a développé des propositions et des analyses avec lesquelles je suis entièrement d'accord. C'est d'ailleurs ce qui est peut-être un peu décevant et frustrant, même, dans les interventions des députés socialistes, puisque, en général, je suis tout à fait d'accord avec leur contenu. Ce n'est pas une surprise, mais une confirmation qui ôte quelque intérêt à notre échange de vues à cette heure.

J'ai retenu surtout de son intervention son sentiment que l'approche développée par le Gouvernement et la majorité constitue une chance pour des secteurs traditionnels grâce à des technologies nouvelles. Cette formule me paraît traduire exactement le choix du Gouvernement.

M. Billardon a analysé fort utilement le projet de budget pour 1984, les nationalisations, le plan textile, le plan machine-outil et les difficultés avec les banques. Il a rejoint le Gouvernement dans sa volonté de coopération européenne.

Par ailleurs, il a eu la gentillesse de souhaiter que le ministère de l'industrie et de la recherche soit plus puissant. Je le remercie, ainsi que ses collègues qui se sont exprimés en ce sens, mais ce souhait me place dans une position délicate : l'organisation administrative est ce qu'elle est, l'organisation gouvernementale aussi, et cela ne dépend pas d'un ministre.

Il me paraît fondamental que, dans l'état actuel des choses, l'industrie et la recherche soient regroupées. Voilà une grande novation. Elle a eu sans doute un précédent, mais, les observateurs le reconnaissent, il fut plus formel que réel. Aujourd'hui, ces deux grandes priorités — recherche et développement industriel — rassemblent donc leurs moyens. Et puis, au fil des changements gouvernementaux, l'énergie, d'une part, les télécommunications, de l'autre, sont venues — tout en respectant leurs fonctions propres — épauler le développement industriel. Il y a là une logique très puissante, qui ne doit pas devenir envahissante — chacun a ses responsabilités — mais qui doit créer les effets de synergie indispensables.

En tout cas, lorsque M. Billardon souhaite que le ministère de l'industrie et de la recherche dispose de moyens soutenus, je ne peux que l'approuver.

M. Geng a développé toute une série de considérations qui, si je les ai bien comprises — et je crois l'avoir fait — étaient assez critiques...

M. André Soury. C'était de la propagande !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. ... en employant d'ailleurs, à un moment de son intervention, une expression dont il faut toujours se méfier, surtout lorsqu'on ne l'attend pas : « en toute bonne foi ». Je vous fais crédit de votre bonne foi, monsieur Geng...

M. Francis Geng. Et moi de la vôtre, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. ... mais je prête toujours l'oreille lorsque j'entends : « franchement », « en vérité », « en toute bonne foi ».

Cela dit, et pour en revenir au fond du propos, vous avez posé deux questions. Premièrement, quelle sera la part des P.M.E. dans les Codevi ? Nous ne savons pas encore combien rapporteront ces comptes. Leur succès semble important, mais enfin, nous verrons. En tout cas, il y a sur deux ans un minimum garanti de huit milliards en faveur du F.I.M.

L'essentiel doit aller aux P.M.E. Nous n'avons pas fait de classification parce que cela me semble une mauvaise approche. Cette institution, pour être utile, doit être souple. En tout cas, toutes les affaires qui feront appel à des prêts inférieurs à 5 millions seront traitées au niveau régional. Ne sera traité au niveau national que ce qui dépasse sensiblement ces sommes et je crois que les P.M.E. auront bien évidemment l'essentiel. Si telle ou telle entreprise plus grande entre dans le cadre, on ne va pas s'interdire que le F.I.M. intervienne, mais il est bien fait pour la modernisation diffusante, des P.M.E. en particulier.

S'agissant du budget de l'industrie, vous avez cité des sommes qui, sur le moment, m'ont étonné. Je n'avais jamais pensé que le budget de mon ministère atteindrait l'an prochain 43 milliards de francs ! En fait, il faut distinguer.

Nous avons près de 2 milliards de francs sur le budget des P.T.T. Nous avons quelque 8 milliards de crédits de recherche à finalité industrielle mais qui ne relèvent pas directement de l'industrie.

M. Francis Geng. Avec les crédits des P.T.T. ?

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Non, hors P.T.T.

M. François d'Aubert. Mais il y a plus de 2 milliards aux P.T.T. !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Deux milliards hors dotations en capital, monsieur d'Aubert. Au total, ce doit être 3,4 milliards.

M. François d'Aubert. Y compris la recherche ?

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. On trouve d'un côté les dotations en capital aux grosses entreprises publiques et, de l'autre, la partie spécifique au budget de l'industrie, qui se monte, ce qui n'est pas énorme, à 12,7 milliards avec, à l'intérieur, le noyau dur que constituent les crédits de politique industrielle qui doivent s'élever cette année à 2,4 milliards. Ce sont donc d'assez petites sommes.

Sur ces masses, une partie importante — et c'est heureux — va aux petites et moyennes entreprises. Encore n'ai-je pas compté les crédits du F.I.M. ni ceux de l'ANVAR qui sont pourtant, pour l'essentiel, destinés à cette même catégorie.

Ainsi, ce dont dispose vraiment le ministère de l'industrie, ce sont les crédits de politique industrielle dont un pourcentage très significatif est affecté aux P.M.E. Voilà l'essentiel.

Cela dit, monsieur Geng, vous avez raison de souligner qu'il faudrait peut-être prévoir une réorientation progressive. Elle a commencé et devra être accentuée. Mais il faut aussi être cohérent et je souhaite que, pour l'essentiel, les régions prennent en charge la « dimension » P.M.E. Par conséquent, plutôt que de remonter au niveau national, la plupart des décisions les concernant devraient être prises par les institutions décentralisées. Je conviens cependant qu'il importe de développer l'action, transversale P.M.E. dans l'intervention industrielle.

M. Asensi a consacré son intervention à la région parisienne, dont la situation a aussi été évoquée par d'autres orateurs. De nombreuses régions connaissent des difficultés. Nous avons surtout cité dans ce débat le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine, mais nous aurions pu en citer d'autres, la mièvre par exemple. Nous ne saurions admettre, en effet, que des régions qui, dans le passé, ont sans doute connu un sort plus favorable, soient dépourvues de leurs emplois.

Néanmoins, nous avons une très faible croissance et les capacités de création d'emplois supplémentaires sont réduites. Il faut donc orienter prioritairement ces emplois vers les régions que j'ai évoquées, sans pour autant aboutir à la désertification des autres. De ce point de vue, je peux assurer à M. Asensi que le Gouvernement accorde à la région parisienne toute l'attention qu'elle mérite.

Monsieur Galley, la tonalité politique de votre propos m'a semblé assez variée. Pour reprendre une expression sportive, vous êtes « parti très fort » contre les nationalisations. Compte tenu de la tradition économique de la France et connaissant la famille de pensée à laquelle vous appartenez, j'ai été surpris de vous entendre dresser une opposition aussi systématique entre le privé et le public.

Mais j'ai surtout retenu votre analyse du plan textile. Vous avez eu l'honnêteté de reconnaître que ses effets avaient été dans l'ensemble bénéfiques. Personne d'ailleurs ne l'a contesté, et il est bon que l'Assemblée nationale, toutes opinions confondues, manifeste aux yeux de la France et de l'étranger qu'elle entend soutenir résolument le secteur textile.

Ce plan a revêtu deux formes successives. Et voilà qu'il est contesté à Bruxelles par un jugement en référé, qui ne se prononce donc pas sur le fond. Dès lors, la procédure à suivre était d'engager des conversations. Nous nous efforçons de montrer que ces dispositions sont parfaitement conformes aux traités européens et qu'elles doivent être maintenues dans l'intérêt du textile. Ces discussions se déroulent depuis quelques jours et j'espère que la Communauté comprendra l'esprit qui nous anime et nous permettra de poursuivre l'application de ce plan dont les effets ont été très bénéfiques.

M. Sarre est intervenu sur le financement de l'industrie et il a bien voulu souligner le caractère positif de l'institution du C. E. A. et du Codévi.

Il m'a ensuite posé une question sur les 140 milliards consacrés à la filière électronique, à laquelle j'ai déjà donné une amorce de réponse...

M. François d'Aubert. Combien de crédits publics en 1983, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Au total, sur cinq ans, c'est de l'ordre de 60 milliards, monsieur d'Aubert.

M. François d'Aubert. Mais pour 1983 ?

M. le ministre. Je n'ai pas ce chiffre à l'esprit, mais je vous le fournirai volontiers en une autre occasion.

M. le président. Monsieur d'Aubert, vous avez déjà posé douze questions dans votre intervention. Laissez M. le ministre répondre.

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. S'agissant du plan productique, M. Sarre nous a demandé si l'on pouvait envisager un allègement des charges. Dans la formulation retenue par le conseil des ministres, cette question est restée volontairement ouverte. Plusieurs procédures peuvent en effet être utilisées. Il nous a donc semblé utile d'organiser au préalable une concertation sur le territoire national et de prendre des contacts au niveau européen pour voir ce qu'il est possible de faire. Nous ne nous interdisons aucune méthode, mais à l'intérieur des grands choix qui ont été opérés par le conseil des ministres, la procédure définitive, que nous souhaitons la plus efficace, n'a pas encore été fixée.

Sur l'évolution des taux d'intérêt, je rejoins la position de M. Sarre. Pour les entreprises, en effet, une baisse d'un point des taux d'intérêt est la mesure qui, en termes de masse financière, se présente sous le jour le plus favorable puisqu'elle se chiffre en milliards. Nous sommes tenus par les taux pratiqués dans les autres pays, par le mouvement des capitaux, par toute une série de facteurs internationaux. Cependant, depuis un an, la décélération a été sensible. Nous espérons — c'est le souhait à la fois du ministre de l'industrie et de la recherche et du ministre de l'économie, des finances et du budget — pouvoir continuer dans cette voie.

Je remercie en tout cas M. Sarre d'avoir confirmé ce que M. Billardon avait déjà annoncé, c'est-à-dire le soutien sans faille du groupe socialiste au Gouvernement.

M. Branger s'est interrogé sur l'automobile, sur le crédit, sur la productique et sur la coopération européenne.

Je partage son souci d'alléger le coût du crédit pour les petites et moyennes entreprises.

Il m'a semblé émettre comme un doute non pas sur la nécessité, mais sur la possibilité de la coopération européenne. Il est vrai que nous avons jadis subi bien des mécomptes. Il ne faut pas être naïf : ni vous, ni moi ne le sommes. Mais je pense qu'il faut à la fois prendre la mesure des difficultés — elles expliquent les lenteurs du passé — et ne pas se détourner de l'objectif. La coopération européenne est une de nos grandes perspectives.

Quant au plan productique, les décisions prises devraient vous satisfaire, monsieur Branger, d'autant qu'il devrait être possible d'alléger encore la charge du financement.

M. Vennin a présenté un exposé très original puisqu'il nous a invités à repenser l'action de l'Etat. Il a souligné le fait que les capacités d'expertise du ministère de l'industrie et de la recherche n'étaient pas aussi développées qu'on pourrait le souhaiter. C'est aussi mon avis. Il faut, mais c'est une affaire de longue haleine, nous doter petit à petit d'une capacité d'expertise qui nous permettra de nous former un jugement autonome sur les dossiers qui nous parviennent. En tout cas, je puis annoncer que, dès l'année prochaine, toutes les régions de France seront dotées d'une direction de l'industrie et de la recherche.

M. Bocquet a évoqué les problèmes du Nord-Pas-de-Calais en des termes qui me paraissent très justes, soulignant qu'il n'y a pas de fatalité du déclin, qu'il est nécessaire d'opérer une renaissance industrielle et que le triangle formation-emploi-recherche est prioritaire.

Plusieurs intervenants m'ont interrogé sur la sidérurgie et la Lorraine. On ne peut pas faire deux poids, deux mesures lorsque l'on répond aux députés, mais je pense tout de même que les interventions très critiques de MM. Rossinot, Masson et Haby n'étaient pas fondées.

M. Guy Bêche. Ils sont partis !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Elles consistent, pour l'essentiel, à reprocher au Gouvernement de n'avoir pas su, depuis 1981, porter magiquement remède à toutes les erreurs accumulées pendant vingt ans.

M. Nicolas Schiffler. Très bien !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. De telles interventions n'ont évidemment pas grande crédibilité.

En revanche, des interventions comme celle de M. Drouin, qui s'est exprimé au nom de ses collègues MM. Malgras, Schiffler, Durieux, Tondon et de tous les députés socialistes de cette région, qui sont aux côtés des travailleurs, ou comme celle de Mme Goeuriot méritent assurément réponse.

Sur la sidérurgie en général, des plans existent. Il faut que nous tenions compte, dans le rythme de leur exécution et dans certaines de leurs modalités, des perspectives des marchés. On ne fabriquera que l'acier qui peut être effectivement vendu, car toute autre attitude serait dépourvue de sens, ce qui signifie qu'il faudra développer l'effort commercial.

Les entreprises aussi existent : Sacilor et Usinor. Il faut les faire vivre et, d'une certaine manière, les laisser vivre. Il serait extrêmement grave, et nul ne le souhaite, que l'Etat prenne directement en charge la gestion de ces entreprises. Vivre, cela signifie décider et s'adapter. Ainsi que l'ont noté Mme Goeuriot et M. Drouin, cela ne veut pas dire s'entre-déchirer.

Enfin, des régions existent, les vôtres, et elles veulent vivre. C'est pourquoi le Nord et la Lorraine doivent recevoir en priorité les implantations industrielles et les équipements de développement technologique et de recherche qui ouvrent l'avenir.

J'ai demandé au président des entreprises de prévoir des échéanciers. Je ne vais pas, ce soir, décider d'un trait de plume — ce n'est pas ma fonction — ce qui se fait ici ou ce qui ne se fait pas là. Mais au moins les entreprises doivent-elles avoir un échéancier pour que les décisions soient prises en fonction des évolutions du marché.

S'agissant des mines de fer, je vous livrerai quelques observations dont certaines vous sont connues, mais dont d'autres sont nouvelles.

La situation actuelle est indiscutablement mauvaise et apparaît très en deçà de ce qui était espéré, principalement parce que les difficultés de la sidérurgie ont réduit les débouchés. Comme le minerai extrait doit être soit consommé, soit stocké et que les stocks sont déjà considérables, Usinor et Sacilor ont été conduits, presque physiquement, à ralentir l'extraction.

Dans une telle conjoncture, le Gouvernement a demandé à Usinor et à Sacilor d'être particulièrement vigilants quant à l'importation de minerai étranger en Lorraine, dont il souhaite, si possible, la réduction. (Très bien ! sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Il s'attachera à donner toutes ses chances au minerai lorrain, grâce à la réduction des coûts de transport, au financement d'une part importante des charges dites indues, à l'achèvement rapide des recherches sur l'enrichissement du minerai. Nous traversons une crise sérieuse, mais la base incompressible des besoins en minerai reste à un bon niveau.

Le Gouvernement a aussi mis à l'étude les mesures sociales de nature à améliorer la situation des mineurs de fer pour la rapprocher de celle des autres mineurs en s'attachant à rendre moins précaire le financement des compléments de retraite et des indemnités de logement et de chauffage.

Enfin, j'ai demandé à Usinor et à Sacilor d'engager avec les mineurs de fer une concertation réelle qui n'a pas eu lieu jusqu'à présent.

M. René Drouin. Très bien !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. M. Sueur est intervenu sur l'Europe, sur l'électronique, sur les nouvelles technologies, sur les risques et les chances pour l'emploi. C'est exactement ainsi que le problème industriel se pose, et je ne reprendrai rien à son propos.

M. Charzat, dans une analyse dont je partage l'essentiel, a soulevé notamment deux questions importantes.

Il a d'abord estimé que le IX^e Plan n'avait pas défini une stratégie industrielle à la mesure de ce qu'on pouvait attendre. Cela mérite qu'on s'interroge. Du point de vue de la méthode, si son analyse est exacte et bien que nous ayons travaillé très étroitement en liaison avec le commissariat du Plan, cela pourrait être dommageable. Sur le fond, il est certain que l'analyse générale contenue dans le Plan, les programmes prioritaires d'exécution et la stratégie que j'ai présentée cet après-midi au nom du Gouvernement sont bien en ligne. C'est à partir de cette stratégie industrielle, qui ne saurait être en désaccord avec le contenu du Plan, que les contrats de Plan doivent être actualisés.

En second lieu, M. Charzat souhaite, lui aussi, qu'on renforce la capacité d'expertise autonome de mon département. C'est un de mes soucis. Il faut bien sûr que je dispose de moyens suffisants, mais je pense que cela rendrait service à tout le monde car nous pourrions ainsi nous faire une idée plus juste des dossiers en prenant plus de recul.

M. François d'Aubert a posé toute une série de questions...

M. André Soury. Douze !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Douze ou treize, je ne sais plus.

Comme il le fait souvent, mais c'est son rôle, il me place ainsi dans une situation embarrassante, car il me faut choisir entre deux inconvénients.

Si je répondais à toutes vos questions, monsieur d'Aubert, je tomberais dans le piège que vous me tendez en donnant exactement de la fonction de ministre de l'industrie et de la recherche l'image correspondant à la caricature que vous avez présentée tout à l'heure.

M. André Billardon. Très bien !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. On croirait que je suis un bureaucrate qui décide de tout. Un beau soir, un joli matin, me voilà qui décrète : l'unité de prétramage, la Cellulose de Strasbourg, la pétrochimie, les engrais, le gaz, C.D.F.-Chimie, c'est fini, c'est décidé, c'est comme cela !

Comme ce n'est pas la conception que j'ai de mon rôle, je choisirai l'autre inconvénient, en vous priant de m'en excuser. C'est au fil des semaines, lorsque nous aurons l'occasion de nous revoir, que je répondrai à telle ou telle de vos questions. Mais ne partageant pas l'idée que vous vous faites de l'Etat et du rôle du ministre de l'industrie et de la recherche, je préfère passer directement à la question de M. Cousté. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. François d'Aubert. Répondez au moins sur les 720 millions de l'accord C. G. E.-Thomson !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. M. Cousté m'a interrogé sur la moto française B. F. G. qui intéresse beaucoup de monde. En l'occurrence se posent deux problèmes qui doivent être distingués, tout au moins temporellement.

Il y a d'abord un problème immédiat de trésorerie vital pour l'entreprise et il convient de faire le nécessaire pour que celle-ci ne disparaisse pas. En la matière, les choses évoluent et les contacts nécessaires ont déjà été pris.

Par ailleurs, se pose un sérieux problème industriel. En effet, cette société ne produit que quelques centaines de motos par an. Or une telle production est très insuffisante dans ce monde de compétition internationale, et cela explique que l'entreprise soit difficilement viable. C'est pourquoi il faut

rechercher des partenaires, ce qui est souhaité par les uns et par les autres ; cependant ceux-ci demandent des garanties avant de s'engager. J'ai donc souhaité que mon département étudie avec une grande diligence cette affaire, tant dans sa réalité économique et sociale qu'en tenant compte des aspects politiques, voire symboliques.

Le problème immédiat de trésorerie devrait pouvoir être résolu. Quant à la question industrielle de l'avenir à moyen terme et des alliances, il est posé.

Mme Sicard a fort bien développé la question du dynamisme des travailleurs et du potentiel qu'ils doivent apporter.

M. Germon, dans une intervention extrêmement courageuse, que je salue, a traité d'un problème de fond : peut-on continuer d'augmenter les prélèvements obligatoires locaux ? Quel rôle les collectivités locales doivent-elles jouer dans le développement industriel et dans la formation ? Il a également présenté toute une série de suggestions utiles, notamment sur les équipements que l'on peut développer et sur l'informatique. Je suis preneur à 150 p. 100.

Quant à M. Bassinet, il a comblé une lacune de mon propos de cet après-midi en s'attachant au sujet : l'industrie et la recherche. Je lui demanderai simplement de me communiquer son intervention, car ses propos correspondaient à ce que j'aurais pu dire si j'en avais eu le temps.

M. Narquin a fait une intervention que j'ai appréciée tant sur le fond que dans sa tonalité. Il a posé une question sur l'accord entre Thomson et la C. G. E. en déplorant — si j'ai compris son propos — que ce projet de rapprochement entre les deux groupes ait été élaboré sans consultation préalable des représentants des personnels intéressés.

En l'occurrence, il s'agit d'une affaire assez compliquée dans laquelle s'entrechoquent deux exigences. Il convient, en effet, à la fois d'avancer sur le plan de la politique industrielle, rapidement, avec toute l'efficacité voulue et d'associer le plus possible — c'est une exigence absolue — les représentants des personnels, parce que la démocratie veut que l'on agisse ainsi et parce qu'il est indispensable d'impliquer les personnels dans l'action si l'on veut réussir.

C'est l'une des raisons pour lesquelles, dans la lettre que j'ai adressée aux présidents de ces deux entreprises, j'ai donné mon accord à ce projet en formulant trois conditions. La première fait d'ailleurs justice d'une critique que m'a adressée M. d'Ornano et que je n'ai pas très bien comprise. Elle demande en effet que ce projet d'accord — qui semble bon — n'affecte en rien la commercialisation des produits. S'il devait aboutir à faire disparaître toute une gamme de produits, il n'aurait pas de sens. La deuxième condition touche à l'emploi. Vous verrez, monsieur Narquin, si des unités sont implantées dans votre région, qu'elle a son importance. Enfin j'ai demandé aux présidents de ces entreprises de consulter les personnels. Un assez long délai s'écoulera avant que l'accord porte ses fruits car un rapprochement de ce genre ne s'opère pas en six mois, et je tiens beaucoup à ce que les personnels soient étroitement associés à ce processus. C'est la meilleure garantie de réussite pour cette opération ambitieuse.

M. Chapuis a développé très utilement des analyses et des propositions sur l'ouverture extérieure, sur le manque de cadres commerciaux, sur ce que l'on pourrait faire pour essayer d'aller de l'avant, notamment au niveau régional. Nous avons déjà discuté de ces sujets à plusieurs reprises et je partage tout à fait son point de vue.

Je fais le même commentaire pour l'intervention de M. Roger-Machard qui a évoqué le dynamisme des P. M. E., la nécessité de modifier les comportements bancaires, les problèmes de la sous-traitance et l'obligation de développer les fonds propres. Nous sommes en parfait accord sur tous ces points.

M. Derosier a plaidé pour la réindustrialisation de la région Nord-Pas-de-Calais. Il n'a pas méconnu les difficultés d'une telle entreprise, mais il a analysé, d'une façon très pertinente, les changements qui se sont déjà produits. Il est d'ailleurs clair que l'avenir industriel de cette région et celui de la France sont étroitement liés.

M. Bergelin a été le dernier intervenant. Il ne l'avait sans doute pas souhaité et il aurait probablement préféré intervenir plus tôt. Cela a cependant donné un curieux résultat. Certes, à la fin d'un tel débat, à près de trois heures du matin, chacun peut dire ce qu'il veut, surtout s'il a préparé son propos à l'avance. Pourtant, M. Bergelin m'avait sans doute entendu cet après-midi puisqu'il était présent. C'est pourquoi j'ai été stupéfait en l'entendant affirmer, dès le début de son intervention,

que notre conception de la stratégie industrielle c'était l'étatisme et la bureaucratie. Si mes bras n'avaient pas été si bien accrochés, ils m'en seraient peut-être tombés ! (Sourires.)

Mais peut-être M. Bergelin a-t-il une autre conception de la démocratie, celle où on laisse parler les gens sans vraiment les écouter, en gardant ce que l'on a en tête : « Les socialistes, c'est la bureaucratie ; les socialistes, c'est l'étatisme, ils ne peuvent rien faire de bon. » C'était comme cela il y a cinquante ans, ce sera comme cela dans cinquante ans. Dans ces conditions le débat tourne court.

M. Christian Bergelin. Je ne demande qu'à voir !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Il est vrai que vous n'aviez que cinq minutes pour vous exprimer !

M. André Soury. Heureusement !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Il me semble cependant préférable — j'essaie de le faire — d'écouter les arguments des uns et des autres, de corriger le tir, si cela semble justifié, voire de reconnaître que la réalité est quelque peu différente de ce que l'on avait imaginé. Il peut alors se produire un véritable échange d'idées.

Vous avez donc répété, monsieur Bergelin, que décidément le socialisme ce n'était pas possible : que c'était l'étatisme et la bureaucratie. Vous avez vos opinions, que je respecte totalement, mais il aurait été désolant que cela soit le mot de la fin.

Non, heureusement, mesdames et messieurs les députés, le mot de la fin ne sera pas celui-là ! Nous aurons d'autres débats. Nous discuterons à nouveau de l'industrie lors de l'examen du projet de budget de mon ministère. Nous examinerons une nouvelle fois ces problèmes lorsque nous mettrons sur pied, dans quelques temps, la commission nationale de l'industrie dont j'ai annoncé la création cet après-midi. Sur tout, nous reverrons toutes ces questions au fur et à mesure que vous m'interrogerez sur les grands dossiers du moment et les grandes perspectives de l'heure.

Le débat d'aujourd'hui a-t-il été utile ? Je suis persuadé que oui, pour deux raisons essentielles. D'abord, il est bon que l'Assemblée nationale se saisisse à bras-le-corps de la stratégie industrielle. Alors que celle-ci constitue la priorité numéro un, il serait anormal de donner le sentiment — même si cela a été le cas, souvent par la faute des observateurs extérieurs — que l'industrie n'est pas au cœur de nos préoccupations. Elle y est et il était bon que nous lui consacrons une séance solennelle.

Ensuite, j'ai eu l'impression que les choses commençaient à bouger. Certes, on constate qu'il y a toujours des œillères et qu'il est difficile de se débarrasser de manteaux qui sont un peu engoncés aux épaules. Certains continuent également de reprendre des expressions toutes faites. Malgré tout, j'ai le sentiment qu'une certaine évolution se produit et que, quelles que soient les convictions, chacun est préoccupé par la nécessité d'assurer la modernisation industrielle du pays.

Puisque tel est l'objectif que nous poursuivons, je me dis, en vous remerciant de votre longue patience, que nous n'avons pas dû tout à fait perdre notre journée. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Le débat est clos.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à onze heures, première séance publique :

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1431 portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélatrice du code du travail (rapport n° 1734 de M. Jacques Brunhes, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion et vote sur la motion de censure déposée par MM. Claude Labbé, Michel Debré, Bernard Pons, Jacques Chirac, Jean Falala, Robert Galley, Gabriel Kasperreit, Jean-Louis Masson, Maurice Couve de Murville, Robert Wagner, Pierre

Weisenhorn, Roland Vuillaume, Michel Cointat, Jean-Paul de Rocca Serra, Jacques Marette, Daniel Goulet, Georges Gorse, Robert-André Vivien, Georges Tranchant, Jean-Paul Charé, Etienne Pinte, Jean de Lipkowski, Claude Marcus, Alain Peyrefitte, François Fillon, Pierre Gascher, Henri de Gastines, Roger Corréze, Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Jean-Louis Goasduff, Charles Miossec, Jean-Claude Gaudin, Philippe Mestie, Alain Madelin, Yves Sautier, Jean Begault, Marcel Bigeard, Charles Deprez, Mme Louise Moreau, MM. Bernard Stasi, Gilbert Mathieu, Francisque Perrut, Germain Gengenwin, Marcel Esdras, Jacques Dominati, Pierre Micaut, Francis Geng, Georges Mesmin, Charles Fèvre, René Haby, Jean-Paul Fuchs, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique 1
Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 12 octobre, à trois heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.

(Réunion du mardi 11 octobre 1983.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au **lundi 24 octobre 1983 inclus**.

Mardi 11 octobre 1983, après-midi (seize heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Déclaration du Gouvernement sur la politique industrielle et débat sur cette déclaration.

Mercredi 12 octobre 1983 :

Matin (neuf heures trente) :

Discussion du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélatrice du code du travail (n° 1431 et 1734).

Après-midi (quinze heures), après les questions au Gouvernement et soir (vingt et une heures trente) :

Discussion de la motion de censure présentée par M. Labbé et 50 membres de l'Assemblée et vote sur cette motion.

Judi 13 octobre 1983, après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Suite de la discussion du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélatrice du code du travail (n° 1431, 1734).

Vendredi 14 octobre 1983 :

Matin (neuf heures trente) :

Questions orales sans débat.

Le texte de ces questions est reproduit ci-après en annexe.

Après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Suite de la discussion du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélatrice du code du travail (n° 1431, 1734).

Eventuellement, **lundi 17 octobre 1983**, après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Suite de la discussion du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélatrice du code du travail (n° 1431, 1734).

Mardi 18 octobre 1983 :

Matin (neuf heures trente) :

Discussion du projet de loi définissant la location-accession à la propriété immobilière (n° 1382, 1619).

Après-midi (seize heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Discussion du projet de loi relatif à l'augmentation de la quote-part de la France au Fonds monétaire international et à l'augmentation de sa participation aux accords généraux d'emprunt (n° 1717) ;

Discussion du projet de loi modifiant, à compter du mois d'août 1984, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers perçue au profit du Fonds spécial de grands travaux (n° 1716) ;

Suite de la discussion du projet de loi définissant la location-accession à la propriété immobilière (n° 1382, 1619).

Mercredi 19 octobre 1983 :

Matin (neuf heures trente) :

Eventuellement, suite de la discussion du projet de loi définissant la location-accession à la propriété immobilière (n° 1382, 1619).

Discussion du projet de loi complétant les dispositions de l'article 4 de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public (n° 1731).

Après-midi (quinze heures), après les questions au Gouvernement, et soir (vingt et une heures trente) :

Discussion générale du projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726, 1735).

Jeudi 20 octobre 1983, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente), **vendredi 21 octobre 1983**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente), **samedi 22 octobre 1983**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente), et éventuellement, **lundi 24 octobre 1983**, matin (dix heures), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Suite de la discussion générale et discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726, 1735).

La conférence des présidents a arrêté les conditions de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984. Cette discussion se déroulera du **mardi 25 octobre** au **vendredi 18 novembre 1983**, selon le calendrier ci-après.

**Calendrier de la discussion de la deuxième partie
du projet de loi de finances pour 1984.**

Toutes les discussions, à l'exception de celles qui sont suivies d'un astérisque, feront l'objet d'une procédure en deux phases, l'une consacrée aux interventions d'ordre général, l'autre aux questions des députés et aux réponses du Gouvernement.

	Temps d'organisation (1).
Mardi 25 octobre (matin, après-midi et soir) :	
Droits de la femme (*)	1 h 20
Commerce extérieur et tourisme	3 h
Commerce et artisanat	2 h 20
Mercredi 26 octobre (matin, après-midi et soir) :	
Commerce et artisanat (suite)	
Temps libre, jeunesse et sports	2 h 25
Légion d'honneur et ordre de la libération (*)	0 h 15
Justice	2 h 40
Jeudi 27 octobre (matin, après-midi et soir) :	
Intérieur et décentralisation	3 h 40
Formation professionnelle (*)	1 h 25
Anciens combattants	2 h 20
Vendredi 28 octobre (matin) :	
Premier ministre (services généraux, S.G.D.N., Conseil économique et social), Relations avec le Parlement, Journaux officiels (*)	1 h 50
Plan, aménagement du territoire et économie sociale	1 h 55
Mercredi 2 novembre (matin, après-midi et soir) :	
Transports	4 h 20
Mer	1 h 40
Jeudi 3 novembre (matin, après-midi et soir) :	
Environnement et qualité de la vie	2 h 10
Défense et service des essences	5 h 10
Vendredi 4 novembre (matin, après-midi et soir) :	
Agriculture et B. A. P. S. A.	7 h 10
Lundi 7 novembre (matin, après-midi et soir) :	
Culture	2 h 45
Urbanisme et logement	3 h 50
Mardi 8 novembre (matin, après-midi et soir) :	
Relations extérieures, affaires européennes et coopération	5 h 05
Fonction publique (*)	1 h 25
Mercredi 9 novembre (matin, après-midi et soir) et jeudi 10 novembre (matin et après-midi) :	
Affaires sociales, aanté-solidarité nationale, travail-emploi, rapatriés	10 h 50

Lundi 14 novembre (matin, après-midi et soir) :

	Temps d'organisation (1).
Imprimerie nationale, monnaies et médailles, comptes spéciaux du Trésor et taxes parafiscales (*)	1 h 20
Education nationale	5 h 35

Mardi 15 novembre (matin, après-midi et soir) :

Economie, finances et budget, charges communes, consommation (*)	2 h 20
Industrie et recherche, énergie	5 h 45

Mercredi 16 novembre (matin, après-midi et soir) :

Industrie et recherche, énergie (suite)	
Postes et télécommunications	2 h 05
Communication	2 h 45

Jeudi 17 novembre (matin, après-midi et soir)

et vendredi 18 novembre (matin, après-midi et soir) :	
Départements et territoires d'outre-mer	3 h 20
Articles non rattachés : seconde délibération ; vote sur l'ensemble.	

(1) Ce temps comprend toutes les interventions, à l'exception de la discussion des amendements.

ANNEXE

QUESTIONS ORALES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR
DU VENDREDI 14 OCTOBRE 1983.

Questions orales sans débat :

Question n° 495. — M. Joseph Pinard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur le fait que la taxe de coresponsabilité laitière a fait l'objet de la part de la commission de l'agriculture du Parlement européen de vives critiques. La commission considère que l'actuel prélèvement de coresponsabilité n'a pas réussi à résorber d'éventuels excédents et que les recettes fournies par l'actuel prélèvement à la gestion desquels les producteurs n'ont pas été associés n'ont pas permis d'élargir les débouchés. Dans ces conditions, il lui demande quel est le montant de la taxe payée par l'agriculture française au litre du dernier exercice connu, quelles positions il compte défendre pour modifier le système en vigueur afin de faire payer les véritables responsables des excédents et s'il n'estime pas nécessaire de demander la suspension du paiement de cette taxe pour les exploitations qui ont connu cette année des difficultés considérables.

Question n° 480. — M. Yves Lancien appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et du budget sur les retards regrettables apportés à la mensualisation des pensions de retraite, civiles et militaires des agents de l'Etat. Cette mensualisation, décidée en 1974, devait être mise en œuvre en cinq ans. Or, à ce jour, neuf ans après, toutes les pensions ne sont pas encore payées mensuellement, c'est notamment le cas pour Paris et la région parisienne. En sorte que le principe de l'égalité devant la loi n'est pas respecté selon que l'on réside dans tel ou tel département. Il apparaît d'autre part que, si la mise en place progressive de cette mensualisation s'est au départ faite à un rythme satisfaisant, on constate aujourd'hui, et plus les années passent, un ralentissement très net de l'extension du système. Il lui demande donc quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement pour donner pleine application à la loi n° 74-1129 du 30 décembre 1974 et, en particulier, à quelle date Paris et sa région pourront enfin bénéficier de cette mesure.

Question n° 493. — La loi de finances du 20 décembre 1972 a autorisé le ministre de l'économie et des finances à procéder en 1973, dans des conditions fixées par décret : à des émissions de rentes et de litres à long ou court terme pour couvrir l'ensemble des charges de la trésorerie et notamment les charges résultant de l'amortissement de la dette publique ; à des opérations facultatives de conversion d'emprunts et de consolidation de la dette à court terme. A partir de cette autorisation, le Premier ministre de l'époque et le ministre de l'économie et des finances signaient un décret n° 73-46 du 9 janvier 1973 relatif à l'émission d'un emprunt d'Etat 7 p. 100 1973. Cet emprunt devait se révéler néfaste à l'économie du pays et diabolique dans le sens qu'il créait un privilège exorbitant pour des porteurs en nombre limité, par rapport aux autres épargnants français faisant également confiance à l'Etat. Rien ne

justifiait un tel avantage, ni la situation du pays, ni le risque des épargnants souscrivant cet emprunt. M. l'arbitre Jans demande à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget de lui faire connaître le coût réel des intérêts servis chaque année en rapport avec les sommes souscrites et ses intentions pour préserver les finances publiques, mettre fin à ce régime particulier pour une petite catégorie de citoyens et rétablir l'équité entre les épargnants.

Question n° 444. — M. Jacques Fleury appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur l'hémorragie dont souffre le département de la Somme en ce qui concerne l'emploi. En neuf ans, ce département a en effet perdu quelques 14 500 emplois industriels, soit un emploi industriel sur cinq. En plus, des problèmes de B. S. F. et de P. U. K. pour lesquels les travailleurs de la Somme restent encore très inquiets, un nouveau coup dur frappe ce département avec l'annonce du dépôt de bilan de Dunlop France. Ce sont 1 070 emplois qui sont menacés à Amiens. C'est pourquoi il le remercie de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour sauver Dunlop.

Question n° 496. — M. Yves Tavernier appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur les projets de décrets portant sur les statuts des personnels (chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs) des établissements publics à caractère scientifique et technologique (E.P.S.T.). Selon le nouveau projet de décret, la durée d'avancement d'échelon est ralentie pour tous les personnels : les barrières à franchir étant pour la plupart au moins aussi nombreuses que dans le statut actuel. Aucune diminution du nombre de grades ne peut en effet être actuellement constatée, les grades étant remplacés par un nombre équivalent de classes réparties dans des corps, contrairement à ce qui était annoncé dans le rapport annexé à la loi du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France. Il rappelle enfin, le problème pour les personnels du rachat de leur dette de retraite dans des conditions non dissuasives en proposant notamment de considérer favorablement la base du plafonnement à 3 p. 100 de salaire de référence avant et pendant la retraite, au lieu des 3 p. 100 et 20 p. 100 prévus actuellement. En conséquence, il lui demande ce qu'il compte faire pour remédier à ces situations.

Question n° 492. — M. Vincent Porelli attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur les risques de mutilation du potentiel de production des mines d'ardoise de l'Anjou. En effet, depuis plus d'un an, les directions des sociétés ardoisières annoncent l'imminence de licenciements. Deux études ont été effectuées dont une prouve la viabilité de ces entreprises, pour peu que certains aménagements limitent les coûts de production et la concurrence espagnole déloyale. Des décisions semblent à nouveau imminentes. Il lui demande quelle est sa position sur ce dossier et les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour sauvegarder cette industrie.

Question n° 497. — M. Jean-Pierre Michel appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la rech. che sur la situation préoccupante des usines Texunion à Héricourt. En effet le groupe D.M.C. (Dollfus-Mieg et Compagnie) dont fait partie Texunion a obtenu sous diverses formes — F.D.E.S. (Fonds de développement économique et social), prêts à taux bonifiés, subventions — presque 700 millions de fonds publics. Or, actuellement, 121 licenciements sont annoncés à Héricourt. Cette usine, qui comptait, en 1974, 1 150 salariés, n'en compte plus actuellement que 450 environ. Il est certain que si les licenciements annoncés devaient intervenir, cela conduirait presque sûrement à la disparition de cette entreprise. Cette situation est intolérable pour un bassin d'emploi déjà frappé par les suppressions d'emplois prévues par Peugeot. Aussi il lui demande quelles garanties a pris le Gouvernement vis-à-vis du groupe D.M.C. afin que les fonds publics versés ne se traduisent pas par des licenciements mais conduisent l'entreprise à une stratégie industrielle offensive.

Question n° 490. — M. Emmanuel Hamel signale à l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé de l'énergie, la campagne publicitaire, menée par Gaz de France non seulement auprès du public, mais auprès des collectivités locales pour le développement de la consommation de gaz. Le gaz étant importé dans une proportion supérieure à 90 p. 100, l'incitation à l'utilisation du gaz pour le chauffage contribue à la dépendance de la France et à la détérioration de la balance des paiements. Il lui demande pourquoi cette politique tendant au développement de l'utilisation du gaz est tolérée par le Gouvernement alors qu'elle concurrence la production nationale d'électricité, aggrave le déficit du commerce extérieur et place la France sous la dépendance des pays fournisseurs, notamment de l'U. R. S. S.

Question n° 491. — M. Jean Royer observe que l'effort déployé dans le bassin de la Loire pour lutter contre la pollution des eaux, contenir et abaisser la puissance des crues périodiques et réalimenter les débits des fleuves en période d'étiage a commencé à porter ses fruits. Cependant, ce résultat encourageant des initiatives de l'agence et du comité de bassin Loire-Bretagne, de l'institution interdépartementale pour la protection du val de Loire contre les inondations, appuyées par les engagements financiers de l'Etat et des collectivités locales doit se prolonger et se développer avec ténacité et régularité dans le cadre d'un aménagement global et intégré du bassin ligérien. Les effets dévastateurs des crues dans les départements de la Loire et de la Haute-Loire en 1980, les graves dangers d'inondation des villes de la Loire moyenne en cas de crue centenaire, l'insuffisance des débits d'étiage face à la demande croissante en eau, au niveau de la distribution urbaine et des besoins de l'agriculture et de l'industrie, conduisent impérativement les villes, les départements et les régions concernés à unir leurs efforts à ceux de l'Etat pour construire, après la mise en eau des ouvrages de Naussac et Villerest, de nouveaux barrages. A cet égard, il demande à Mme le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la qualité de la vie, de lui faire connaître quand le nouvel Etablissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents (E.P.A.L.A.) sera définitivement et officiellement constitué ; si l'Etat est disposé à négocier immédiatement avec cet organisme en vue d'engager les crédits d'études de sites nécessaires à la réalisation des autres barrages prévus sur les hautes vallées de la Loire, de l'Allier, du Cher, de la Vienne et en amont de Nantes ; de mettre au point les contrats régionaux d'aménagement correspondants ; de lancer au cours du IX^e Plan la construction d'un nouveau barrage.

Question n° 498. — M. Roger Rouquette appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le fait que depuis quelques années, on assiste à la suppression de l'option facultative de seconde langue dans les sections techniques E et F des lycées techniques ou polyvalents. C'est ainsi, pour s'en tenir à Paris, que cette option a été supprimée à la rentrée 1982 au lycée Jean-Baptiste-Say et, à la rentrée 1983, au lycée technique Raspail. Cette situation est inadmissible, car elle empêche les élèves de présenter au baccalauréat la seule option facultative qu'il leur est possible de faire. Par ailleurs, une telle mesure ne va pas dans le sens des intentions du Gouvernement, qui insiste sur la nécessité de revaloriser l'enseignement technique. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour rétablir l'enseignement de la seconde langue comme option facultative dans les sections techniques.

Question n° 489. — M. Gilbert Gantier appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation sur le problème de sécurité posé par la recrudescence des cambriolages effectués par crochetage de serrures sans effraction apparente. L'apparition sur le marché d'outils de crochetage fabriqués en série et théoriquement destinés au seul usage des professionnels d'une part, ainsi que le libre accès à la profession de serrurier contribuent largement à cet état de fait regrettable. On le voit donc aujourd'hui, n'importe qui peut s'installer dans la profession de serrurier ou commander des ébauches de clefs de manière à reproduire des passe-partout. Dans ces conditions, il paraît hautement souhaitable : 1° d'exercer un contrôle sur l'usage qui est fait des outils dits d'assistance aux serruriers et qui sont malheureusement devenus des outils de crochetage, soit en les numérotant, soit en les estampillant par exemple. On peut rappeler qu'autrefois le serrurier qui ouvrait une porte devait être accompagné par un policier ou un auxiliaire de justice ; 2° d'organiser la moralisation de la profession de serrurier : par exemple, en créant une commission administrative qui délivrerait une autorisation d'exercer et obligerait le serrurier professionnel à se conformer à certaines règles impératives de sécurité.

Question n° 499. — M. Philippe Bassinet appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la situation de la société Messier Hispano Bugatti, filiale de la S. N. E. C. M. A., et notamment sur celle de l'établissement de Montrouge. Les salariés de cet établissement s'inquiètent de ne pas avoir vu remplacer tous les préretraités partis dans le cadre du contrat de solidarité signé en avril 1982 ; ils s'inquiètent de voir réduire la surface consacrée aux activités de production et ils n'ont pas, en outre, le sentiment que soient maintenues les capacités du parc machine. Ils ne comprennent pas que dans le même temps soient annoncées douze journées de chômage technique et envisagé le passage à 15 semaines de six jours pour une partie du personnel. En un mot l'inquiétude tient tant au plan de charge actuel et à l'organisation future du travail qu'au devenir de l'établissement de Montrouge. Cet établissement s'est vu reconnaître vocation à

se consacrer à l'hydraulique noûle. Il lui demande si cela signifie bien le maintien d'une activité conséquente de production à Montrouge aux côtés des activités de laboratoire et de centre technique. Il lui demande également de préciser les perspectives d'avenir envisageables pour la Société Messier Hispano Bugatti.

Question n° 475. — M. Jacques Toubon appelle l'attention de M. le ministre des transports sur les déclarations faites par M. Claude Quin, président de la R. A. T. P., au cours d'une conférence de presse portant sur « les projets de la R. A. T. P. à l'horizon 1990 » qui s'est tenue le 19 avril (*Le Monde* du 17 mai). Le président de la R. A. T. P. aurait notamment déclaré : « Quant à avoir des voies et des stations dans les quartiers mal desservis du 13^e arrondissement il n'en est plus question », ce qui voudrait dire que les projets de prolongation de la ligne n° 5 du métropolitain de la place d'Italie vers la porte de Gentilly (par la rue Bohillot et la place de Rungis) et de la ligne n° 10 de la gare d'Austerlitz à la porte d'Ivry (par les rues Jeanne-d'Arc et Patay) sont définitivement écartés. Or ces projets sont inscrits pour le premier au S. D. A. U. de la région d'Ile-de-France depuis 1980 et pour le second au plan des transports S. D. A. U. de Paris depuis 1976. Or, ce qui est essentiel, le 13^e arrondissement a vu sa population s'accroître rapidement depuis une quinzaine d'années. Ainsi le quartier de la Gare (celui de Jeanne-d'Arc et Patay) a vu le nombre de ses habitants augmenter de 16 p. 100 entre les deux recensements de 1975 et 1982. Le Sud-Est et le Sud-Ouest de l'arrondissement souffrent donc d'une desserte très insuffisante, ce que le président de la R. A. T. P. reconnaît dans sa déclaration précitée. C'est pourquoi dès sa première réunion de travail, le 9 mai, le conseil d'arrondissement a adopté un vœu tendant à obtenir la mise à l'étude de ces projets et à obtenir des explications sur la position de la R. A. T. P. En outre le conseil d'arrondissement a demandé une amélioration de la desserte par autobus : augmentation des cadences, création de nouveaux arrêts, mise en place de navettes aux extrémités des lignes très longues. Il souligne que les habitants du 13^e, en particulier les travailleurs amenés à se déplacer deux ou quatre fois par jour, sont très sensibilisés par ces questions importantes pour leur vie quotidienne. Il souhaite donc obtenir du Gouvernement une réponse claire et définitive sur les intentions de la R. A. T. P. et de ses autorités de tutelle.

Question n° 477. — M. Robert-André Vivien demande à M. le Premier ministre quelles dispositions le Gouvernement compte prendre pour que la loi du 27 décembre 1977, relative au régime fiscal de certaines publications périodiques, soit actualisée et retrouve pleinement l'esprit dans lequel elle a été conçue.

QUESTION ORALE AVEC DEBAT

Enseignement (programmes).

5. — 12 octobre 1983. — M. Michel Debré demande à M. le ministre de l'éducation nationale à quel moment il compte prendre les décisions que nécessite le rétablissement de l'enseignement de l'histoire nationale dans les écoles, collèges et lycées.

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Communautés européennes (politique agricole commune).

487. — 12 octobre 1983. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des relations extérieures s'il espère prochainement obtenir des autorités de la Communauté économique européenne un geste de simple équité promis depuis quatre ans : la suppression du prélèvement communautaire sur les importations de maïs à la Réunion.

Communautés européennes (assemblée parlementaire).

488. — 12 octobre 1983. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des relations extérieures s'il est exact qu'en contrepartie de l'aide financière demandée à nos partenaires européens, le Gouvernement ait accepté de proposer au Parlement la modification du mode de scrutin pour l'élection des représentants français à l'Assemblée des communautés européennes, alors que le Conseil constitutionnel a émis l'avis que seul le mode de scrutin actuellement en vigueur est conforme à nos règles constitutionnelles.

Bâtiment et travaux publics (réglementation)

489. — 12 octobre 1983. — M. Gilbert Gantier appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation sur le problème de sécurité posé par la recrudescence des cambriolages effectués par crochetage de serrures sans effraction apparente. L'apparition sur le marché d'outils de crochetage fabriqués en série et théoriquement destinés au seul usage des professionnels d'une part, ainsi que le libre accès à la profession de serrurier, d'autre part, contribuent largement à cet état de fait regrettable. On le voit donc aujourd'hui, n'importe qui peut s'installer dans la profession de serrurier ou commander des ébauches de clefs de manière à reproduire des passe-partout. Dans ces conditions, il paraît hautement souhaitable : 1° d'exercer un contrôle sur l'usage qui est fait des outils dit d'assistance aux serruriers et qui sont malheureusement devenus des outils de crochetage, soit en les numérotant, soit en les estampillant, par exemple. On peut rappeler qu'autrefois le serrurier qui ouvrait une porte devait être accompagné par un policier ou un auxiliaire de justice ; 2° d'organiser la moralisation de la profession de serrurier : par exemple, en créant une commission administrative qui délivrerait une autorisation d'exercer et obligerait le serrurier professionnel à se conformer à certaines règles impératives de sécurité.

Electricité et gaz (G.D.F.)

490. — 12 octobre 1983. — M. Emmanuel Hemel signale à l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès de M. le ministre de l'industrie, chargé de l'énergie et de la recherche la campagne publicitaire menée par Gaz de France, non seulement auprès du public mais auprès des collectivités locales, pour le développement de la consommation de gaz. Le gaz étant importé dans une proportion supérieure à 90 p. 100, l'incitation à l'utilisation du gaz pour le chauffage contribue à la dépendance de la France et à la détérioration de la balance des paiements. Il lui demande pourquoi cette politique tendant au développement de l'utilisation du gaz est tolérée par le Gouvernement alors qu'elle concurrence la production nationale d'électricité, aggrave le déficit du commerce extérieur et place la France sous la dépendance des pays fournisseurs, notamment de l'U.R.S.S.

Calamités et catastrophes (pluies et inondations)

491. — 12 octobre 1983. — M. Jean Royer observe que l'effort déployé dans le bassin de la Loire pour lutter contre la pollution des eaux, contenir et abaisser la puissance des crues périodiques et réalimenter les débits des fleuves en période d'étiage a commencé à porter ses fruits. Cependant, ce résultat encourageant des initiatives de l'agence et du comité de bassin Loire-Bretagne, de l'institution interdépartementale pour la protection du Val de Loire contre les inondations, appuyées par les engagements financiers de l'Etat et des collectivités locales, doit se prolonger et se développer avec ténacité et régularité dans le cadre d'un aménagement global et intégré du bassin ligérien. Les effets dévastateurs des crues dans les départements de la Loire et de la Haute-Loire en 1980, les graves dangers d'inondation des villes de la Loire moyenne en cas de crue centenaire, l'insuffisance des débits d'étiage face à la demande croissante en eau, au niveau de la distribution urbaine et des besoins de l'agriculture et de l'industrie, conduisent impérativement les villes, les départements et les régions concernés à unir leurs efforts à ceux de l'Etat pour construire après la mise en eau des ouvrages de Naussac et Villerest, de nouveaux barrages. A cet égard, il demande à Mme le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de l'environnement et de la qualité de la vie de lui faire connaître : 1° quand le nouvel établissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents (E.P.A.L.A.) sera définitivement et officiellement constitué ; 2° si l'Etat est disposé à négocier immédiatement avec cet organisme en vue d'engager les crédits d'étude de sites nécessaires à la réalisation des autres barrages prévus sur les hautes vallées de la Loire, de l'Allier, du Cher, de la Vienne et en amont de Nantes ; de mettre au point les contrats régionaux d'aménagement correspondants ; de lancer au cours du 9^e Plan la construction d'un nouveau barrage.

Matériaux de construction (ardoise : Pays de la Loire).

492. — 12 octobre 1983. — M. Michel Couillet attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur les risques de mitigation du potentiel de production des mines d'ardoise de l'Anjou. En effet, depuis plus d'un an, les directions des sociétés ardoisières annoncent l'imminence de licenciements. Deux études ont été effectuées dont une prouve la viabilité de ces entreprises, pour peu que certains aménagements limitent les coûts de produc-

tion et la concurrence espagnole déloyale. Des décisions semblent à nouveau imminentes. Il lui demande quelle est sa position sur ce dossier et les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour sauvegarder cette industrie.

Dettes publiques (emprunt d'Etat).

493. — 12 octobre 1983. — La loi de finances du 20 décembre 1972 a autorisé le ministre de l'économie et des finances à procéder en 1973, dans des conditions fixées par décret : à des émissions de rentes et de titres à long ou court terme pour couvrir l'ensemble des charges de la trésorerie, et notamment les charges résultant de l'amortissement de la dette publique ; à des opérations facultatives de conversion d'emprunts et de consolidation de la dette à court terme. A partir de cette autorisation, le Premier ministre de l'époque et le ministre de l'économie et des finances signalaient un décret, n° 73-46 du 5 janvier 1973, relatif à l'émission d'un emprunt d'Etat 7 p. 100 1973. Cet emprunt devait se révéler néfaste à l'économie du pays et diabolique dans le sens qu'il créait un privilège exorbitant pour des porteurs en nombre limité, par rapport aux autres épargnants français faisant également confiance à l'Etat. Rien ne justifiait un tel avantage, ni la situation du pays, ni le risque des épargnants souscrivant cet emprunt. **M. Pariat Jans** demande à **M. le ministre de l'économie, des finances et du budget** de lui faire connaître le coût réel des intérêts servis chaque année en rapport avec les sommes souscrites et ses intentions pour préserver les finances publiques, mettre fin à ce régime particulier pour une petite catégorie de citoyens et rétablir l'équité entre les épargnants.

Emploi et activité (politique de l'emploi : Somme).

494. — 12 octobre 1983. — **M. Jacques Fleury** appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** sur l'hémorragie dont souffre le département de la Somme en ce qui concerne l'emploi. En neuf ans, ce département a en effet perdu quelque 14 500 emplois industriels, soit un emploi industriel sur cinq. En plus, des problèmes de B.S.F. et de P.U.K. pour lesquels les travailleurs de la Somme restent encore très inquiets, un nouveau coup dur frappe ce département avec l'annonce du dépôt de bilan de Dunlop France. Ce sont 1 070 emplois qui sont menacés à Amiens. C'est pourquoi il le remercie de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour sauver Dunlop.

Lait et produits laitiers (lait).

495. — 12 octobre 1983. — **M. Joseph Pinard** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur le fait que la taxe de coresponsabilité laitière a fait l'objet de la part de la commission de l'agriculture du Parlement européen de vives critiques. La commission considère que l'actuel prélèvement de coresponsabilité n'a pas réussi à résorber d'éventuels excédents et que les recettes fournies par l'actuel prélèvement à la gestion desquels les producteurs n'ont pas été associés, n'ont pas permis d'élargir les débouchés. Dans ces conditions, il lui demande : quel est le montant de la taxe payée par l'agriculture française au titre du dernier exercice connu ; quelles positions il compte défendre pour modifier le système en vigueur afin de faire payer les véritables responsables des excédents ; s'il n'estime pas nécessaire de demander la suspension du paiement de cette taxe pour les exploitations qui ont connu cette année des difficultés considérables.

Recherche scientifique et technique (personnel).

496. — 12 octobre 1983. — **M. Tavernier** appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** sur les projets de décrets portant sur les statuts des personnels (chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs) des établissements publics à caractère scientifique et technologique (E.P.S.T.). Selon le nouveau projet de décret, la durée d'avancement d'échelon est ralentie pour tous les personnels : les barrières à franchir étant pour la plupart au moins aussi nombreuses que dans le statut actuel. Aucune diminution du nombre de grades ne peut en effet

être actuellement constatée, les grades étant remplacés par un nombre équivalent de classes réparties dans des corps, contrairement à ce qui était annoncé dans le rapport annexé à la loi du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France. Il rappelle enfin, le problème pour les personnels du rachat de leur dette de retraite dans des conditions non dissuasives en proposant notamment de considérer favorablement la base du plafonnement à 3 p. 100 de salaire de référence avant et pendant la retraite, au lieu des 3 p. 100 et 20 p. 100 prévus actuellement. En conséquence, il lui demande ce qu'il compte faire pour remédier à ces situations.

Habillement, cuirs et textiles (entreprises : Haute-Saône).

497. — 12 octobre 1983. — **M. Jean-Pierre Michel** appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** sur la situation préoccupante des usines Texunion à Héroucourt. En effet le groupe D. M. C. dont fait partie Texunion a obtenu sous diverses formes, F.D.E.S. (fonds de développement économique et social), prêts à taux bonifiés, subventions, presque 700 millions de fonds publics. Or, actuellement, 121 licenciements sont annoncés à Héroucourt. Cette usine, qui comptait, en 1974, 1 150 salariés, n'en compte plus actuellement que 450 environ. Il est certain que si les licenciements annoncés devaient intervenir, cela conduirait presque sûrement à la disparition de cette entreprise. Cette situation est intolérable pour un bassin d'emploi déjà frappé par les suppressions d'emplois prévues par Peugeot. Aussi il lui demande quelles garanties a pris le Gouvernement vis-à-vis du groupe D. M. C. afin que les fonds publics versés ne se traduisent pas par des licenciements mais conduisent l'entreprise à une stratégie industrielle offensive.

Enseignement secondaire (programmes).

498. — 12 octobre 1983. — **M. Roger Rouquette** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur le fait que depuis quelques années, on assiste à la suppression de l'option facultative de seconde langue dans les sections techniques E et F des lycées techniques ou polyvalents. C'est ainsi, pour s'en tenir à Paris, que cette option a été supprimée à la rentrée 1982 au lycée Jean-Baptiste-Say et à la rentrée 1983 au lycée technique Raspail. Cette situation est inadmissible, car elle empêche les élèves de présenter au baccalauréat la seule option facultative qu'il leur est possible de faire. Par ailleurs, une telle mesure ne va pas dans le sens des intentions du Gouvernement, qui insiste sur la nécessité de revaloriser l'enseignement technique. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour rétablir l'enseignement de la seconde langue comme option facultative dans les sections techniques.

Constructions aéronautiques (entreprises : Hauts-de-Seine).

499. — 12 octobre 1983. — **M. Philippe Bassinet** appelle l'attention de **M. le ministre de la défense** sur la situation de la Société Messier Hispano Bugatti, filiale de la Snecma, et notamment sur celle de l'établissement de Montrouge. Les salariés de cet établissement s'inquiètent de ne pas avoir vu remplacer tous les préretraités partis dans le cadre du contrat de solidarité signé en avril 1982 ; ils s'inquiètent de voir réduire la surface consacrée aux activités de production et ils n'ont pas, en outre, le sentiment que soient maintenues les capacités du parc machine. Ils ne comprennent pas que dans le même temps soient annoncées douze journées de chômage technique et envisagé le passage à la semaine de six jours pour une partie du personnel. En un mot, l'inquiétude tient tant au plan de charge actuel et à l'organisation future du travail qu'au devenir de l'établissement de Montrouge. Cet établissement s'est vu reconnaître vocation à se consacrer à l'hydraulique noble. Il lui demande si cela signifie bien le maintien d'une activité conséquente de production à Montrouge aux côtés des activités de laboratoire et de centre technique. Il lui demande également de préciser les perspectives d'avenir envisageables pour la Société Messier Hispano Bugatti.

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des deux séances du mardi 11 octobre 1983.

1^{re} séance : page 3991 ; 2^e séance : page 4007.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
00	Compte rendu.....	91	361	Téléphone } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
33	Questions	91	361	
Documents :				
07	Série ordinaire	505	946	TÉLEX 281176 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire	102	224	
Sénat :				
08	Débats	110	270	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
09	Documents	505	914	
N'effectuer avec règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : **2,15 F.** (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter un ou plusieurs séances.)

